

N°



→ TRAVAUX



Une région de projet : l'avenir de Paris

PAR PAUL CHEMETOV & FRÉDÉRIC GILLI



Une région de projets : l'avenir de Paris

Un espace central recomposé,
enjeu d'un pari métropolitain

PAUL CHEMETOV & FRÉDÉRIC GILLI

Collection TRAVAUX

Dirigée par Sylvie Esparre

Comité de pilotage : Sylvie Esparre, Nacima Baron-Yelles,
Luc Pétrequin, Muriel Thoin

Paul Chemetov,

Grand Prix national d'architecture en 1980 pour l'ensemble de son travail d'architecte, toujours associé à des réflexions urbaines portant principalement sur le logement et les équipements publics, intervient aujourd'hui dans tous les domaines de l'architecture et de l'aménagement des territoires. Vice-président du comité directeur du Plan Construction de 1982 à 1987, il a également enseigné à l'École nationale des Ponts et Chaussées et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il exprime aujourd'hui les convictions architecturales et urbaines tirées de cette triple expérience dans les opérations de construction ou d'aménagement dont il a la charge mais aussi dans de nombreux articles, des livres et des prises de position publiques.

Frédéric Gilli

est diplômé de l'ENSAE et docteur en économie. Il a exercé des fonctions à l'INSEE et à la Direction générale du Trésor et des politiques économiques (DGTPE) du ministère de l'économie et des finances qui l'ont amené à travailler plus particulièrement sur la politique de la ville et le logement social. Chercheur associé à l'université de Columbia au moment de la rédaction de ce document, il est également l'auteur de nombreuses études socio-économiques sur la région parisienne.

sommaire

Préface	6
Avant-propos	8
Personnalités rencontrées et contactées	10
Mobilité, polarité, mutualité	12
Une région de projets : l'avenir de Paris	16
1_ La ville comme condition productive contemporaine : durable car compétitive et juste	19
2_ Paris et son bassin, une région économique capitale dans l'économie mondiale	22
3_ Un espace urbain en recomposition	24
4_ Des lieux pour la zone centrale ?	32
5_ Développement et cohésion sociale, la nécessité d'un cadre d'action souple	40
Conclusion	46
Annexes cartographiques	49

Préface

Tous les travaux récents sur la Région urbaine de Paris font le même constat : la région capitale s'est transformée en un ensemble métropolitain qui dépasse les limites de l'Île-de-France. Très dense dans son espace central, qui est en profonde et constante recomposition, cet ensemble métropolitain se caractérise par l'apparition de pôles d'envergure internationale à sa périphérie (Saclay, Roissy, Marne-la-Vallée,...) et par un cœur d'agglomération aux contours imprécis : première couronne de communes ? première couronne de départements ? éventuelle première couronne de communautés de communes ? A86 ? espace aggloméré ?

Une chose est sûre : on ne circule plus dans le cœur de l'agglomération comme on circulait dans les arrondissements centraux de la ville

lorsque celle-ci était ceinturée par les grands boulevards, puis à l'intérieur des boulevards des maréchaux et enfin à l'intérieur du périphérique. Les motifs des déplacements, leurs modalités et, par voie de conséquence, les trajets (les itinéraires, les distances) sont différents, comme sont différentes la réalité du centre et sa fonction. Les périmètres possibles du cœur d'agglomération semblent innombrables au vu des nombreuses études menées sur la région capitale : ils varient selon les thèmes abordés et selon la façon d'appréhender les différences entre le centre et la périphérie.

Il a donc paru utile de se pencher sur cette question et d'analyser la réalité géographique, physique, sociale et économique de ce qui constitue le noyau central de l'agglomération parisienne d'aujourd'hui. Il faut en effet se demander – dans cette période de profonde mutation économique à l'échelle de la planète – si la région capitale peut rester à l'écart du mouvement observé dans les autres grandes capitales occidentales, de plus en plus organisées en réseaux de régions urbaines. La complémentarité d'espaces urbains souvent discontinus apparaît en effet, de plus en plus, comme une condition de la compétitivité des offres métropolitaines au niveau international. Dans ce contexte, il faut également se demander si la nouvelle conception de la centralité et des fonctions qui en résultent n'appelle pas une évolution du rôle de Paris intra-muros au sein d'un noyau central élargi de la métropole pari-

sienne et, dans cette hypothèse, laquelle. La question du centre n'est, en effet, pas seulement la question de la dilatation du centre historique : à l'heure où la Région urbaine de Paris dépasse les limites administratives de l'Ile-de-France et où la région économique de Paris s'étend au Bassin parisien, le centre dont la métropole a besoin est un élément déterminant des équilibres régionaux et supra-régionaux et de l'attractivité nationale. En ce sens, la réflexion sur le centre de l'agglomération parisienne et de la région capitale est une question d'intérêt national.

Il ne s'agit pas tant, dans cette perspective, de définir le contour définitif de ce que devrait être le périmètre du Paris métropolitain pour soutenir la compétition avec les autres grandes capitales mondiales, que d'offrir - à partir des nombreuses études existantes mais aussi d'entretiens avec les principaux acteurs des évolutions en cours - une grille d'analyse des logiques économiques, sociales et urbaines à l'œuvre dans la recomposition en cours de l'espace central francilien et, ce faisant, de fournir aux différents acteurs - économiques, sociaux, administratifs et politiques - les éléments de connaissance leur permettant de cerner le territoire central opérationnel sur lequel peuvent s'élaborer des réponses à la hauteur des enjeux de la compétitivité de Paris et de la région capitale mais aussi du territoire français.

Tel est l'objet de l'expertise demandée par la DIACT à Paul Chemetov et à Frédéric Gilli, qui concluent - sous la forme originale d'un essai plus que d'un rapport d'étude - à l'existence d'un noyau central aux contours flous et diversément centré, reflet d'une multiplicité des noyaux centraux que produisent les différentes fonctions métropolitaines. Cette expertise, qui interpelle sur l'échelle la plus pertinente en matière de gouvernance - dont les auteurs nous disent qu'elle varie selon les domaines - montre assez que les investissements qu'appelle le renforcement du rayonnement interna-

tional de l'agglomération centrale sont d'abord des investissements en matière grise, aussi lourds soient-ils au plan financier.

Aux acteurs de se saisir maintenant des éléments de réflexion que nous livrent les auteurs et des pistes d'action très ouvertes qu'ils proposent pour que la recomposition du noyau central de la Région urbaine de Paris permette à celle-ci de devenir l'espace métropolitain capable de soutenir, au vingt-et-unième siècle, la compétition avec les très grandes régions urbaines en réseaux qui apparaissent aux quatre coins du monde.

Avec la publication de ce rapport, qui suscitera sans doute interrogations et débats en raison notamment du changement d'échelle territoriale de raisonnement auquel les auteurs nous conduisent, la DIACT espère créer les conditions d'un débat fructueux pour les défis à relever afin de conforter le rayonnement de Paris et de la région capitale dans un monde en pleine évolution.

Pierre Mirabaud

Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Avant-propos

Rapport d'expertise sur la zone dense, cet essai s'est nourri d'une littérature abondante sur les transformations que connaissent les métropoles contemporaines. Nous avons délibérément pris le parti d'une exposition détaillée du cadre dans lequel évolue la région parisienne afin d'en préciser les contours internes et externes. Ce préalable était nécessaire à une appréhension en toute objectivité d'un sujet aussi flou que la zone dense.

Nous avons donc mobilisé des travaux sur le contexte économique et social des métropoles occidentales afin de replacer le plus efficacement possible la littérature francilienne (articles, livres, rapports administratifs ou études) dans son contexte. En plus des publications régulières de l'Insee, de l'Institut d'aménagement de la région Ile de France (IAURIF) ou de la Direction régionale de l'équipement d'Ile de France (DREIF), les travaux de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), ou les rap-

ports commandés par l'Etat, les administrations régionales ou les élus nourrissent une littérature dense sur les dynamiques de la région. Il faut y ajouter les quelques articles scientifiques publiés chaque année et qui viennent enrichir une réflexion déjà intense. On ne peut d'ailleurs que regretter qu'il n'existe pas suffisamment de travaux systématiques sur la région parisienne ni une véritable école capable d'installer Paris comme sujet d'étude en tant que tel à l'échelle mondiale. Par ses spécificités, Paris vaudrait bien un modèle à l'image de Chicago ou Los Angeles.

A l'ensemble de ces très nombreux travaux se sont ajoutés les publications de circonstance suscitées par le renouvellement du Schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF). Qu'il s'agisse d'études techniques, de contributions spécifiques, de comptes-rendus de débats ou, dernièrement, de débuts de synthèses, la quantité d'informations scientifiques et politiques publiées sur la région et sa zone dense s'est encore multipliée.

La confrontation des différentes sources nous a conduit à esquisser la région aux contours flous et discontinus. L'utilité économique, sociale ou symbolique de la densité reste un champ scientifique sous investi. Ce n'est toutefois pas par indécision mais par choix que nous avons juxtaposé les différentes définitions de la vie métropolitaine : nous retirons de l'ensemble des travaux auxquels nous avons

accédé l'impression qu'il est délicat de hiérarchiser entre les densités : toutes ne se valent peut-être pas économiquement, mais toutes sont nécessaires pour qu'une métropole mondiale rayonne de tous ses feux.

L'ensemble des réflexions et analyses présentées dans cet essai n'engagent que leurs auteurs. Elles sont néanmoins indissociables des auditions qui les ont grandement nourries. La dernière partie de ce travail doit en particulier beaucoup à ces échanges dont nous avons bénéficié.

Qu'il s'agisse des élus régionaux, départementaux ou municipaux, qu'il s'agisse des représentants de l'Etat ou des chambres professionnelles régionales, qu'il s'agisse, enfin, des responsables de grandes entreprises porteuses d'enjeux régionaux, tous les acteurs ont la conviction que la région parisienne traverse une phase de mutation économique et géographique.

Les constats dressés font très souvent écho aux analyses sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Posées dans le langage de l'action, les questions que soulèvent ces transformations engagent tous les acteurs à imaginer un cadre administratif et politique adapté à cette nouvelle situation. Région, départements, agences régionales, syndicats intercommunaux, la multiplicité des formes et des lieux de pouvoir

actuels permet d'innover sans préalablement révolutionner la région.

Notre rapport s'est nourri de ces réflexions. Dans les domaines où nous n'étions pas directement sollicités, nous avons réservé notre position tout en essayant d'explicitier les idées en présence. Cet exercice était nécessaire pour deux raisons. D'une part, la connaissance livresque ne suffit pas à explorer toutes les conséquences des mutations en cours. Notre diagnostic sur la région s'est ainsi affiné au cours de ces entretiens. D'autre part, les conclusions que nous tirons au vu des mutations engagées seraient incompréhensibles sans les référer au cadre régional actuel.

Il nous reste à remercier tous les interlocuteurs qui nous ont donné de leur temps pour permettre à cet essai d'être ce qu'il est.

Personnalités rencontrées et contactées

Les auteurs tiennent à remercier :

Odile Bovar,
Conseillère, responsable de l'observatoire des territoires à la DIACT

Laurent Lehmann,
Directeur général adjoint de CBRE

la direction des statistiques d'EDF

Personnalités rencontrées *

Monsieur Hervé Bramy,
Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Jean-Pierre Caffet,
Président de l'Atelier parisien d'urbanisme

Monsieur Daniel Davisse,
Maire de Choisy-le-roi

Madame Mireille Ferri,
Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de l'aménagement du territoire

Monsieur Jean-Pierre Fourcade,
Président de la communauté d'agglomération du Val de Seine, Maire de Boulogne-Billancourt

Monsieur Jacques Gautier,
1er Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

Monsieur Louis Gallois,
Président de la SNCF

Monsieur Jean-Paul Huchon,
Président du Conseil régional d'Ile-de-France

Monsieur Patrick Jarry,
Maire de Nanterre

Monsieur Bertrand Landrieu,
Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Monsieur Pierre Mansat,
Adjoint au Maire de Paris, chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France

Monsieur Pierre Simon,
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)

Personnalités contactées *

Monsieur Patrick Baudoin,
Président de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien (ACTEP), Maire de Saint-Mandé

Monsieur Serge Blisko,
Président de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA),

Monsieur Patrick Braouezec,
Président de la communauté d'agglomération Plaine Commune

Monsieur Bertrand Delanöe,
Maire de Paris

Monsieur François Delarue,
Président de l'Agence foncière et technique de la Région parisienne (AFTRP)

Monsieur Jean-François de Canchy,
Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France

Monsieur Christian Favier,
Président du Conseil général du Val-de-Marne

Monsieur Pierre Graf,
Président d'Aéroports de Paris

Madame Anne-Marie Idrac,
Présidente de la RATP

Monsieur Jean-Yves Mano,
Président de l'OPAC de Paris

Monsieur Georges Mothron,
Maire d'Argenteuil

Monsieur Claude Pernes,
Président de l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF), Maire de Rosny-sous-bois

Monsieur André Santini,
Président de la communauté d'agglomération Arc de Seine, Maire d'Issy-les-Moulineaux,

Monsieur Manuel Valls,
Maire d'Evry

* Avec mention des mandats ou des fonctions au titre desquels ces personnalités ont été sollicitées

Mobilité,
polarité,
mutualité

À l'échelle de la planète, les métropoles sont en compétition pour attirer et créer des idées, des hommes et des emplois. Au-delà même de son rôle national et européen, la capitale est une ville à part. Cette originalité tient au rôle historique et à la charge symbolique des lieux franciliens. De Versailles à la Tour Eiffel, ils ont à un moment donné figuré le centre du monde ou incarné un modèle de ville et de société. Plus que le nom d'une commune, Paris est ainsi devenu un label international auquel la région contribue autant qu'elle en bénéficie.

Affirmer un rôle mondial

Concurrencée, Paris doit rester un indiscutable centre du monde. Il serait funeste de se tromper d'échelle et d'enjeux au moment d'affirmer un modèle urbain original, de construire des projets nouveaux et d'édifier des symboles puissants. Puisque nous avons le sentiment que Paris et la région parisienne doivent répondre à ce défi métropolitain, il nous faut choisir les échelles, les outils et les territoires pour agir.

Les effets cumulés des transformations économiques mondiales, de la mobilité accrue des personnes et des emplois comme de l'étalement urbain ont dessiné une métropole décalée par rapport aux limites administratives, trop étroites ou prématurément découpées. La Région urbaine de Paris ne coïncide pas avec les limites adminis-

tratives de l'Ile-de-France, elle s'étend jusqu'aux villes avant-postes (Compiègne, Beauvais, Evreux ou Chartres). La région économique de Paris est encore plus à l'étroit dans le cadre administratif, elle qui s'étend à tout le Bassin parisien (Caen, Amiens, Reims, Troyes ou Orléans). Quant au cœur de cet espace régional, le territoire de la zone métropolitaine, il ne coïncide pas plus avec Paris qu'avec la petite couronne. Ses contours sont aujourd'hui flous et discontinus.

Zone dense, Région urbaine de Paris et Bassin parisien, trois échelles à appréhender ensemble

Notre essai ne peut se lire en ignorant la complexité induite par le meccano administratif et politique régional ou la poursuite des débats de SDRIF. L'emboîtement d'une région de huit départements, dont l'un est à la fois une ville, un département et la capitale de la nation, a été pensé dans une découpe péri-urbaine, en tout cas pré-métropolitaine. Face à l'évidence du fait métropolitain et aux effets de la globalisation, la situation est aujourd'hui difficile à gérer.

Superposons les limites administratives (région, département, commune), celles de l'ancien département de la Seine, celles des subdivisions électorales (communes, cantons et circonscriptions) et celles des schémas isochrones produits par la RATP ou la SNCF. Ajoutons-y les différentes cartes de densité (habitat, emploi, richesse, équipements publics) et nous aurons une vision plus éclatée encore de la réalité à traiter. Il faut donc accepter ces limites réelles ou virtuelles, conscientes ou inconscientes, qui structurent la région parisienne, pour apprécier le concept du contour s'appliquant aux périmètres enchevêtrés de la zone dense.

Une zone dense aux contours flous et discontinus

Conduire le développement de la zone dense sur l'unique modèle de Paris n'est pas concevable ; la différence des densités, l'ampleur des capitaux accumulés et le temps nécessaire dans le processus de constitution urbaine sont trop différents de part et d'autres des portes de la capitale. Surtout, la géographie de la région, les rapports de richesse et de pouvoir ont changé et rendent illusoire et inopportun un supposé «Grand Paris ». Mais la zone dense ne saurait non plus couvrir la région, sauf à prôner un étalement urbain inefficace et incompatible avec les objectifs du protocole de Kyoto.

Surtout, il n'y a pas qu'une seule acception de la zone dense. Zone dense en habitations, zone dense en chercheurs, zone dense en activités logistiques,... toutes sont nécessaires au fonctionnement véritablement métropolitain de la capitale. Aucune n'est suffisante. Leurs contours ne se recoupant pas systématiquement, il faut toutes les cumuler pour avoir une idée de la zone dense effective. Celle-ci présente donc un contour flou et discontinu.

Développement régional et tissu urbain local : se donner les moyens d'une subsidiarité efficace

Aussi originale que soit cette zone dense, elle est indispensable à l'affirmation du Paris métropolitain. Le distendu du fait urbain actuel pose une nouvelle échelle d'intervention, celle de territoires urbains discontinus ou non contigus.

Au-delà du non-respect de certains engagements et échéances, l'échec du SDRIF de 1994 est celui d'un polycentrisme appuyé sur des projets locaux. Echec car si le polycentrisme est une réalité économique, il n'est qu'une tendance urbaine. Les bassins de vie locaux s'inscrivent toujours dans un espace régional à la fois concentrique et structuré par des radiales historiques. Echec car des projets de territoires supposent des espaces

contigus. Or le polycentrisme contemporain est fait de réseaux. Les espaces économiques dynamiques et attractifs existent indépendamment de toute continuité territoriale par les projets qui les portent.

Des « projets de territoires » aux « territoires de projet »

La zone dense est à la fois le lieu où se joue l'attractivité internationale du label « Paris » et la zone des plus forts contrastes territoriaux. Condition d'un développement urbain durable, elle est au carrefour de tous les enjeux régionaux. Inscrits dans une trame régionale, les projets locaux ont vocation à orienter les investissements et à rendre perméables les frontières urbaines qu'elles soient fonctionnelles ou sociales. Mais, considérant les perspectives de développement régional sur vingt ans, il faut inverser la logique antérieure pour mettre les projets au cœur de la démarche métropolitaine, les territoires s'y associant ou non en fonction de leurs caractéristiques et leurs priorités.

Seront ainsi définis des territoires de projet, agrégats discontinus s'affranchissant des découpages administratifs et impliquant élus, services et professionnels. Ils posent en d'autres termes la question du polycentrisme. Ils en sont, à notre

sens, la condition. A l'image de la zone dense, ces projets ont des contours institutionnels flous. L'Etat peut y avoir un rôle d'incitateur et pousser les élus et techniciens à s'engager. Mais le cadre institutionnel doit rester ouvert : les règles et objectifs, inhérents au projet lui-même, doivent être inventés par les participants à chaque tour de table.

Investir dans un Paris métropolitain renouvelé

Evènements, institutions, bâtiments, Paris doit symboliquement et matériellement réaffirmer son caractère central à l'échelle du monde. Il est crucial de réaliser que le label parisien est aujourd'hui indissociablement lié à un territoire plus vaste : une zone métropolitaine aux contours flous et discontinus.

C'est dans cette nouvelle organisation régionale qu'il faut penser les nécessaires mobilités, polarités et mutualités. C'est à l'échelle de cette zone dense que doivent se nouer les projets entre territoires. C'est à cette nouvelle géographie qu'il faut adapter les infrastructures existantes, bâtis et réseaux. Le prix sera très élevé et les finances publiques seules n'y suffiront sans doute pas. Le coût d'une absence d'ambition métropolitaine serait, lui, incommensurable.

Une région de projets : l'avenir de Paris

Un espace central
recomposé, enjeu d'un
pari métropolitain

Gérer une centralité élargie et discontinue

La question de la zone métropolitaine traverse les réflexions sur le nouveau schéma directeur. Qu'un concept flou occupe le devant de la scène permet sans doute de calmer bien des inquiétudes. Il a, en outre, le mérite de souligner l'originalité du cadre dans lequel la région est amenée à se repenser. Originalité de l'échelle puisque la région urbaine déborde désormais indubitablement l'Île-de-France et que la croissance de l'emploi est tirée depuis vingt ans par les communes extra-muros. Originalité des problématiques puisque si l'on parle toujours de polycentrisme, le contexte socio-économique et le cadre conceptuel permettant de l'appréhender ont beaucoup évolué depuis 1994.

Nous ne sommes plus dans les années 1950-1960, quand la priorité était de penser et de hiérarchiser une ville-région en émergence. Nous sommes plus loin encore des années 1920, à réfléchir à un « Grand Paris » dont les échos résonnent toujours. L'environnement social et économique a changé. Avec lui, la géographie de la région capitale s'est métamorphosée et l'intégration des territoires métropolitains doit se penser différemment.

Si le cadre économique et géographique évolue, les acteurs publics ont le devoir de penser

un développement urbain qui n'oublie personne. Cela nécessite d'adapter sans cesse de nouveaux modes de régulation au contexte régional et mondial. Il ne peut s'agir de réfléchir aux limites optimales d'un nouveau département de la Seine. Il n'est pas non plus possible de se satisfaire de la situation actuelle, où les territoires métropolitains se pensent en concurrence avant de se projeter dans la même ville. L'intitulé du *concours pour l'extension de Paris* (1919) paraît ainsi d'une étonnante actualité près d'un siècle plus tard, puisqu'on y lisait : « les concurrents ne devront jamais perdre de vue que Paris et les communes de sa banlieue, limitrophes ou non, ont une communauté de relations et d'intérêts telle que, pratiquement, aucun système économique et social ne peut être envisagé et résolu pour Paris seul, mais au moins pour une fraction de l'agglomération toute entière » (1).

(1) Cité dans Texier (Simon), *Paris contemporain : architecture et urbanisme de Haussmann à nos jours, une capitale à l'ère des métropoles*, Paris, Parigiamme, 2005

Gérer une centralité élargie et discontinue, ce programme est donc inscrit dès le sortir de la Première Guerre mondiale. Il s'agit de l'appliquer aujourd'hui à une agglomération qui s'interroge sur son centre (question qui dépasse les Halles, même si la reprise du chantier est symbolique), ses frontières internes (et pas seulement le périphérique, même si, encore une fois, le renouveau du dialogue Paris-Banlieue témoigne des nécessités du temps) et ses limites (et pas seulement celles de l'Ile-de-France ou celles de la tarification *Carte Orange*). Toutes ces interrogations se résument en une seule : quels sont aujourd'hui le rôle et l'importance d'une zone centrale dans une région métropolitaine ?

Précisons d'emblée les termes de la question. La recomposition de toutes les régions métropolitaines occidentales en atteste : on y trouve de moins en moins une simple zone centrale

dominatrice, qui supposerait une continuité territoriale peu compatible avec l'image de métropoles multipolaires.

De plus, la multiplication des zones centrales ne signifie pas une multiplication des périphéries : les divers centres partagent des périphéries communes et sont même, selon les critères choisis, des périphéries les uns pour les autres. Dans une métropole de taille mondiale, la zone dense s'avère ainsi de plus en plus multiforme et éclatée. Elle révèle un espace urbain traversé et structuré par des réseaux qu'il anime mais qui le dépassent.

L'organisation d'un territoire métropolitain n'a pourtant jamais eu autant d'importance qu'aujourd'hui. Dans la compétition que se livrent les métropoles, la compétitivité et la cohérence d'une ville dépendent de sa capacité à faire vivre localement ces réseaux. La zone dense est éclatée, les territoires métropolitains ne peuvent l'être sauf à devenir ingérables, explosifs et non compétitifs. Il n'y a pas de villes trop grandes, il n'y a que des villes mal administrées...

Réfléchir à l'objectif que peut se fixer une métropole est un passage obligé de notre essai. Notre propos suivra ensuite un double développement. A l'interrogation sur la pertinence et l'échelle d'un centre urbain dans une métropole contemporaine succèdera une esquisse des centres franciliens et des modalités d'action sur ce territoire métropolitain.

1_ La ville comme condition productive contemporaine : durable car compétitive et juste

Les « villes mondiales », des régions économiques en compétition

Les capitales occidentales participent aux échanges internationaux en s'inscrivant dans les réseaux des réseaux de régions urbaines d'échelle mondiale. Ces «villes mondiales», dont les contours dépassent systématiquement le périmètre des villes dans leur acception historique et administrative, sont ainsi en compétition pour obtenir les emplois et fonctions les plus prestigieuses. Elles sont dans le même temps insérées dans des réseaux régionaux et locaux. Là se mêlent compétition entre pôles et complémentarité entre acteurs politiques et économiques.

Même si elle n'est pas naturelle pour tous, la coordination des interventions qui permettent de valoriser la complémentarité des espaces urbains existants est la condition nécessaire d'une offre métropolitaine compétitive au niveau international. De la même manière que la qualité des matières premières disponibles à proximité des usines était importante aux débuts de la révolution industrielle, la qualité de l'environnement urbain est fondamentale pour la productivité contemporaine. Ainsi, la densité de chercheurs et d'ingénieurs n'est pas plus importante dans la *Silicon Valley* que dans

le Sud-Ouest francilien. La vitalité économique de ces deux espaces est pourtant difficilement comparable, du fait du cloisonnement des entreprises, d'un marché du travail moins efficace, de l'absence de lieux d'échanges informels ou du manque de labels universitaires internationaux,... Sans espérer un hypothétique *tout virtuel*, les relations humaines sont inscrites dans des territoires. Ceux-ci sont régis par des pratiques locales et demandent des aménagements urbains adaptés : ils peuvent, ou non, rendre réelles toutes possibilités d'échanges. La ville est aujourd'hui la condition productive contemporaine première. Dans ce cadre le Paris métropolitain se doit d'être aussi performant que ses concurrentes et même plus car sa masse critique est inférieure.

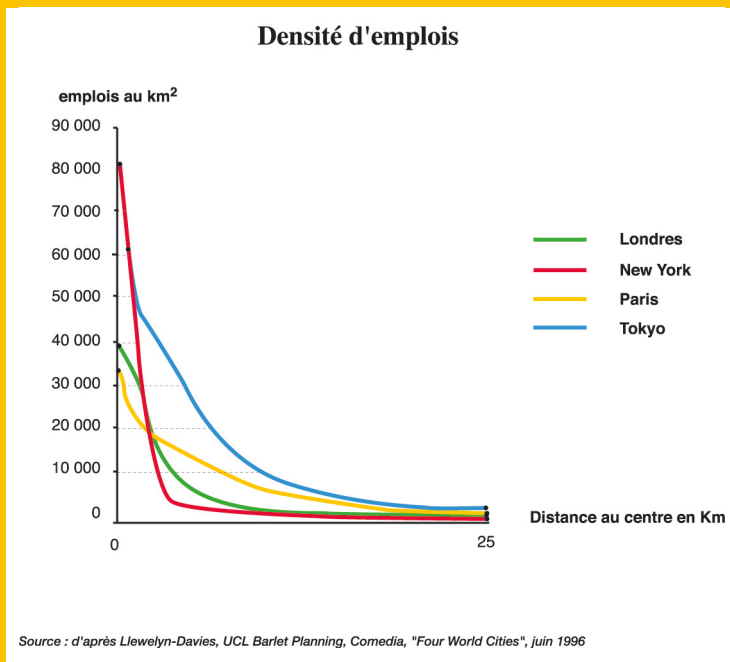
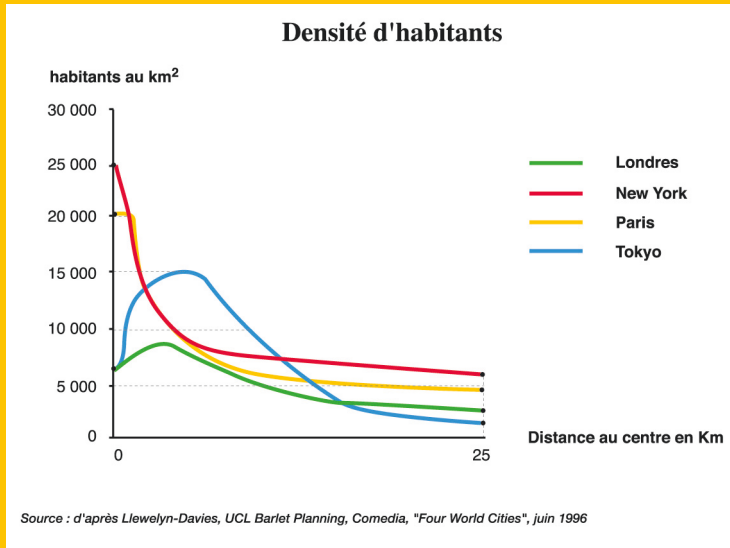
Construire l'originalité et le dynamisme d'une capitale mondiale : un modèle, des projets, des symboles

La question, c'est de faire de Paris une capitale moderne. Capitale non pas de la France, ce qui serait manquer de sens de l'histoire à l'heure de la construction européenne, mais ville tête en Europe et dans le monde. «Ville mondiale», cela ne signifie pas une ville mondialisée ou standardisée puisque c'est justement leur statut d'exception qui distingue quelques villes spécifiques comme New York, Tokyo, Paris ou Londres. (voir Fig.1 page suivante).

Cela conduit à partir des caractéristiques et forces spécifiques de la région parisienne pour les approfondir : chargée de symboles historiques de pouvoir et d'ouverture au monde, la région est remarquablement dense et structurée, emplois et populations s'y mêlent de manière originale et son dynamisme s'appuie sur une économie diversifiée incluant un secteur industriel vivace et innovant.

Si le cœur de la région se spécialise dans les fonctions tertiaires supérieures, l'espace francilien dans son ensemble couvre une très large gamme d'activités. Quand certaines de ses voi-

Fig.1 - Graphiques comparés des densités d'emplois et d'habitants en fonction de la distance au centre dans les quatre premières grandes villes mondiales



sines jouent leur va-tout sur la finance, la «ville lumière» présente un tissu économique extraordinairement diversifié, brassant luxe, tourisme, nouvelles technologies, bio-médecine, aéronautique, automobile et services collectifs. Ces activités sont nécessairement appuyées sur un appareil financier et juridique de rang mondial. Elles font également vivre un tissu d'activités de services aux personnes ou aux entreprises très dense, aux caractéristiques très proches des métiers industriels. L'industrie n'a d'ailleurs pas disparu car si la fabrication occupe une main d'œuvre peu nombreuse, les activités de recherche et d'administration des chaînes de production continuent de soutenir le dynamisme régional.

Il s'agit donc de créer les configurations institutionnelles qui garantiront la meilleure croissance régionale : en permettant aux entreprises et aux personnes d'améliorer leur productivité, en permettant aux territoires et populations exclus de revenir dans le jeu pour faire vivre eux aussi le dynamisme régional.

Il s'agit aussi, plus d'un siècle après la Tour Eiffel et trois siècles après Versailles, de placer Paris aux centres symboliques du monde : la Grande Arche ou le Stade de France sont-ils d'ampleur ou de nature à cristalliser l'attention mondiale sur la région parisienne pour cinquante années supplémentaires ?

Une ville pour demain... et après-demain

Une ville durable est une condition première. Durable économiquement, puisque son dynamisme est nécessaire pour permettre à l'espace francilien de faire de sa taille un atout et non un poids. Durable écologiquement, ce qui est un enjeu majeur lorsque plusieurs millions de personnes vivent ensemble sur un même territoire. Enfin et surtout, durable socialement.

Dans la compétition entre agglomérations, la sécurité des biens et des personnes, la paix sociale (fut-elle conflictuelle) sont des prérequis qui devancent largement la fiscalité locale ou la qualité des équipements, ainsi que le rappelle le Conseil des impôts. Considérée du seul point de vue du développement économique, la cohésion sociale et territoriale est incontournable. Dans une ville européenne dense et intégrée comme l'est la région parisienne, les problèmes de quartiers sont des problèmes sociaux mais sont aussi des problèmes urbains. Ils ne peuvent se résoudre qu'à l'échelle d'une agglomération et imposent une coopération de tous les territoires franciliens. Le coût d'une crise urbaine serait lourd en terme d'attractivité et de croissance. En témoignent la couverture internationale de la crise des banlieues en novembre 2005 ou de celle du CPE et les campagnes de communication menées pour corriger l'image de Paris et de la France.

Mieux, la cohésion sociale est non seulement nécessaire à la croissance économique, mais elle est l'une des clefs du développement urbain francilien. Il ne s'agit pas uniquement d'influence économique mais d'un modèle social et urbain à faire vivre et rendre attractif. Si la ville doit justifier d'un rang mondial en ayant des infrastructures techniques et politiques opérationnelles, elle ne sortira par le haut de la compétition internationale qu'en parvenant à incarner un modèle propre. Tout potentiel naît d'une différence, quantitative ou qualitative. A son niveau, et à condition de maintenir la compétitivité de ses infrastructures techniques et de services, l'attractivité de Paris ne pourra venir que de sa capacité à faire vivre son originalité.

Dans cette perspective, toute réflexion sur l'aménagement de la région parisienne doit reposer sur l'articulation de trois échelles : le Bassin parisien pour l'espace économique, (voir Fig. 2 page 23), la Région urbaine de Paris (voir Fig. 3, page 25) pour l'espace urbain, la zone dense pour l'espace métropolitain.

2_ Paris et son bassin, une région éco- nomique capitale dans l'économie mondiale

Une géographie régionale plus vaste et moins hiérarchique, une nouvelle donne économique

La décentralisation des activités, initiée dans les années 1970, a redistribué l'industrie parisienne dans un très vaste Bassin parisien. Le rapide retour de la plupart des fonctions d'encadrement dans et autour de la capitale a conduit cet espace économique à s'organiser concentriquement autour de Paris. Dans les années 1980, la capitale capte les fonctions de siège, sa banlieue devient attractive pour la plupart des emplois stratégiques et le Bassin parisien devient une des zones industrielles les plus productives du monde. A peine cette géographie a-t-elle le temps de s'esquisser que les profonds changements économiques de la fin du vingtième siècle vont la recomposer.

La tertiarisation des activités, la recomposition des industries et l'externalisation croissante qui l'accompagne, de même que la libéralisation de l'économie et son intégration à l'échelle de la planète via de grands groupes multinationaux renforcent naturellement certains des avantages de la capitale qui bénéficie d'importants effets boule de neige. En tête sur de nombreux secteurs de pointe, elle dispose d'un très grand marché intérieur, d'une main d'œuvre qualifiée importante et reconnue et d'une économie modernisée.

Les entreprises y sont de plus en plus mobiles comme en témoigne la croissance de plus d'un quart des transferts d'établissements franciliens entre le début et la fin des années 1990. Elles adaptent leur implantation à l'évolution de leurs besoins. Ils peuvent être fonciers comme

dans le cas de la filière logistique qui se recompose autour de plates-formes techniques localisées près des grands équipements ou jusqu'à plus de soixante kilomètres de Paris le long des pénétrantes routières qui desservent le cœur de la région. Ils peuvent être stratégiques comme dans le cas des entreprises qui s'implantent à proximité de centres de recherche dans Paris même ou en banlieue sud et ouest. Ils peuvent dépendre de l'accessibilité des aéroports dans le cas de certaines multinationales.

Surtout, les entreprises s'inscrivent de plus en plus dans des groupes multinationaux. En 2000, selon les chiffres du SESSI, près de 40% des importations et exportations françaises furent ainsi réalisés entre des établissements français et étrangers appartenant aux mêmes groupes et plus de la moitié de ces échanges sont organisés depuis la tête de groupe. La localisation des entreprises, leurs fournisseurs et leurs clients ne dépendent donc plus simplement d'arbitrages locaux.

Dans le cadre de chaînes de valeur mondialisées, l'ensemble du portefeuille d'activité localisé dans une métropole est susceptible de se relocaliser, qu'il s'agisse d'une filiale commerciale, d'une usine, d'un centre de recherche ou d'un ensemble partiellement intégré localement. Les industries les moins innovantes risquent d'être délocalisées vers des pays aux coûts de production plus faibles. Les activités de pointe se concentrent, elles, dans les territoires les plus productifs et peuvent quitter la région si elle n'est plus compétitive face à ses concurrentes européennes et mondiales.

Un secteur d'activité implanté dans le Bassin parisien, échelle à laquelle il faut aborder la région économique de Paris, peut ainsi connaître quatre types d'évolution :

- scénario noir, les activités productives sont délocalisées (en Europe de l'Est, en Afrique du Nord ou en Asie du Sud-Est, en Chine ou en Inde) et l'activité innovante est concentrée ailleurs (en Allemagne, à Londres ou dans le Sud de la France, aux Etats-Unis, au Japon, en Corée, en Inde ou en Chine). Mais toute ou partie de la filière peut

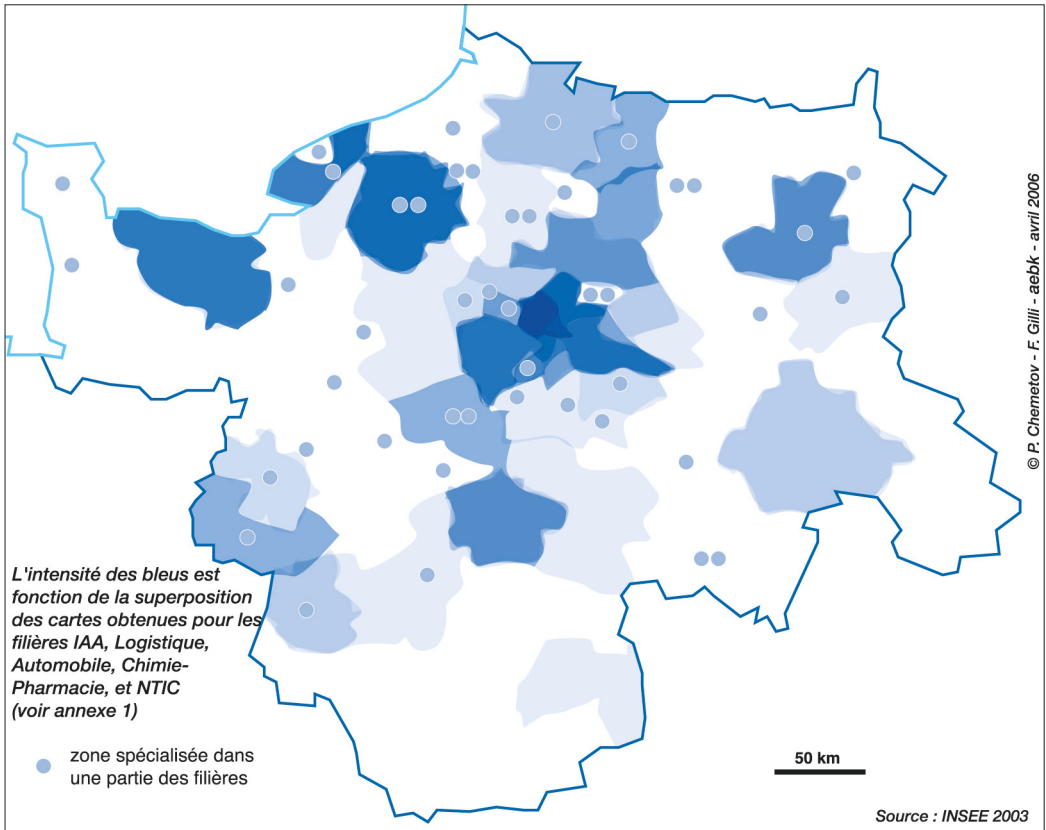
- rester implantée localement ;
- les activités productives sont délocalisées et les activités de commandement restent parisiennes: cela assoit la stature internationale de la région et de sa capitale mais conduit à la nécessité de reconvertir certains bassins d'emploi ;
- les activités innovantes sont concentrées dans d'autres régions mondiales que le Bassin parisien, mais celui-ci héberge des unités de production modernisées et offre des perspectives originales. Qu'il s'agisse d'une unité de production d'un groupe international ou d'un réseau de PME, la principale amorce de croissance de la filière dans la région se trouve alors en périphérie, l'enjeu étant de remonter la filière à l'instar d'un pays en développement ;
- enfin, les deux fonctions peuvent rester

dans la région et leur intégration doit permettre d'améliorer la compétitivité locale.

Le Bassin parisien, véritable région économique de Paris

Tout cela se traduit dans l'évolution des stratégies de localisation des entreprises qui arbitrent désormais simultanément entre espaces urbains et au sein même d'espaces urbains. La gestion de l'organisation complexe qui en découle devient une tâche à part entière, ô combien stratégique, intégrée au siège du groupe. Les entreprises pèsent les avantages relatifs du centre, de la très proche périphérie ou de la grande périphérie. Les termes de l'arbitrage sont différents et chaque espace a des atouts propres, mais tous sont désormais mis en balance, ce qui témoigne bien d'une vision de moins en moins hiérarchique des territoires.

Fig.2 - Les filières économiques du Bassin parisien : une géographie patchwork



Si l'on cherche à penser les équilibres propres à ces nouveaux espaces urbains, c'est donc à l'échelle d'une métropole très élargie qu'il s'agit de réfléchir. La compétitivité de la région économique parisienne est conditionnée à l'intégration de cartes mentales plus complexes que la traditionnelle organisation radio-concentrique francilienne, même généralisée au Bassin parisien. Il s'agit d'inscrire localement les réseaux, au prix d'une représentation fragmentaire ou discontinue (voir Fig. 2 page 23).

Une activité isolée ne résistera toutefois pas si elle reste à l'écart des flux d'information. La densité d'activités locales ou régionales est ainsi un atout fondamental et une vision trop éclatée de la géographie parisienne est aussi trompeuse qu'une vision classique. Le rôle stratégique des grandes villes régionales et de certains pôles locaux dans la région économique éclaire en même temps le rôle spécifique d'une zone métropolitaine capable de rivaliser avec les autres «villes mondiales».

3_ Un espace urbain en recomposition

Au moins trois échelles sont incontournables pour appréhender la question de la zone centrale et du dynamisme de la région de Paris. Le Bassin parisien est, on l'a vu, le niveau pertinent pour penser la région économique. La zone métropolitaine présente des enjeux spécifiques liés à sa densité et son ouverture internationale. Mais l'analyse des contours de la zone dense est indissociable d'une réflexion sur la dimension et l'organisation d'ensemble de la région urbaine dans laquelle elle s'inscrit.

La Région urbaine de Paris, échelle de l'espace urbain

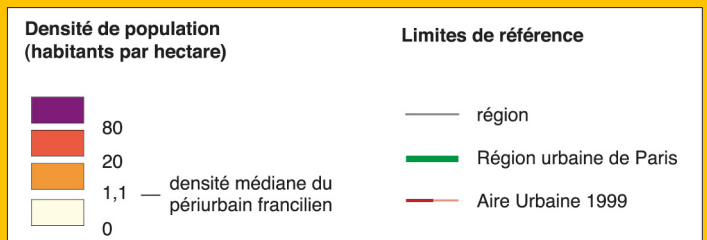
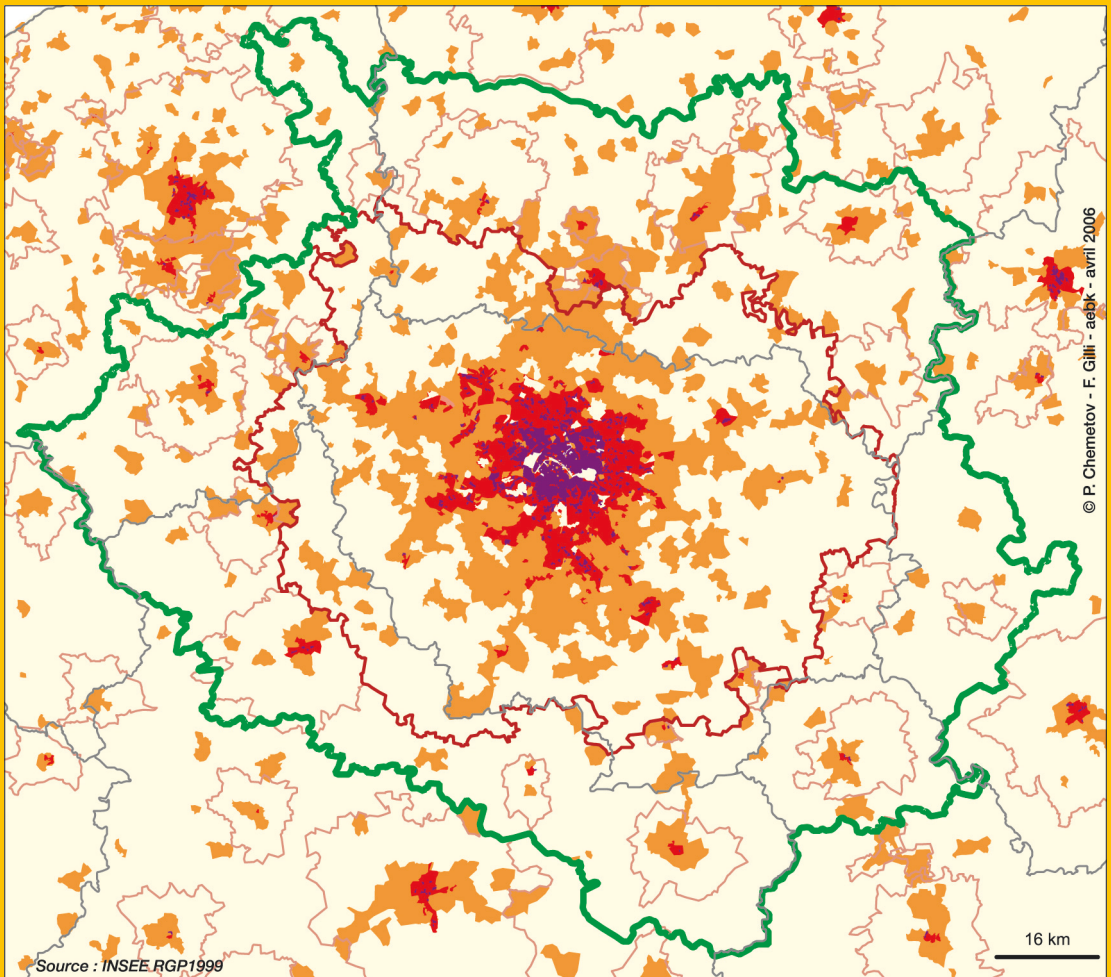
La capitale reste parmi les villes les plus denses et ramassées à l'échelon français. Près de 70% de sa population habite en banlieue, qui à l'image de Paris est particulièrement dense (respectivement 28 et 200 hab/ha). Même la zone périurbaine est relativement peuplée (2,2 hab/ha). A titre d'exemple, l'aire urbaine parisienne s'étendrait jusqu'à Rouen, Orléans et Amiens si elle avait la même densité que Toulouse ou Bordeaux (soit 2,3 au lieu de 7,7 hab/ha). Comme bien des villes européennes, Paris ne présente donc pas le tissu urbain effiloché et étalé dont on affuble généralement la ville contemporaine.

Il reste que l'agglomération s'étend aujourd'hui sur 100km, de Melun à Cergy. Si l'on considère les déplacements quotidiens de travail ou de loisir et la trame urbaine sur laquelle ils s'appuient, c'est un territoire de près de 90km de rayon (soit plus de 2,5 millions d'hectares) qui vit dans l'orbite francilienne : la Région urbaine de Paris (voir Fig. 3 page ci-contre) inclut ainsi l'ensemble des villes avant-postes, de Compiègne à Chartres en passant par Dreux, Evreux, Beauvais, Montargis, Château-Thierry, etc...

On notera d'ailleurs que l'amélioration des dessertes interurbaines qu'elles soient routières ou ferrées (même si on préférera les secondes) tend à étendre ce modèle aux métropoles régionales voisines. Ce que l'on a pu appeler l'effet TGV pour Tours, Le Mans et bientôt Reims, est également connu de villes comme Orléans, Rouen ou Amiens, desservies par des trains que leur cadence et leur matériel rapprochent de plus en plus des trains de banlieue.

La baisse en valeur constante des coûts de transport unitaires a donc permis aux Franciliens d'augmenter les distances qu'ils parcourent tous les jours. Assez mécaniquement, ce que les ménages économisent en payant leur logement moins cher ou en diminuant leur temps de travail est en définitive absorbé dans la hausse corrélative des dépenses de temps ou d'argent pour aller travailler dans des pôles d'emploi plus lointains, qu'ils

Fig.3 - La Région urbaine de Paris, vers une métropole interrégionale



soient centraux ou périphériques (l'emploi extra-muros de la Région urbaine de Paris a crû de 800 000 unités dans les vingt-cinq dernières années).

Les chiffres sont connus : si l'Ile-de-France a gagné 1,7 million d'habitants entre 1968 et 1999, Paris a perdu plus de 400 000 habitants sur la même période et avoisine les 2 millions d'habitants. Dans le même temps, la petite couronne a gagné 200 000 habitants pour atteindre 4 millions, alors que la grande couronne a vu sa population quasiment doubler pour devenir la couronne la plus peuplée avec près de 5 millions d'habitants. Si la grande couronne reste cinquante fois moins dense que Paris, elle accueille la majeure partie de la croissance francilienne.

L'effet de ces évolutions sur les frontières externes de la Région urbaine de Paris est immédiat : la ville gagne sur les terres agricoles et forestières, le plus souvent sous la forme de maisons individuelles et de plates-formes industrielles (logistiques ou non). Cette croissance urbaine se fait à partir de l'agglomération parisienne mais également par marcottage à partir de pôles urbains ou ruraux situés autour de la capitale (de 35 à 80km). Elle a ainsi conduit à l'absorption des villes nouvelles dans l'agglomération et produit une Région urbaine de Paris qui dépasse les limites de l'Ile-de-France.

Si les réserves foncières prévues au précédent SDRIF n'ont pas toutes été consommées, cela ne veut pas dire que l'étalement urbain s'est essoufflé. Il s'est fait de plus en plus diffus, rural et a allègrement franchi les limites administratives régionales pour saturer les PLU de communes en Picardie, Normandie, Centre ou Bourgogne.

Les frontières internes de la région ne sont pas moins concernées par ces évolutions. L'explosion périurbaine s'accompagne d'une lente et sourde implosion. La ville haussmannienne est parfois idéalisée : riches et pauvres y auraient vécu ensemble. Ce constat fait l'im-

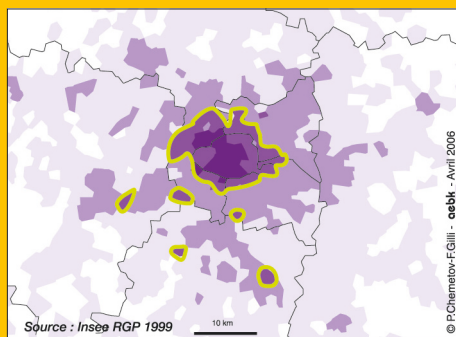
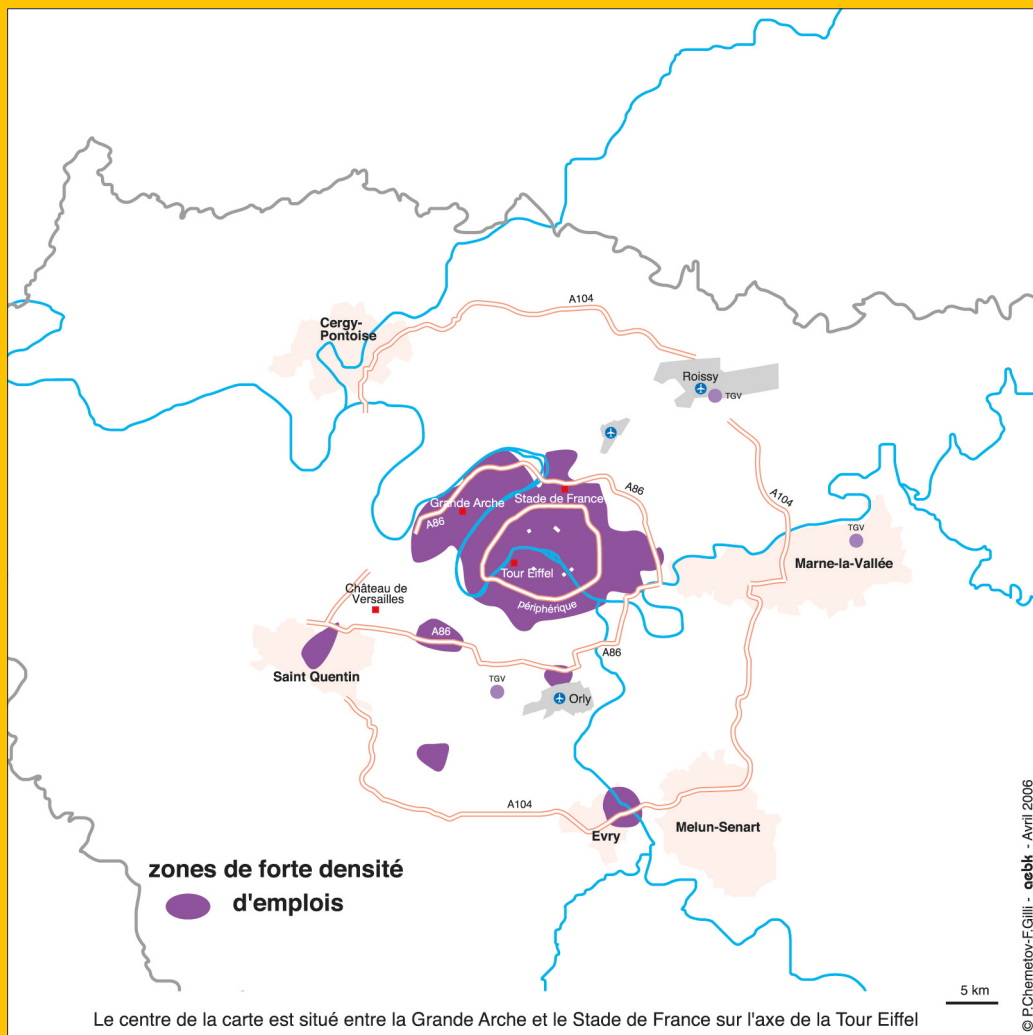
passe sur l'habitat ouvrier, situé à l'écart, et oublie que l'ampleur des distances sociales rendait alors une analyse en terme de proximité géographique (dans Paris et dans les immeubles) en grande partie impertinente. La reconstruction de cet âge d'or supposé traduit néanmoins la force du rêve, utopique, d'une ville pacifiée.

Si la distance sociale a beaucoup diminué, fruit d'un siècle de démocratisation, les distances spatiales tendent à fortement augmenter : à l'échelle de la Région urbaine de Paris, l'opposition Est-Ouest entre les riches et les pauvres se chiffre en dizaines de kilomètres. La séparation sociale a quitté, quant à elle, les étages pour se traduire dans des communautés fermées, des lotissements clos ou des cités exclues. Ces évolutions ne sont que des tendances et la région parisienne reste traversée par des espaces mixtes, mais elles menacent toutefois l'unité et l'intégrité de la région.

L'organisation métropolitaine : pôles dynamiques et zone dense élargie

Le desserrement urbain ne débouche pas sur un espace uniforme et continu puisqu'il nourrit à la fois les espaces périurbains et les pôles en limite d'agglomération. Au cours des vingt-cinq dernières années, leur croissance est incontestable, qu'il s'agisse de pôles aménagés (La Défense, villes nouvelles, Saclay, Roissy) ou de pôles émergents (vallée de l'Orge, Argenteuil, Plaine Commune, Seine-Amont, ...). Dans ce cadre, la périphérie se réinvente un destin central ; la croissance de l'emploi y est concentrée et de plus en plus d'emplois stratégiques s'y localisent. La consommation d'espace augmente fortement, en partie du fait de la dissémination d'emplois dans le périurbain. Mais des pôles d'envergure internationale émergent (Saclay, Roissy, voire Marne la Vallée), en même temps qu'une quantité de pôles plus modestes quoique à résonance internationale ponctuelle. Cette restructuration de l'agglomération avec le développement de polarités fortes en périphérie (villes nouvelles ou pôles scientifiques, voir Fig. 4 page ci-contre) ne signifie pas que Paris est aujourd'hui

Fig.4 - Carte de la densité d'emplois



Densité d'emplois à l'hectare par commune

zone dense	80 - 585,1
	25 - 80
	5 - 25
	0,1 - 5
	0 - 0,1

Densité moyenne en Ile-de-France : 3,24

un moteur qui s'essouffle : la baisse de l'emploi parisien traduit en grande partie l'hyper spécialisation des emplois de la capitale.

Si la croissance de pôles en périphérie permet à certains résidents de trouver du travail sur place, l'extension de tous les bassins de recrutement conduit à des recoupements entre les aires d'influence des différents pôles urbains. On trouve de plus en plus souvent sous un même toit des personnes qui occupent des emplois dans des territoires différents, parfois très éloignés. Les flux banlieue-banlieue sont ainsi croissants et cela tout particulièrement au sein de la très proche banlieue de Paris.

L'échelle métropolitaine bouleverse donc les façons de penser les villes. C'est particulièrement le cas de Paris qui a longtemps été considérée comme l'archétype de la ville monocentrique. Historiquement, la capitale fut organisée en cercles concentriques pénétrés par des radiales qui sont aussi des axes de développement. L'inertie propre aux espaces urbains fait qu'elle reste une ville classiquement radio concentrique avec des quadrants qui sont à la fois des axes d'urbanisation et des marqueurs de la sectorisation sociale et des cercles qui sont fonction de la densité de population, de sa composition démographique ou de l'épaisseur historique du bâti. La dynamique métropolitaine, tirée par la recomposition de l'espace économique, est quant à elle multipolaire.

Puisque l'on convoque l'histoire, il serait d'ailleurs erroné de donner de la région une vision uniquement et éternellement radioconcentrique : la multipolarisation des espaces urbains ne date pas des années 1980. De nombreux lieux historiques symboliques du pouvoir central sont situés en proche et lointaine banlieue que ce soit la basilique de Saint-Denis ou les châteaux de Versailles et Compiègne. A leur époque, ces lieux symboliques participaient à

la pluralité des centres économiques et politiques franciliens, chacun rayonnant sur tout ou partie de la région et participant à son organisation. Cette coexistence de différents types d'organisation persiste aujourd'hui. La région est à la fois radio-concentrique et multipolaire.

Si le Paris métropolitain est à l'image du Paris historique, c'est dans la mesure où les formes urbaines de la capitale sont extrêmement variées et cette diversité augmente encore avec les nouvelles formes développées depuis la Seconde Guerre mondiale. En aucun cas l'espace central ne peut être uniquement dupliqué à l'image de l'accumulation réalisée au centre du Paris historique. Les modifications des modes d'habiter dans l'espace urbain, l'usage de l'automobile, la densification des réseaux ferrés ont en effet conduit à une modification des dynamiques territoriales. La banlieue n'est plus uniquement dortoir et le centre ne concentre plus la totalité des flux traversant la ville. Les circulations à l'échelle du cœur d'agglomération ont des motifs, des modes et des trajets plus variés. Il s'agit donc de considérer les logiques et les conséquences pratiques de ces évolutions sur la trame urbaine francilienne. Où sont les centres, où passent les frontières internes, mais surtout selon quelles logiques ces nouveaux partages territoriaux s'opèrent-ils. Ces perspectives renouvellent les problématiques franciliennes d'au moins cinq manières, non hiérarchisées.

Enjeux : gérer et organiser une centralité renouvelée à de nouvelles échelles

La recomposition de l'espace régional ouvre en premier lieu la question de la gouvernance urbaine dans la région parisienne. Le Paris métropolitain non continu et qui dépasse le périphérique présente des modes de fonctionnement différents des schémas passés ; différents de ce qu'ils étaient dans les arrondissements centraux ceinturés par les grands boulevards ; différents encore de ce qu'ils étaient à l'intérieur du périphérique. Une réflexion spécifique sur l'organisation de cet espace central et sur son inscription régionale est nécessaire pour ne pas réitérer à l'échelle de la zone dense et de la Région urbaine de Paris la schizophrénie historique des relations entre Paris et sa proche banlieue. Que la zone dense présente non seulement des contours flous mais également des discontinuités rend le problème plus ardu, mais offre sans doute beaucoup moins de prise au risque de reconstitution d'un isolat central, simplement plus vaste.

Un deuxième enjeu porte sur l'affirmation de la centralité. Si elle a éclaté, elle n'a pas disparu des espaces métropolitains contemporains. Elle se retrouve en plusieurs pôles différents, chacun participant au rayonnement international de la région capitale et à sa structuration interne. Un développement intégré de la région nécessite de s'interroger sur la place du cœur métropolitain de manière à permettre un vrai polycentrisme : la région parisienne n'est pas la Randstadt hollandaise et le point de bascule

de ses équilibres reste le cœur qui irrigue de nombreux pôles économiques et demeure le point de rencontre des réseaux humains et physiques. De plus, la brillance internationale d'une ville suppose une marque identifiable. Le label «Paris» irradie aujourd'hui l'ensemble de l'Ile-de-France et bénéficie aux régions voisines. Sauf à développer une image locale auto-suffisante, comme Hollywood à Los Angeles ou la Silicon Valley dont la notoriété dépasse celle de San Francisco, l'ensemble des pôles sont désormais interdépendants. L'impact urbain de la centralité dans cette nouvelle configuration se pense donc dans le cadre d'une géographie dispersée. Il faut éviter que cela se traduise par une centralité diluée ou fragmentée.

Enjeux : Densité, mixité, de nouveaux équilibres à trouver

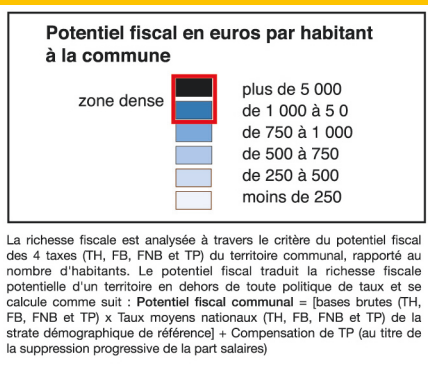
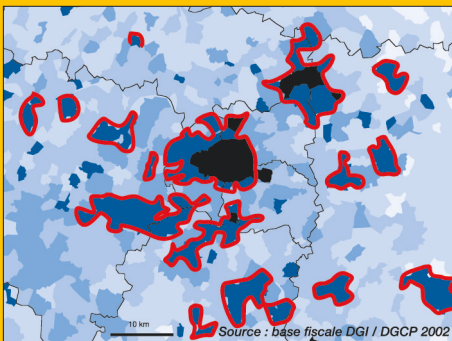
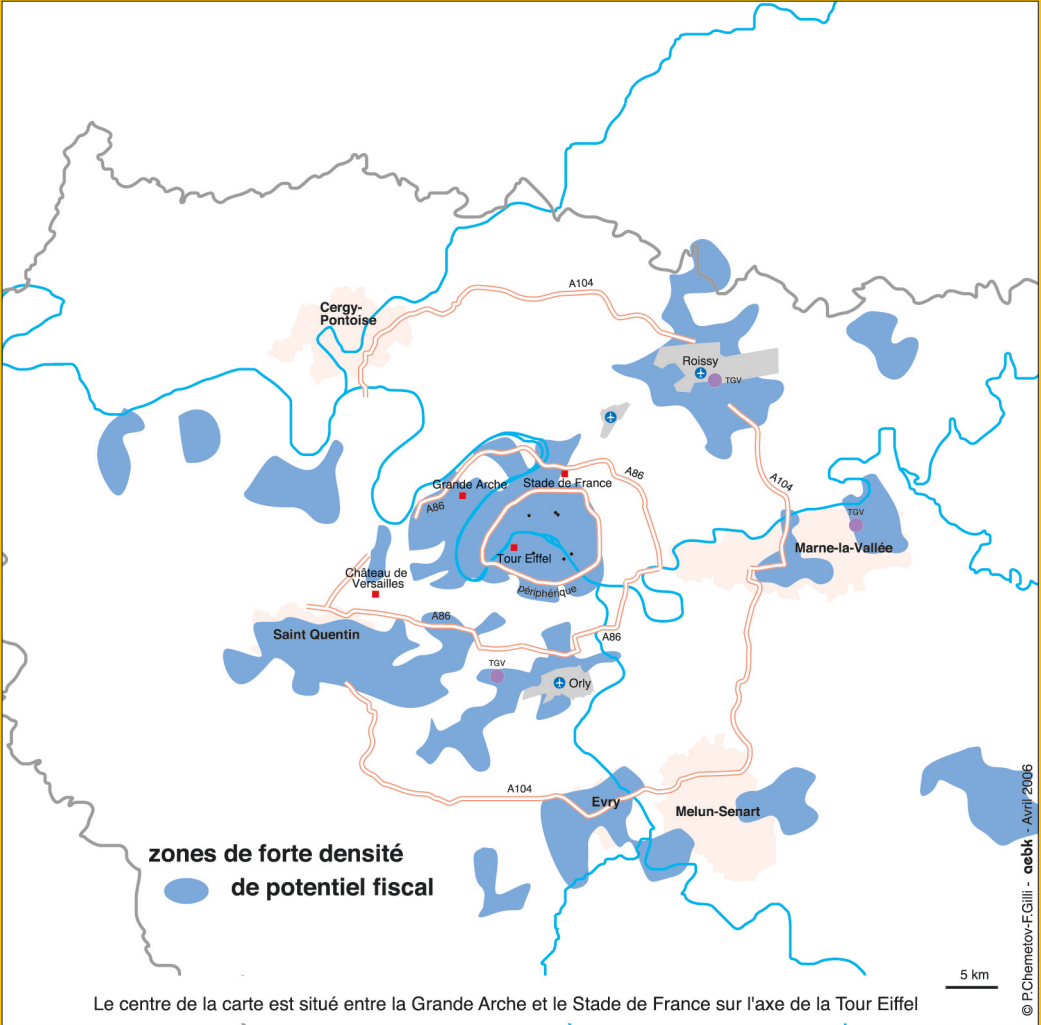
Dans le cadre d'une géographie discontinue, de territoires aux contours flous, la question des densités urbaines est ainsi un troisième enjeu. Cela pose la question de la maîtrise de l'étalement urbain, de la consommation de sols et des types d'aménagements urbains nécessaires. Dans une zone dense élargie et en partie multipolaire, il n'y aura pas les mêmes densités, ni les mêmes instruments, ni les mêmes institutions, ni les mêmes temporalités urbaines qu'au cœur de Paris. Le modèle d'urbanisation devra donc être différent car il est difficile d'envisager une haussmannisation de toute la première couronne : cela coûterait très cher, demanderait un temps qui nous manque et irait à l'encontre des trames urbaines existantes. Surtout, à supposer que cet objectif soit partagé, son délai d'accomplissement produirait un résultat en décalage avec les priorités d'un espace métropolitain qui se serait déjà recomposé plusieurs fois. La question des densités se pose aussi en lien direct avec celle de la centralité. Il peut ainsi être pertinent de s'intéresser à la densité de certains types d'emplois ou de population dans des territoires particuliers. Dans un territoire plus vaste et partiellement éclaté, l'effet métropolitain est appelé à varier en fonction de la conception que l'on se fait de la densité et de son usage.

La mixité sociale et fonctionnelle dans cette nouvelle métropole est un quatrième enjeu majeur, sans doute primordial. A moyen terme, l'équilibre est au moins aussi important que la brillance ainsi que l'ont illustré les émeutes urbaines de 2005. Les logiques économiques, sociales et urbaines ne tirent pas toutes la métropole dans le même sens. Dans un espace élargi, les combinaisons possibles sont plus nombreuses que dans un espace restreint. Les trajectoires sont aussi moins maîtrisables car les masses mobilisées deviennent rapidement considérables. Maintenir ou favoriser une métropole mixte est un des héritages des villes européennes que l'on doit valoriser. L'idée qui fut à la base des villes nouvelles était d'ailleurs d'ancrer cette mixité fonctionnelle en périphérie dans des pôles plus denses que leur voisinage. Il apparaît qu'elles résistent, mais difficilement, à une organisation plus anglo-saxonne de l'espace urbain qui se généralise dans le périurbain, séparant les lieux d'emploi des centres de loisirs et de consommation eux-mêmes distincts des lieux de résidence. Sans entraver aucunement les déplacements professionnels ou de loisir des habitants de la région, des espaces mixtes permettent un multi-usage des sols et permettent une ville plus durable. La mixité économique (liens entre les spécialisations des espaces) et la mixité sociale (facteur d'intégration) sont de la même manière des enjeux renouvelés dans le cadre d'un espace métropolitain (voir Fig.5 page ci-contre).

Conséquence nécessaire des nouvelles échelles, nouveaux centres et nouveaux enjeux : investir

Enfin, la place des villes dans la hiérarchie mondiale de 2020 se décide aujourd'hui et les investissements réalisés pour adapter les structures urbaines sont un cinquième enjeu lié au nouveau contexte métropolitain. La double dynamique d'une ségrégation économique et sociale accentuée et la dilution du cœur accroît les besoins d'équipements alors même que les ressources publiques s'amenuisent. Fruit des organisations et des visions historiques de la région parisienne, les zones d'activités, de logements et d'infrastructures continuent d'orienter et de déterminer fortement la région parisienne. Elles en sont la structure. Toutefois, les transformations de la ville rendent nécessaire une adaptation de ce squelette urbain à la nouvelle morphologie de la métropole. La compétitivité internationale des équipements urbains franciliens, aujourd'hui de très bon niveau, ne tardera pas à être rattrapée et dégradée sans leur adaptation ou leur amélioration : Londres a décidé d'un plan d'investissement de 23 milliards d'euros dans son métro, New York creuse un tunnel ferroviaire sous l'Hudson pour réunir le New Jersey et Manhattan et prolonge ses lignes de métro, sans parler de Madrid qui produit actuellement un effort d'équipement sans précédent. Compte tenu des exigences de brillance et d'équilibre urbain que cette nouvelle donne urbaine implique, il y a donc la même urgence que dans les années 1960 à adapter très rapidement la région à son contexte international. Il s'agissait alors de mobiliser en quelques années des sommes amorties sur plusieurs décennies pour fournir les éléments nécessaires à la structuration de la croissance de la région. Il s'agit aujourd'hui de mobiliser sur quelques années les moyens d'intégrer un espace régional et de garantir sa compétitivité à 30 ans. Il faut donc financer en 10 ans des projets amortissables sur 30 ans et étaler le financement à cette échelle en diversifiant éventuellement les ressources (PPP, AOT, concessions,... économie mixte en un mot) pour donner à la puissance publique les moyens de ses mandats.

Fig.5 - Carte des potentiels fiscaux par habitant



4_ Des lieux pour la zone centrale ?

Les multiples feux de la «ville lumière»

L'accumulation qui fut la condition de la forme centrale et unique de Paris s'est faite en plusieurs siècles d'investissements intenses et successifs. A l'échelle de la zone dense la plupart des territoires ont une histoire métropolitaine d'à peine 50 à 60 ans. Il y a des témoignages du passé, mais les cœurs de villes historiques, remodelés par plusieurs époques et successivement investis par les éléments de centralité urbaine artisanale, royale, industrielle, métropolitaine sont rares. Leur changement de statut à l'intérieur de la métropole est plus récent encore.

Les questions (et les craintes implicites) que pose cet espace central sont immédiates : les fonctions du Paris historique se retrouvent-elles dans un Paris dilaté ? Il existe peu de travaux attestant du lien entre densité et centralité. Dans le contexte parisien, la dilatation du cœur de l'agglomération ne conduit toutefois pas à une dilution des polarités : une analyse de l'emploi secteur par secteur fait même apparaître que la densité mesurée de certains types d'emploi peut augmenter à la faveur du desserrement urbain. Ce desserrement offre en effet à des secteurs entiers la possibilité de se réorganiser à l'échelle régionale. Mais cela suppose que ces réorganisations permettent

de renforcer la brillance et le rayonnement local et international de la métropole : soit en renforçant la force du label «Paris », soit en faisant émerger de nouveaux espaces de référence au plus haut niveau international (avec toutes les difficultés liées à la création de nouvelles marques). La zone dense doit donc trouver des lieux où s'incarner.

Dans les images prises par satellite, la «ville lumière» témoigne par son intensité lumineuse de son caractère industriel, de la masse de sa population, de sa densité et de son activité. Mais la «ville lumière» c'est aussi la ville des lumières et des projecteurs, capitale de la mode et du tourisme. C'est encore la ville des Lumières, ville humaniste dans ses activités et son organisation. Le recueil est non exhaustif. A chaque énoncé demandons-nous : quels sont, dans cette métropole multimillionnaire, les lieux qui brillent et font rayonner Paris de par le monde ? Quels sont ces centres ? Est-ce dans Paris, le Louvre, l'Elysée, le quartier des affaires ou Belleville ? Est-ce La Défense et son centre d'affaires ? Est-ce Versailles ? Est-ce Bagnolet où réside le dernier prix Nobel de littérature vivant en France, Gao Xingjian ?

Des lieux centraux contextuels, des zones denses multifformes

Les densités peuvent être de types très différents (emploi, population, logement, magasins, étudiants, etc.), mais toutes se valent dans la coproduction de la brillance dès lors qu'elles incarnent une forme de centralité urbaine. En fonction de l'image que l'on se fait de la ville contemporaine, la zone dense varie. L'inventaire à la Prévert qui suit a ainsi vocation à esquisser le contour flou de cette zone dense (les cartes appelées figurent en annexe).

La « ville en réseau »

Résultat à la fois de politiques urbaines basées sur le zoning ou de logiques économiques conduisant à la spécialisation de pôles économiques l'espace urbain est de plus en plus éclaté. Dans cette ville en réseau, la zone dense ressemble à un archipel. Les réseaux tissés entre les grandes métropoles mondiales sont ainsi des réseaux non pas de villes mais de micro territoires urbains. La densité d'emplois ne suffit donc pas à percevoir la complexité de la zone dense. La densité des bureaux (voir carte Annexe 4) ou celle des espaces logistiques (voir carte Annexe 5), pour prendre l'exemple de deux fonctions centrales dans l'économie contemporaine, révèlent des géographies et des espaces centraux très différents. Une approche trop globale de l'emploi peut ainsi masquer une géographie éclatée de la zone dense. L'analyse de l'emploi dans les nouvelles technologies (voir carte Annexe 6, 6a, 6b et 6c) éclaire bien cela. Dans les NTIC, l'emploi relatif aux activités produisant des contenus (logiciels, gestion de bases de données, édition, etc.) est réparti dans la région parisienne de manière très différente de l'emploi industriel (fabrication de matériel électronique, etc.) ou de l'emploi dans les services associés aux NTIC (des SSII aux sociétés de location de matériel informatique). La zone dense est éclatée et peut être extrêmement sectorisée. Cruciale pour appréhender le devenir économique de la région, cette zone dense multipolaire, dont le cœur est parfois en périphérie, appelle des solutions nouvelles pour la coopération entre territoires.

La « ville mondiale »

Dans une économie d'archipel, les grandes métropoles mondiales sont inscrites dans des flux. Elles en contrôlent certains, en subissent d'autres, mais leur participation même à ces échanges est un élément de leur centralité. Or, tous les territoires urbains ne concourent pas à ces transactions avec la même intensité.

Cela alimente des disparités particulièrement fortes dans le tissu urbain : les échanges sont plus fréquents entre un centre de recherche du plateau de Saclay et le CERN, le Japon ou les Etats-Unis qu'avec les territoires tous proches des Ulis. Dans cette compétition entre villes et lieux mondiaux, la spécificité de la zone métropolitaine est que les communications extra urbaines y sont particulièrement importantes. La densité des emplois contrôlés par des groupes étrangers, leur part dans l'emploi local (voir carte Annexe 7) est une des caractéristiques de la « ville mondiale ». La zone dense y est inscrite dans les flux de richesse mondiaux.

La « ville cosmopolite »

Alors que les espaces ruraux sont isolés, la ville est le lieu historique de la rencontre et des mélanges. C'est particulièrement le cas aujourd'hui où les grandes métropoles rivalisent d'imagination pour mettre en valeur leur caractère de carrefour mondial. Dans la ville cosmopolite, la part des étrangers dans la population traduit cette capacité d'une ville à incarner un rêve, à attirer des humains venus de l'ensemble de la planète (voir carte Annexe 8). Des quartiers finissent ainsi par symboliser l'ensemble de la ville à l'étranger. Les différences entre communes de Seine-Saint-Denis sont ainsi parfois plus perçues en Afrique ou en Asie que dans certaines zones résidentielles de la Région urbaine de Paris. Quand la ville est le lieu où arrivent et se mêlent les étrangers de tous les continents, la densité d'étrangers et la diversité des origines fait l'originalité de la zone dense.

La « ville de l'entre-soi »

Les villes contemporaines sont travaillées par des logiques ségrégatives : cette logique sociale de l'entre soi conduit à un séparatisme

urbain. Si ce phénomène n'est pas nouveau, l'ampleur que prend la spécialisation urbaine dans une ville où les valeurs immobilières permettent une discrimination très rapide des populations est relativement nouvelle. En simplifiant le nombre de séparations à trois (les classes dirigeantes, les classes populaires et les classes moyennes), trois villes se dessinent : la ville centrale, la ville reléguée de la banlieue et la ville périurbaine. La zone métropolitaine est alors composée des quartiers où se rassemble la classe dirigeante (voir carte Annexe 9) qui est aussi celle des valeurs immobilières élevées. Les mêmes personnes achètent leur pied-à-terre à Paris (dans le VIème arrondissement ou au creux des forêts de l'Ouest francilien), New York et Venise, inscrivant des marchés immobiliers et des réseaux résidentiels très locaux dans des logiques ségrégatives étendues à l'ensemble du monde occidental.

La « ville de pierre »

Autant que la population ou l'activité, une ville est un cadre bâti, un espace concentrant les équipements. La zone métropolitaine se lit ainsi de manière très comptable dans la densité des investissements locaux (voir carte Annexe 10). Ce sont eux qui permettent de construire ou entretenir un niveau d'offre urbaine convenable. Ce n'est pas un hasard si New York s'est un jour trouvée en faillite : une métropole est chère, aussi parce qu'elle est équipée. Ce ne sont ainsi pas uniquement les logiques d'entre-soi qui rendent les prix plus élevés au cœur de ville. L'investissement historiquement accumulé y est plus important. La densité de logements (voir carte Annexe 11), en particulier collectifs (voir carte Annexe 11a), traduit ainsi la compacité de l'occupation du sol et l'intensité des investissements.

La « ville en mouvement »

Les densités sont localisées. Or les villes contemporaines sont des villes en mouvement. Considérer les densités d'emploi ou de population ne suffit donc pas : la zone dense est surtout celle dans laquelle les déplacements sont possibles et nombreux. Les cartes des destinations à 30mn de Châtelet ou de Roissy ou de La Défense, celles du nombre d'emplois accessibles depuis chaque commune en moins de 45 minutes sont tout aussi pertinentes pour décrire la zone dense que celles des densités d'emploi ou de population. Elles traduisent la zone dense en échanges et en déplacements (voir carte Annexe 14a). Ces cartes révèlent d'ailleurs de profondes discontinuités : en milieu urbain, 500m de différence peuvent transformer un lieu central en lieu à l'écart. Les effets de Météor sur la géographie interne de Paris sont très significatifs. Et ces déplacements ne sont pas réductibles au lieu de travail. L'accessibilité des lieux de loisirs ou des centres commerciaux est tout aussi révélatrice. Fortement dépendante des infrastructures routières ou ferrées existantes, la zone dense est la zone dense en déplacements et en possibilités d'échanges.

La « ville franchisée »

L'étalement urbain, l'éclatement de la ville se traduit par une standardisation de l'offre urbaine sensée correspondre aux dernières attentes de la population. Dans cette perspective, la zone métropolitaine est la zone qui concentre les attributs de ce mode de vie : centres commerciaux, espaces de loisir ou encore logements individuels (voir carte Annexe 11b). La zone centrale historique est alors fortement mise en cause dans sa légitimité à incarner l'avenir de la ville.

La « ville durable »

La ville contemporaine est verte et durable. Les parcs, squares et jardins sont des attributs particulièrement valorisés par les habitants. Inégalement répartis dans l'espace, ils sont particulièrement présents en périphérie et ne constituent que quelques îlots au centre géographique et historique (voir carte Annexe 12). Il y a de ce point de vue une spécificité de la zone centrale, c'est la ville praticable à pied ou muni d'un titre de transport (ce qui élargit beaucoup les perspectives, potentiellement jusqu'aux métropoles régionales du Bassin parisien ou à d'autres grandes villes françaises et européennes). Le face-à-face, les relations informelles sont particulièrement intenses dans cette ville à pied, caractérisée par la non-possession de voiture par les résidents (voir carte Annexe 13) et des déplacements domicile-travail réduits (voir carte Annexe 14b). La zone dense est ainsi la zone concentrant suffisamment les activités humaines et la consommation d'énergie pour permettre une ville durable (voir carte Annexe 19).

La « ville du savoir »

Nos sociétés reposent sur la capacité à produire des idées nouvelles, qu'il s'agisse de brevets industriels, de modes ou d'analyses de l'histoire humaine. L'attractivité internationale du système universitaire, la densité des chercheurs et des brevets sont ainsi fondamentaux pour définir la zone dense. La zone dense rassemble ainsi une population très diplômée (voir carte Annexe 15), une forte population étudiante résidente (voir carte Annexe 16) ou scolarisée (voir carte Annexe 17). De ce dernier point de vue, la faiblesse de l'offre internationale localisée en région parisienne est préoccupante. Qu'il s'agisse de sciences de l'ingénieur, de sciences de l'homme, du droit ou du design, les centres universitaires de taille et de recrutement mondiaux ouvrant sur des diplômes supérieurs reconnus et compétitifs (soit de niveau Master ou Doctorat) sont quasi inexistantes. L'offre actuelle est soit absente de ces créneaux (en particulier, dans la mode), soit trop éclatée (qu'il

s'agisse des équipes de recherche ou des grandes écoles et universités) pour avoir un rayonnement autre que ponctuel. La zone métropolitaine est ici celle qui parvient à concentrer une grande qualité de savoirs, condition de reproduction de sa position dans la hiérarchie mondiale d'une génération sur l'autre.

La « ville culturelle et muséographique »

Une ville est une densité historique et culturelle. Les sites touristiques, la gestion de l'activité et du patrimoine donnent aujourd'hui un avantage comparatif fondamental. Il peut s'agir de lieux de récréation (Disneyland Paris, par exemple), des grands sites du tourisme culturel (les musées d'Orsay ou du Louvre, le Centre Pompidou, etc.) ou de lieux de loisirs quotidiens comme les théâtres ou les cinémas (voir carte Annexe 18). Cette ville culturelle se traduit aussi dans le patrimoine architectural quotidien, legs de plusieurs siècles d'histoire urbaine. Le nombre d'immeubles classés, la variété des styles architecturaux sont incontestablement des marqueurs de centralité dans les villes européennes. S'ils débouchent sur des problématiques spécifiques, parfois en contradiction avec l'activité inhérente à une zone métropolitaine, les territoires patrimonialement ou culturellement denses font la centralité d'un espace urbain.

La « ville symbolique »

Dans la compétition entre les villes, les édifices symboliques incarnent le prestige d'une métropole. Ce n'est pas un hasard si l'ensemble des cartes présentent le château de Versailles et la Tour Eiffel au lieu des découpes administratives contingentes. Les symboles structurent l'espace mental. La vigueur du débat autour du quartier des Halles traduit d'ailleurs l'angoisse liée à l'absence de centre symbolique incarnant Paris à la face du XXI^{ème} siècle. La Grande Arche ou le Stade de France, également représentés sur les cartes, sont les éléments les plus symboliques du Paris métropolitain, aucun d'eux ne semble pourtant en mesure de survivre seul à trois cents ans d'histoire.

Une géographie aux contours discontinus, flous et mouvants s'impose donc pour la zone dense. Le Paris métropolitain change donc de forme selon les optiques choisies... La question n'est ainsi pas tant celle du renouvellement des découpages administratives que celle de la coexistence de contours et de légitimités très différentes dans un même espace. Cette problématique n'est pas nouvelle, elle est centrale dans l'histoire des villes. A l'aune des arbitrages rendus, les villes parviennent ou non à participer au développement urbain mondial, en suivant ou en innovant de nouveaux types de relations entre les différentes villes qui composent chaque métropole (voir Fig.6 page ci-contre).

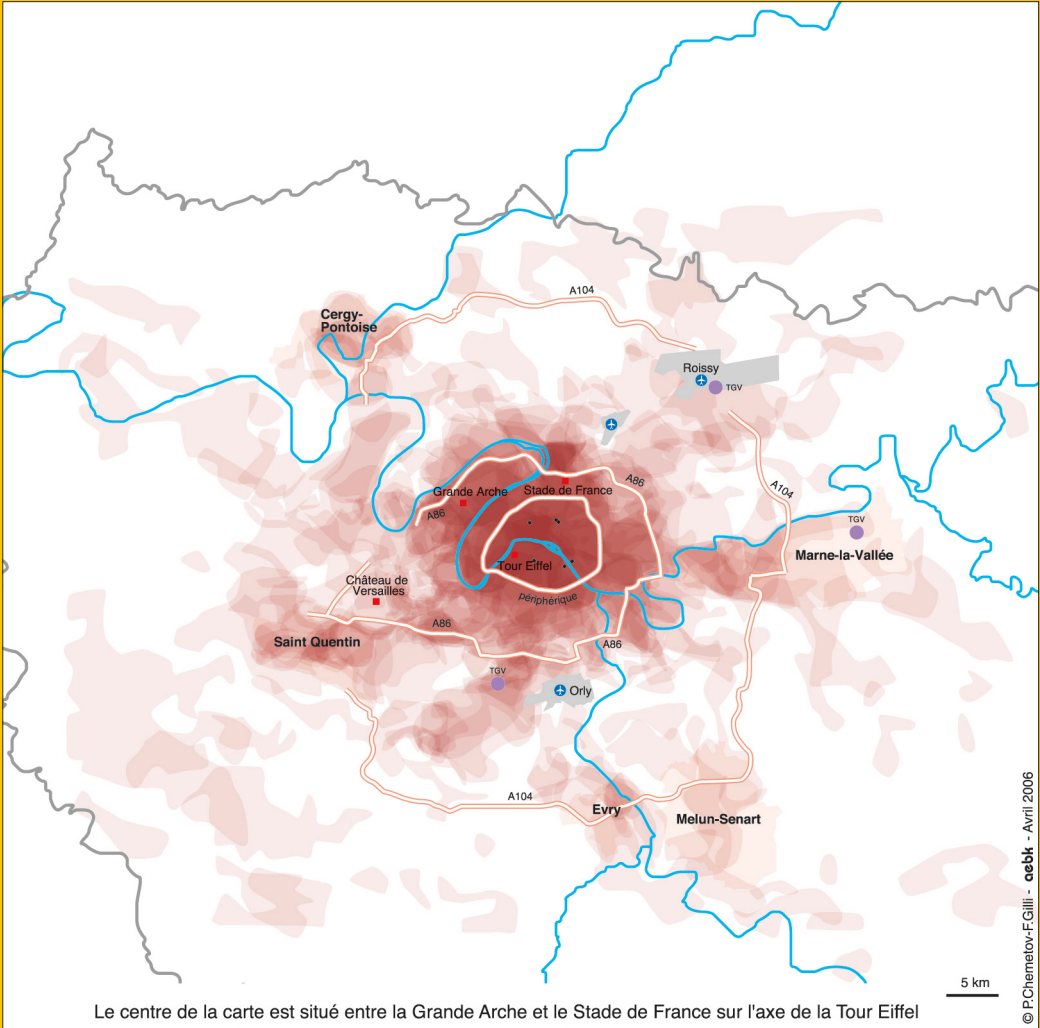
La carte du contour flou fait apparaître des espaces centraux en périphérie et une zone métropolitaine dilatée. Il est donc nécessaire d'adapter les infrastructures à ces évolutions, qu'il s'agisse d'étendre à une zone dense élargie la qualité de desserte qui a permis à Paris *intra-muros* de tenir son rang ou qu'il s'agisse de doter les pôles économiques franciliens des connexions et interconnexions nécessaires pour renforcer leur compétitivité à l'échelle internationale. Les paris à relever sont bien identifiés et les projets sont, pour la plupart, déjà chiffrés mais coûtent cher.

Que ce soit Orbital (2), le grand tram ou un réseau multimodal, les nouveaux territoires de la zone métropolitaine doivent être maillés. Des investissements majeurs doivent ainsi transformer les intercommunalités de la zone dense en modifiant la géographie des déplacements grâce à de nouvelles interconnexions. Il en va de la survie d'une capitale dont la densité est un atout extraordinaire, mais qui risque l'asphyxie (congestion) ou l'anémie (diminution des échanges) si ses problèmes de transports ne sont pas pris à bras le corps. Il en va de la capacité du Paris métropolitain à soutenir son modèle de développement intégré dans ce nouveau siècle.

Si ses contours sont flous et élargis, la zone dense est également un archipel, en particulier, de différents pôles économiques. Il y a donc aussi des priorités de connexions ou d'interconnexions pour maintenir la compétitivité des espaces économiques de la Région urbaine de Paris. Qu'il s'agisse de la ceinture TGV, de l'aménagement de la Seine depuis Le Havre ou du réseau autoroutier, le maillage des transports en banlieue doit s'ancrer sur de grandes infrastructures nationales ou internationales. Ce n'est qu'à ce prix (et il est souvent très élevé) que l'on permettra une connexion au monde à l'échelle de la zone métropolitaine. Or celle-ci est nécessaire : l'accessibilité est une condition fondamentale de l'agglomération et les dynamiques économiques ainsi permises sont elles-mêmes une condition à la mutualisation des coûts et des bénéfices urbains. A l'échelle de la Région urbaine de Paris et singulièrement au sein de la zone métropolitaine, c'est à nouveau la pérennité d'un modèle urbain qui est en jeu (voir Fig. 7a et 7b pages 38 et 39).

(2) projet de desserte de l'agglomération parisienne en rocade dans la première couronne

Fig.6 - la zone dense : un contour flou et discontinu



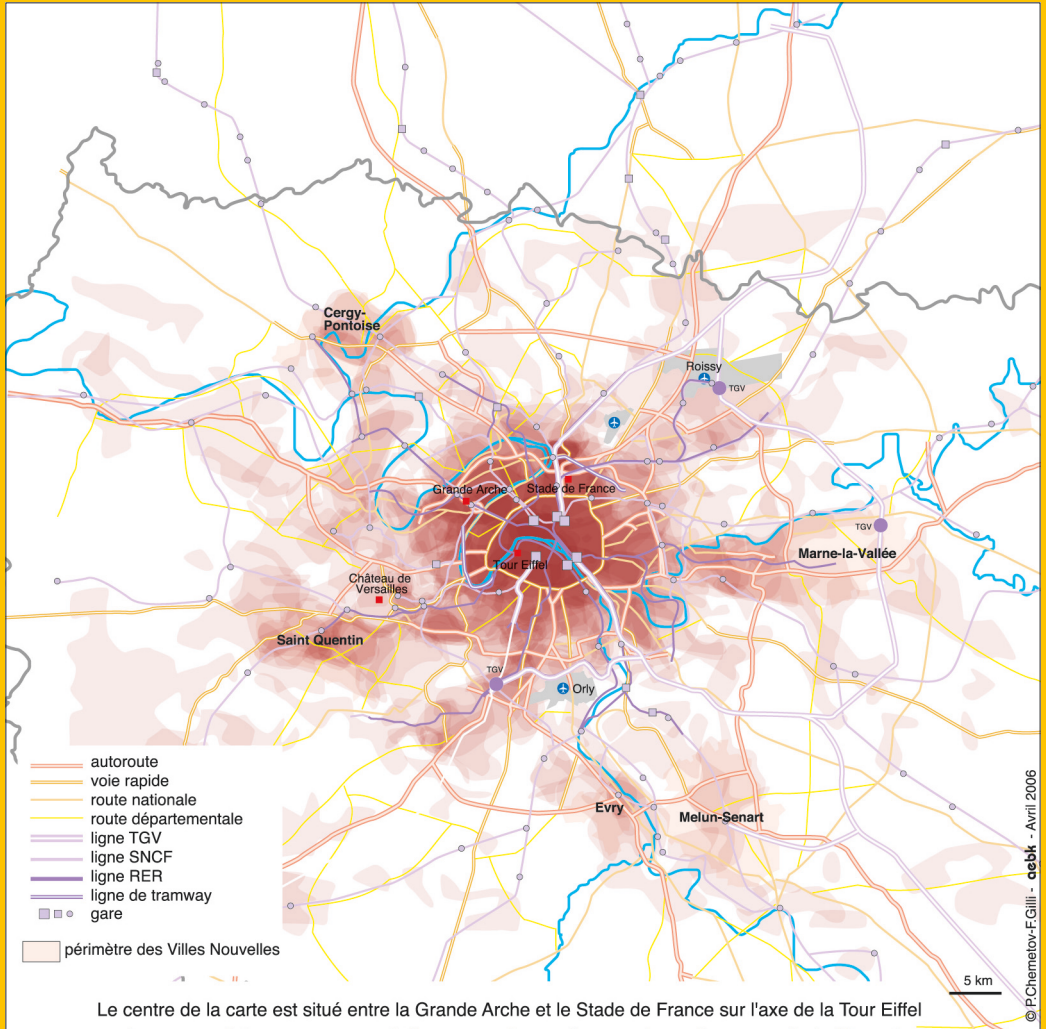
© P.Chemistov-F.Gillii - cebh - Avril 2006

zones cumulant celles de forte densité (voir cartes en annexe) :

de populations, d'actifs, d'emplois, d'emplois TIC total, d'activités de contenu, dans les TIC, d'emplois TIC industriel, d'emplois TIC service, de bureaux, d'offre logistique, de cadres, de diplômés du supérieur, d'emplois dans une entreprise étrangère, de dépenses d'investissement, de cinémas, de logements individuels, de logements collectifs, de ménages sans voiture, d'étrangers, d'étudiants au lieu de résidence, d'étudiants au lieu d'étude, d'espaces boisés, de consommation énergétique.

Fig.7 - Cartes des contours flous avec superposition des infrastructures existantes : deux niveaux d'équipements pour respectivement les espaces centraux et périphériques, mais...

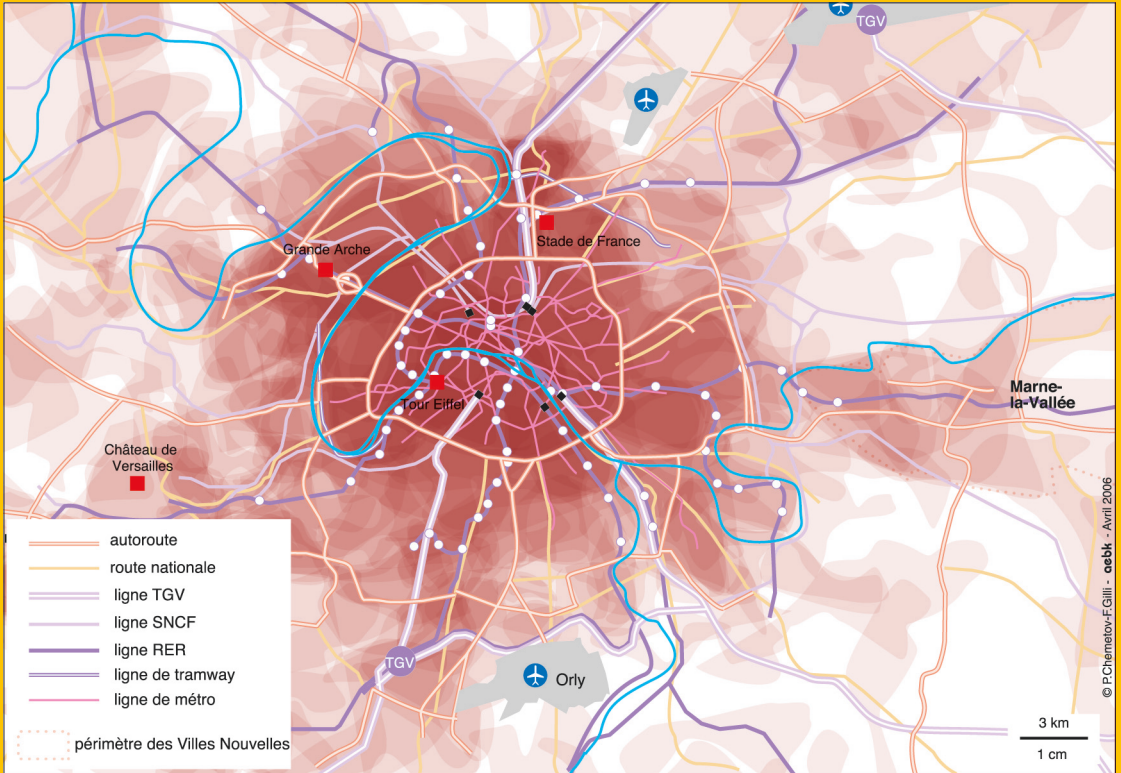
Fig. 7a - En périphérie, les équipements différencient peu la zone dense des espaces de densité moyenne



zones cumulant celles de forte densité (voir cartes en annexe) :

de populations, d'actifs, d'emplois, d'emplois TIC total, d'activités de contenu, dans les TIC, d'emplois TIC industriel, d'emplois TIC service, de bureaux, d'offre logistique, de cadres, de diplômés du supérieur, d'emplois dans une entreprise étrangère, de dépenses d'investissement, de cinémas, de logements individuels, de logements collectifs, de ménages sans voiture, d'étrangers, d'étudiants au lieu de résidence, d'étudiants au lieu d'étude, d'espaces boisés, de consommation énergétique.

Fig. 7b - la zone dense élargie n'est pas aussi densément couverte que le cœur de la zone dense



zones cumulant celles de forte densité (voir cartes en annexe) :

de populations, d'actifs, d'emplois, d'emplois TIC total, d'activités de contenu, dans les TIC, d'emplois TIC industriel, d'emplois TIC service, de bureaux, d'offre logistique, de cadres, de diplômés du supérieur, d'emplois dans une entreprise étrangère, de dépenses d'investissement, de cinémas, de logements individuels, de logements collectifs, de ménages sans voiture, d'étrangers, d'étudiants au lieu de résidence, d'étudiants au lieu d'étude, d'espaces boisés, de consommation énergétique.

Ces constats nourrissent la nécessité d'un programme d'investissements dont le coût dépasse l'enveloppe budgétaire régionale. A nouveau, l'impératif de financer les deux axes de développement doit conduire à faire preuve d'ouverture quant aux sources d'un financement ; il s'agit d'investissements dont l'amortissement s'étendra sur plusieurs décennies. Ils supposent, pour être pleinement rentabilisés, que la Région urbaine de Paris et sa zone dense soient véritablement dotées des outils institutionnels lui permettant de saisir son avenir. Un cadre d'action régional suppose à la fois une bonne intégration de la zone métropolitaine à son environnement national et international et une bonne gestion des déséquilibres infra urbains induits par une géographie éclatée.

5_ Développement et cohésion sociale, la nécessité d'un cadre d'action souple

Si l'organisation institutionnelle du Paris métropolitain est à l'image de celle du Paris historique, c'est dans la mesure où Paris, ville département découpée en arrondissements, est une originalité dans le paysage politique et institutionnel. A nous de montrer la même originalité et la même inventivité au moment de penser l'organisation du Paris métropolitain au lieu de penser étendre la capitale à une couronne d'arrondissements supplémentaire ou de réincarner le département de la Seine dans les contours de la petite couronne.

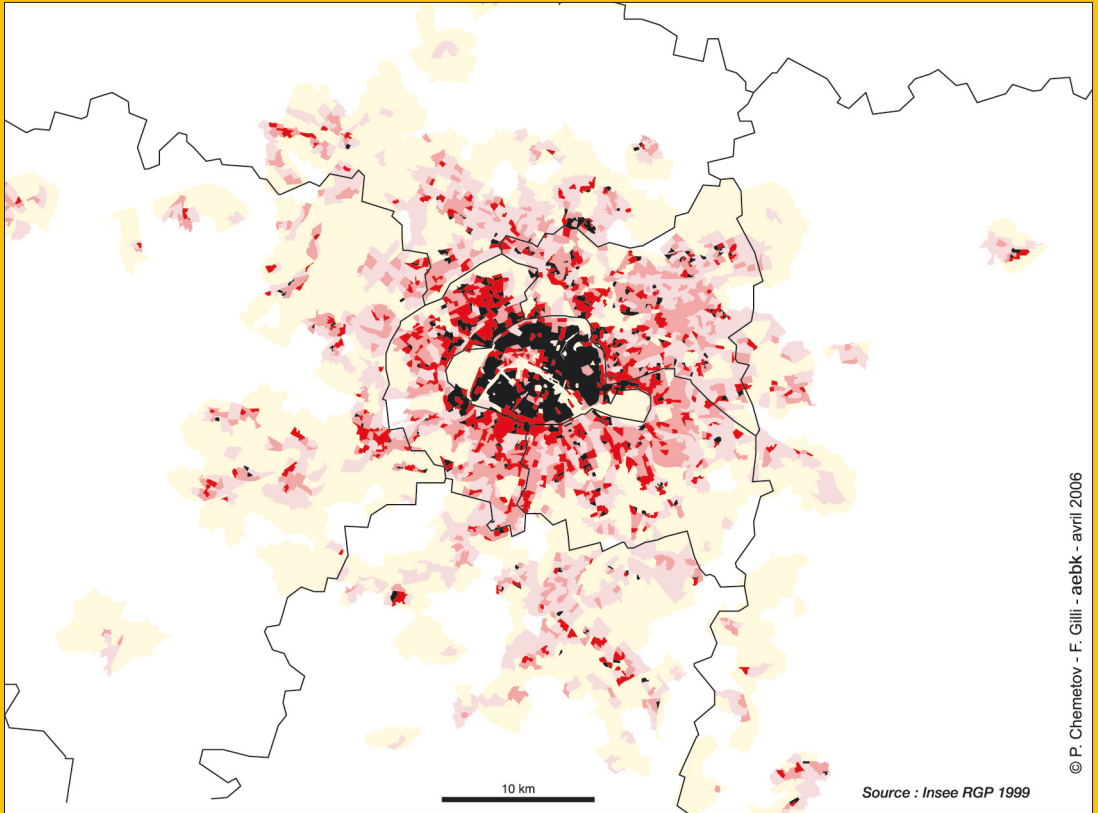
L'enjeu est aujourd'hui double puisqu'il s'agit d'intégrer chaque lieu à la fois dans un espace (réseaux) et dans un territoire (local). Nous pensons que l'inscription des collectivités dans des territoires de projet (essentiellement économiques) répond au premier défi. Le second relève de projets locaux, les fameux projets de territoires, dont l'objet doit être de réparer, entretenir et dynamiser le tissu urbain local. Ils sont aussi le lien qui ancre les territoires de projet et diffuse leur croissance.

Une réorganisation administrative ?

Cette originalité de la zone métropolitaine parisienne est clairement assumée et revendiquée par tous les interlocuteurs que nous avons pu rencontrer à l'occasion de cette étude. Sans reprendre à notre compte les différentes propositions que les uns ou les autres ont pu avancer, quelques orientations sont esquissées par ceux-ci.

La première consisterait à instituer une sorte de communauté d'agglomération de la zone dense, soit en regroupant des communes, soit à partir de communautés de communes de poids démographique, économique et politique respectables. Plus praticable, cette dernière option supposerait de favoriser le regroupement des communes en communautés suffisamment importantes pour avoir un rôle métropolitain. Ces communautés de communes (on pense inmanquablement à Plaine Commune, à Seine-Amont, au GPU Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin, etc.) bénéficieraient d'une assise leur permettant de mener de véritables actions territoriales. Leurs représentants comme ceux de Paris participeraient à la gestion de la communauté d'agglomération en laissant toute place à la région sur son champ de compétence propre. Au final, cette recomposition de l'agglomération sur la base d'une maille plus large que la commune présenterait un format proche de celui de la zone dense de New York, l'échelon régional excepté : New York City (8,2 millions d'habitants en 2004 soit 40% de la région métropolitaine) est ainsi composée de cinq boroughs aux pouvoirs étendus, Manhattan (1,6 million d'habitants), Brooklyn (2,5 millions), Bronx (1,4 million), Queens (2,3 millions) et Staten Island (0,5 millions) - voir Fig.8 page ci-contre.

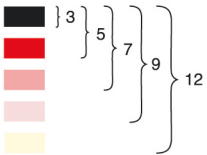
Fig 8 - Carte des populations par ordre décroissant de densité et cercles 3, 5, 7, 9 millions, et plus



© P. Chemelov - F. Gilli - aebk - avril 2006

Zones des plus denses aux moins denses, cumulant :

pois de population en millions d'habitants



L'intensité des couleurs est fonction de la densité de population. Les Iris sont ainsi classés de manière décroissante en fonction de leur densité. Tous les Iris les plus denses sont regroupés jusqu'à former un tout de 3 millions d'habitants. Puis tous les suivants sont additionnés jusqu'à atteindre une population de 5 millions d'habitants et ainsi de suite jusqu'à 12 millions.

Une variante de cette recomposition s'appuierait sur la trame départementale existante, en reconstituant une zone dense sur la base de Paris et des trois départements de petite couronne. L'inconvénient de cette option est qu'elle fige les limites de la zone dense et interdit de la penser et de la construire de manière discontinue. Ce travers peut toutefois être atténué à condition d'introduire un mode de participation souple, ouvert à la fois aux départements et aux communautés d'agglomération.

Toujours sur la base des départements, ceux-ci pourraient devenir des interlocuteurs pertinents à condition de couvrir toute la région. Dans le cadre d'une loi de décentralisation qui préciserait mieux le principe de subsidiarité s'appliquant entre région et départements, la région s'attacherait alors à ce que les différentes initiatives locales n'aillent pas à l'encontre les unes des autres et à ce qu'un espace de coopération soit ouvert entre les différents territoires régionaux sur les prérogatives explicitement régionales. Soit comme moyen d'une intégration a minima, soit parce qu'ils existent et seraient des contours faciles à réutiliser, les départements peuvent difficilement être ignorés. Dans une posture défensive, cela permet en outre d'éviter que certains territoires se retrouvent de part et d'autre de la zone dense. Mais dans notre perspective la zone dense est multiforme. De plus, ses contours sont flous ce qui limite fortement les possibilités d'être tout à fait dedans ou tout à fait dehors. Elle est également discontinue de sorte que tout territoire sera nécessairement plus ou moins à cheval sur une des limites de la zone dense.

La piste *départementaliste* comme la piste *communautaire* laissent entiers les problèmes de la subsidiarité régionale-locale, de la liste des coopérations partagées et des contraintes de participation. Quelque soit le mode d'intégration envisagé ou les contours définis, la définition des périmètres d'action communs est ainsi posée.

Elle suppose une clarification des prérogatives de chaque niveau de régulation. Il faut ainsi définir ce qui revient au niveau régional et ce qui revient au niveau local. Le fonctionnement des agences régionales de service ou de gestion diffère ainsi selon que l'on considère, l'Agence foncière, l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF), les agences de l'eau, les différents syndicats intercommunaux, etc. Une seule forme ne peut convenir à tous les types de services, mais une clarification des règles de subsidiarité et des périmètres permettrait vraisemblablement d'améliorer la gestion d'ensemble de la région. Cela laisse donc ouverte la question des périmètres à la fois internes à la région, mais aussi externes au travers de coopérations interrégionales. Le renforcement d'une péréquation régionale nécessaire, couvrant la fiscalité et les services offerts, peut difficilement oublier les problèmes très franciliens des territoires situés immédiatement de l'autre côté de la frontière régionale. Sauf à retoucher régulièrement les contours de la région Ile-de-France, il est urgent de réfléchir aux moyens de systématiser la coopération interrégionale.

La dernière loi de décentralisation attribue la gestion sociale locale aux territoires communautaires (et à défaut aux départements) et la gestion économique ainsi que les grands équipements structurants à la région. L'Ile-de-France présente quelques spécificités du fait du cadre réglementaire constitué par le SDRIF. Il est pour autant impensable de ne pas clarifier les règles de subsidiarité en son sein. La redéfinition d'ensemble du meccano administratif francilien esquissée ici étant toutefois hors de notre propos, nous nous plaçons dans le cadre actuel pour réfléchir aux conditions d'action propres au Paris métropolitain que l'on a dessiné, en particulier à sa zone dense.

Dans une géographie discontinue, floue mais dynamique, valoriser les espaces de projet partagés

A la manière des pôles de compétitivité, nous suggérons l'institution de territoires de projet. Ces espaces de dialogue et d'action sont adaptés à une géographie discontinue dans la mesure où il n'y a pas de nécessaire continuité territoriale pour être concerné par un même projet. Ils supposent toutefois des régulations claires : cela concerne à la fois les règles de décision, les règles de participation et les règles d'action pratique.

Dès lors qu'il est défini et validé par les assemblées territoriales qu'il implique, un territoire de projet c'est une discussion, un débat, des arbitrages, la fabrication d'un en-commun partagé. Nous sommes persuadés qu'il peut être géré par les services administratifs, les sociétés d'économie mixte, les groupements d'intérêt économique ou les divers opérateurs publics ou privés qui ont généralement en charge l'aménagement. Dans ces conditions, des sociétés d'études, des syndicats d'études, des associations pourraient porter l'idée même du projet dès lors qu'il serait validé par la région et par les collectivités concernées par le projet et le périmètre choisis.

Cela conduit à proposer des espaces d'expérimentation discontinus où inscrire ces projets. Les dynamiques territoriales se pensent aujourd'hui à des échelles intermédiaires et les espaces supports de ces réseaux régionaux couvrent le plus souvent de 2 à 7 000ha (soit 2-3km de rayon).

Les territoires impliqués dans le projet doivent nécessairement rassembler le plus de compétences régionales possibles. Toutefois, en faire des clubs fermés de territoires spécifiques scléroserait ces projets. Dans le distendu de la ville, l'espace libre est une condition du jeu urbain : à un niveau très local, une ville se crée

et se recompose à partir des différences de potentiels existant entre espaces contigus. L'initiative de projets peut ainsi tout à fait naître ailleurs que dans la zone dense. La *Cosmetic Valley* est un symbole de réussite initiée par des territoires périphériques en réseau. La participation aux territoires de projet ne doit pas non plus être réservée aux espaces productifs. Un espace résidentiel où habitent de nombreux salariés impliqués dans le projet ou des zones voisines de territoires porteurs du projet sont légitimes pour participer à la définition du contour, des objectifs et des moyens du projet, autant qu'à son financement.

La promotion d'une forme institutionnelle adaptée aux territoires distendus, aux espaces de projet est nécessaire. Cela suppose des formes d'association légères et garantissant des espaces informels au quotidien. En corollaire, il ne doit pas y avoir d'exclusive statutaire à la participation à un territoire de projet : communes, régions (au pluriel), départements, mais aussi CCI, Chambres de métiers, représentants éventuels de CESR, associations, sociétés d'économie mixtes, etc. Plus le projet sera central (ou rendu central) dans les débats plus le tour de table sera large et mieux on pourra le financer.

Une simple validation par les assemblées territoriales compétentes (locales et régionale) serait nécessaire pour définir un tour de table. Cela garantirait à tous d'être potentiellement représentés et limiterait les risques d'exclusive et d'enfermement. Ce travers et ce risque sont en effet les contreparties parfois associées à certains effets de club par ailleurs recherchés. Il faut donc prendre garde à ce que la participation à des territoires de projet ne soit pas réservée aux seuls espaces actuellement denses ou riches.

Cette ouverture rend d'autant plus nécessaire une régulation efficace : ces territoires donneraient lieu à des organisations spécifiques qui viendraient se superposer à celles déjà com-

plexes de la région, des départements, des communes et des organisations communales ou intercommunales. Or, la Cour des Comptes a récemment pointé le coût des empilements administratifs en France. C'est pour cette raison qu'il s'agit ici de créer non des institutions mais des lieux axés sur la mise en pratique d'un projet commun au quotidien. L'expérimentation pratique doit noyer les évidentes tactiques politiques. Elle doit donc pouvoir s'incarner physiquement. Il s'agit de créer non seulement des moments forts pour faire vivre les projets et leur donner une identité (salons, foires, journées, etc.) mais aussi et surtout de créer des lieux forts. La force de la *Silicon Valley* n'est pas principalement d'être un campus. Elle vient de la multitude de lieux ressources, officiels et officieux où des solutions sont discutées, des informations sont échangées, des idées sont testées et des financements bouclés.

La plupart de ces lieux et institutions ne peuvent pas se décréter. Il n'est donc pas question d'avoir une vision angélique de ce mode opératoire. L'appel à projet dans un cadre institutionnel ouvert, mais clairement défini, permet aux différents acteurs d'objectiver leurs attentes et d'inventer leurs propres règles. L'incubation des lieux d'échanges que nous appelons de nos

vœux est alors facilitée. Le processus de cristallisation peut ainsi s'enclencher sans que la forme géographique du territoire de projet ne soit un frein : ces lieux-ressources et les règles propres à chaque projet peuvent tout à fait émerger dans un réseau dès lors qu'il atteint une taille critique. Pour que le territoire de projet existe en tant que réseau de territoires à la fois dynamique et innovant, leur existence est même une nécessité.

Saisir les opportunités d'une géographie discontinue pour valoriser le tissu urbain

Une réflexion sur la géographie régionale et sur le contour et le dynamisme à moyen terme de sa zone dense ne peut se focaliser uniquement sur l'attractivité économique. L'interrogation sur le lien entre les territoires de projet (par définition discontinus) et le tissu urbain nous semble fondamentale. Elle pose la question des territoires en marge de la région, celle des territoires « exclus », celle des espaces résidentiels, etc. Ces territoires ne peuvent pas compter uniquement sur leurs propres forces. Une première réponse à ce souci est comprise dans la définition des territoires de projet. En ouvrant ces derniers aux espaces où résident les salariés concernés ou aux territoires voisins, les potentielles « marges » peuvent être directement inscrites dans les projets.

La logique des territoires de projet cherche à prendre en main l'économie régionale en s'appuyant sur les espaces dynamiques ou disposant de ressources inexploitées. Elle peut donc nourrir des logiques territoriales inégalitaires ou partiellement déconnectées du tissu local. Le dynamisme actuel de la Plaine de France est un exemple de développement territorial apportant des ressources, mais peinant à s'inscrire dans le tissu urbain local et à bénéficier directement aux territoires contigus. Symétriquement, le nombre croissant de salariés picards travaillant sur la plate-forme de Roissy rend nécessaire une concertation inter-régionale sur l'offre de formation nécessaire pour permettre à Paris de disposer d'une plate-forme toujours plus efficiente.

Ouvrir la coopération aux espaces résidentiels ou aux zones exclues doit donc permettre de rendre ces espaces légitimes dans un tour de table. Il ne s'agit pas de les inclure symboliquement, mais de les impliquer dans la définition du projet pour améliorer la performance d'ensemble du projet. Si nécessaire, leur participation pourrait être initiée ou relayée par les instances régionales ou par des associations sensibilisées au problème de l'intégration urbaine.

Une seconde réponse, parallèle, suppose un travail spécifique sur l'inscription régionale et locale de ces territoires potentiellement marginalisés. Il s'agit d'inventer une ville et un vivre ensemble pour le XXI^{ème} siècle : cela suppose un travail spécifique sur les continuités urbaines et sur les espaces où une forme d'intégration urbaine est nécessaire. Les projets de territoires ont rarement les moyens d'une ambition internationale. Ils ne sont donc pas suffisants pour soutenir le défi métropolitain mondial. Suivant le principe de subsidiarité esquissé plus haut, ils sont en revanche une condition nécessaire au maintien des équilibres urbains. Deux échelles sont pertinentes pour une péréquation régionale juste.

D'une part, les territoires locaux ont pour rôle d'éviter qu'une zone dense discontinue ne débouche sur un tissu urbain déchiré. Ces projets sont pleinement du ressort des communautés de communes ou des communautés d'agglomération. C'est par exemple à cette échelle que doit être pensée la dissémination homogène, commune par commune, des logements sociaux prévus dans la loi SRU. Cette cohésion a toutefois un coût, particulièrement élevé dans la zone dense, que tout le monde n'est pas prêt à partager. Il est donc fondamental que certains de ces projets de territoires soient inscrits à l'agenda régional de sorte que

leur financement soit mutualisé.

D'autre part, la Région urbaine de Paris est le niveau auquel une partie des péréquations doit s'effectuer. Lorsque l'on considère l'espace résidentiel et ses implications en terme de services publics locaux, d'infrastructures de transports ou de répartition de la charge financière pour supporter les investissements productifs, le territoire de partage est nécessairement à l'échelle de la Région urbaine de Paris. Cela nécessite donc une coopération interrégionale approfondie.

Conclusion

Ni entièrement polycentrique, ni uniquement dans la continuité radio-concentrique, la région métropolitaine parisienne s'est transformée en profondeur depuis le début des années 1980. Cette évolution est à la fois interne, poussée par l'étalement urbain et l'intégration interrégionale, et à la fois externe, à la faveur de l'inscription de la métropole au cœur de l'économie et des flux internationaux d'hommes, d'idées et d'argent.

Parce qu'un label « Paris » existe bel et bien, qu'il est porteur de valeurs et de symboles, mais aussi parce que les métropoles contemporaines ont besoin de centralité et de densité, l'émergence d'un Paris métropolitain et d'une zone dense sont des éléments favorables dont il convient de tirer profit. Il faut toutefois immédiatement prendre note de l'échelle métropolitaine de ce concept : dans une géographie multiforme, la zone dense est discontinue et ses contours sont flous.

La centralité ne s'est pas diluée en se dilatant. Toutefois, cette transformation de la métropole rend nécessaire une adaptation de ses infrastructures. Les pôles périphériques peu ou insuffisamment reliés au reste du territoire métropolitain ou au monde se sont ainsi multipliés. Leur développement et celui de la région sont ainsi bridés. Les modes de régulation adaptés à cette zone métropolitaine éclatée sont également à inventer. Il en va de la compétitivité de la région qui doit marcher sur deux jambes : une compétitivité renouvelée et un urbanisme durable.

Les territoires de projet doivent permettre à une économie polycentrique de bénéficier de l'effet de taille et du label, associés à la zone centrale. Ils doivent se trouver au centre des préoccupations régionales sans pour autant être menés dans des cadres prédéterminés. La Région urbaine de Paris doit redevenir un espace de projets. L'enjeu est de définir les contours institutionnels d'un véritable incubateur à une échelle qui dépasse nécessairement les frontières administratives de la région.

Les projets de territoires et la trame urbaine régionale doivent eux permettre le fonctionnement quotidien de la région. Le développement économique polarisé se greffe sur une organi-

sation historique radio concentrique dont le centre intégré s'étend au-delà du périphérique, ce qui suppose une forte densification des réseaux dans la zone dense élargie et une diminution des barrières (symboliques et tarifaires) entre les différentes parties du cœur de la zone dense. Ce développement économique alimente d'importantes distorsions de richesse et de dynamique dont la trame urbaine doit se nourrir pour se renouveler.

L'affirmation de la zone métropolitaine conduit à une exigence accrue de mobilité, de polarité et de mutualité. Un programme d'investissement d'ampleur similaire à celle menée dans les années 1950 et 1960 pour moderniser la région parisienne est aujourd'hui nécessaire à l'échelle de la Région urbaine de Paris. Il s'agit de doter la région d'atouts symboliques destinés à marquer le monde et l'histoire. Il s'agit aussi de lui permettre de défendre ses chances (qui sont grandes) et son modèle (original) dans la compétition mondiale.

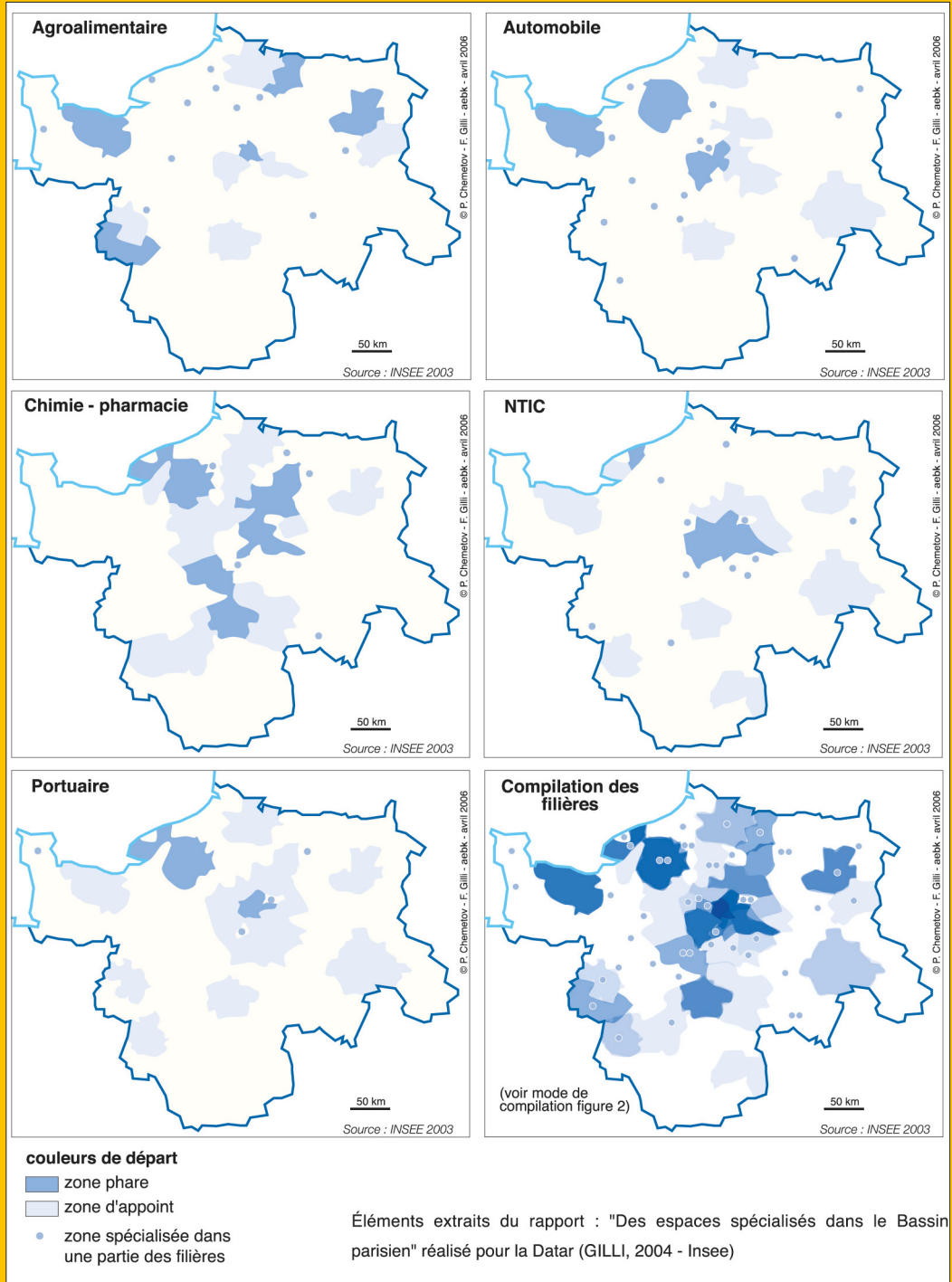
Le contexte financier ayant changé, il paraît invraisemblable de s'en remettre uniquement aux budgets ordinaires des différentes collec-

tivités, même augmentés et rationalisés. Trouvons ces moyens par des emprunts régionaux ou nationaux, par des modes de financements partagés ou délégués. Paris ne peut se laisser rattraper ou distancer par ses concurrentes internationales qui font les investissements nécessaires en infrastructures, logements, offre éducative et outils économiques.

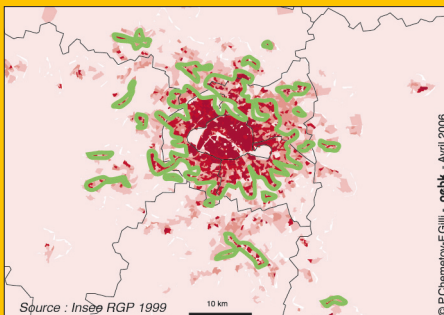
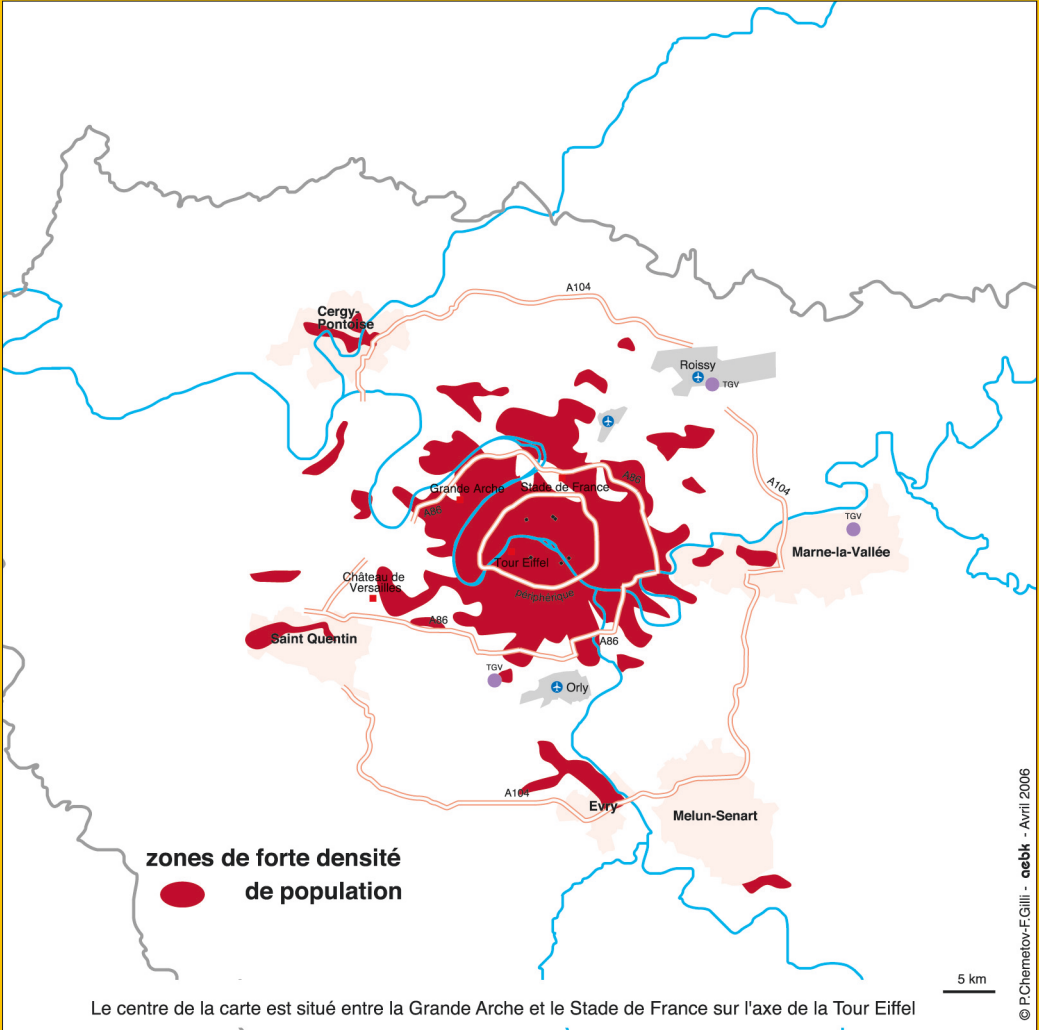
La capitale doit sa place actuelle aux paris de la croissance tenus dans les années d'après-guerre. Pour les Parisiens et les Franciliens de 2025, nos enfants et petits-enfants, nous ne devons pas laisser passer le train du pari métropolitain.

Annexes cartographiques

Annexe 1 - Les zones d'emplois importantes dans les filières agro-alimentaire, automobile, chimie-pharmacie, nouvelles technologies et logistique portuaire



Annexe 2 - La zone dense en population, tentacules et villes nouvelles



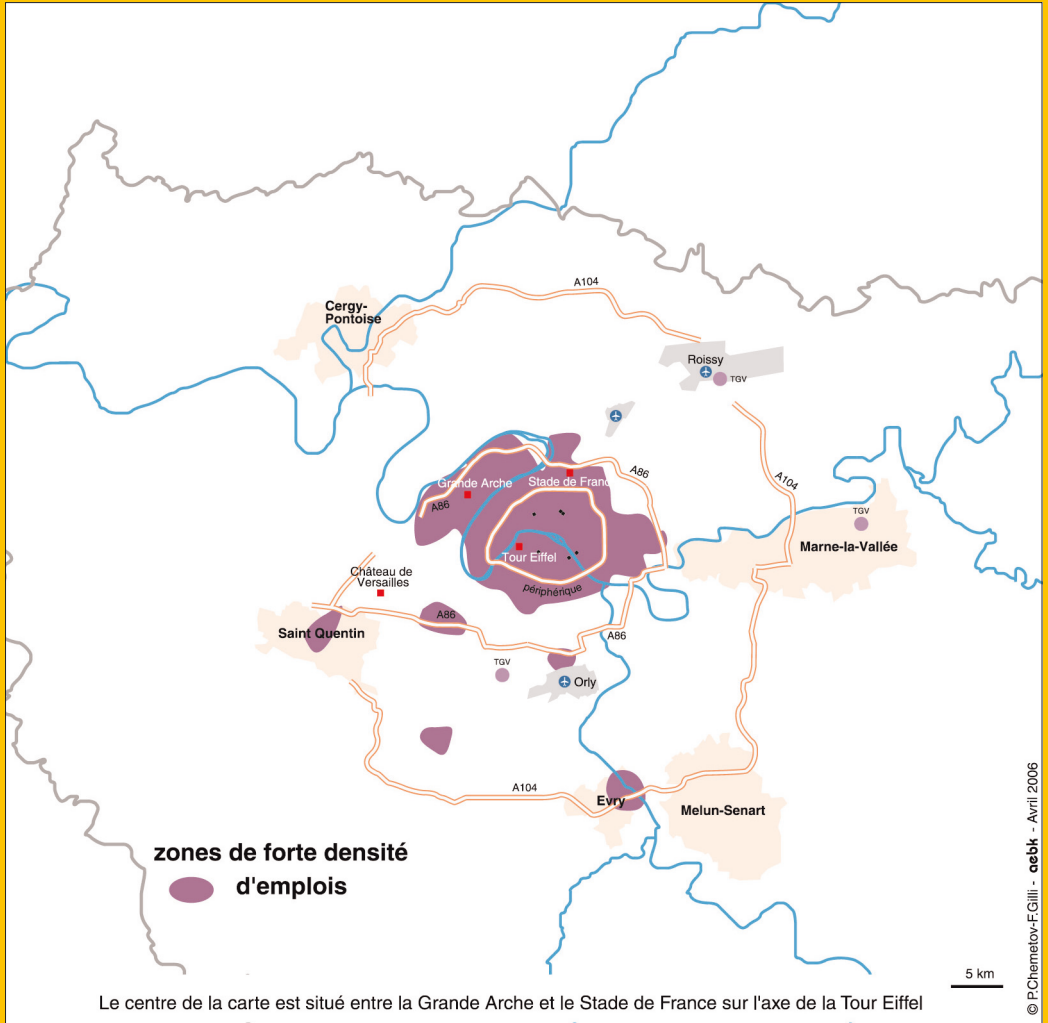
Densité de population à l'hectare par zone IRIS

en habitants par hectare

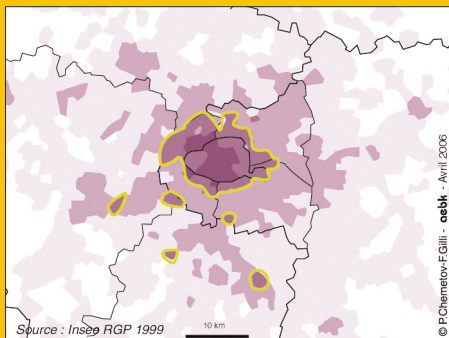
zone dense	en habitants par hectare
	150 - 1 590
	80 - 150
	50 - 80
	20 - 50
	0 - 20

Densité moyenne en Ile-de-France : 9,07

Annexe 3 - La zone dense en emplois, resserrée et élargie



© P.Chemetov-F.Gillil - ceblk - Avril 2006



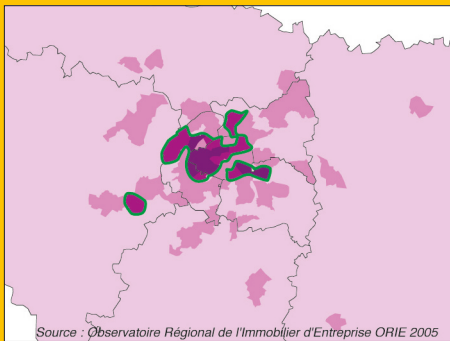
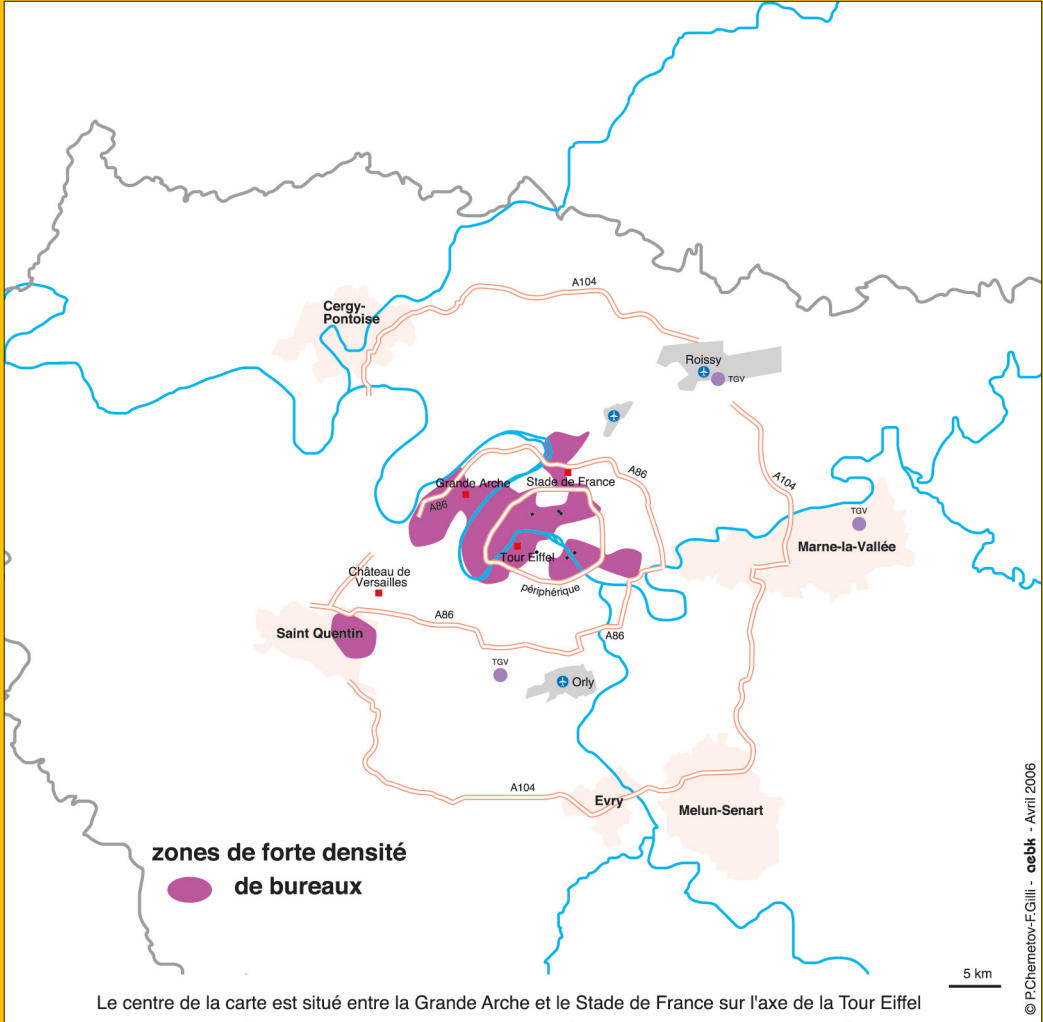
Densité d'emplois à l'hectare par commune (tous emplois confondus)

zone dense	Densité d'emplois à l'hectare
Dark Purple	80 - 585,1
Medium Purple	25 - 80
Light Purple	5 - 25
Very Light Purple	0,1 - 5
White	0 - 0,1

Densité moyenne en Ile-de-France : 3,24

25 emplois par hectare est la valeur couramment retenue dans la littérature scientifique pour déterminer des centres d'emplois (Giuliano G. et K. Small, 1991, "Subcenters in the Los Angeles Region", Regional Science and Urban Economics, 21, 163-182)

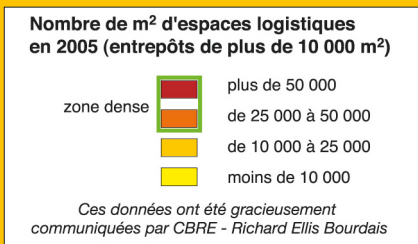
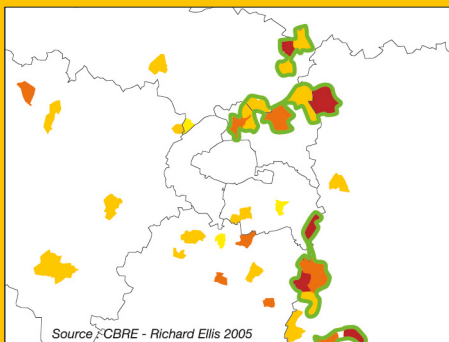
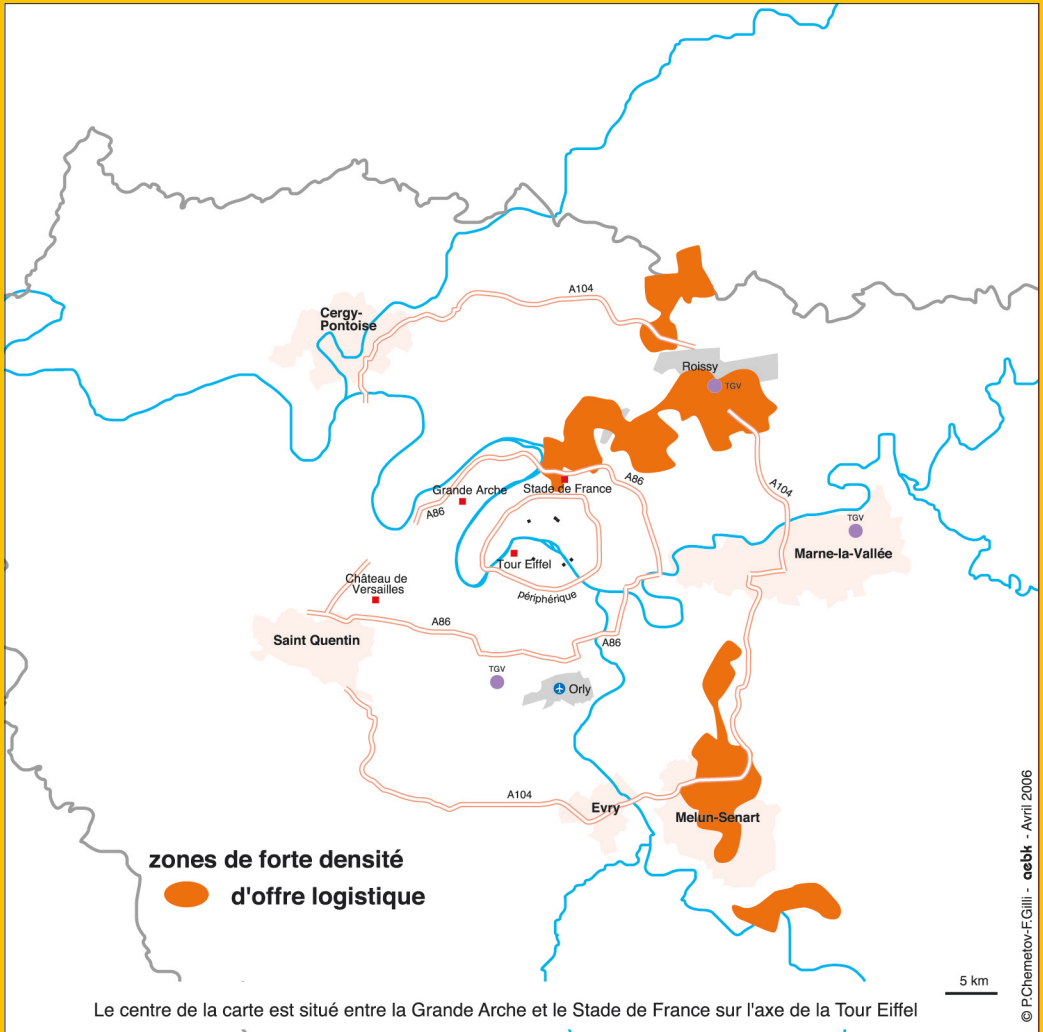
Annexe 4 - La zone dense en bureaux : des pôles majeurs en périphérie de la capitale



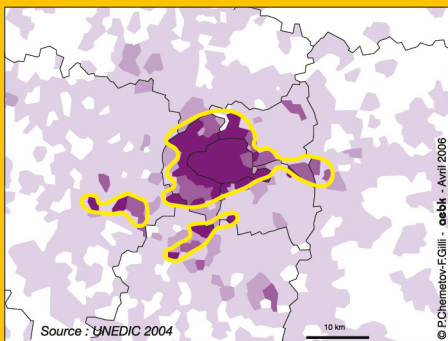
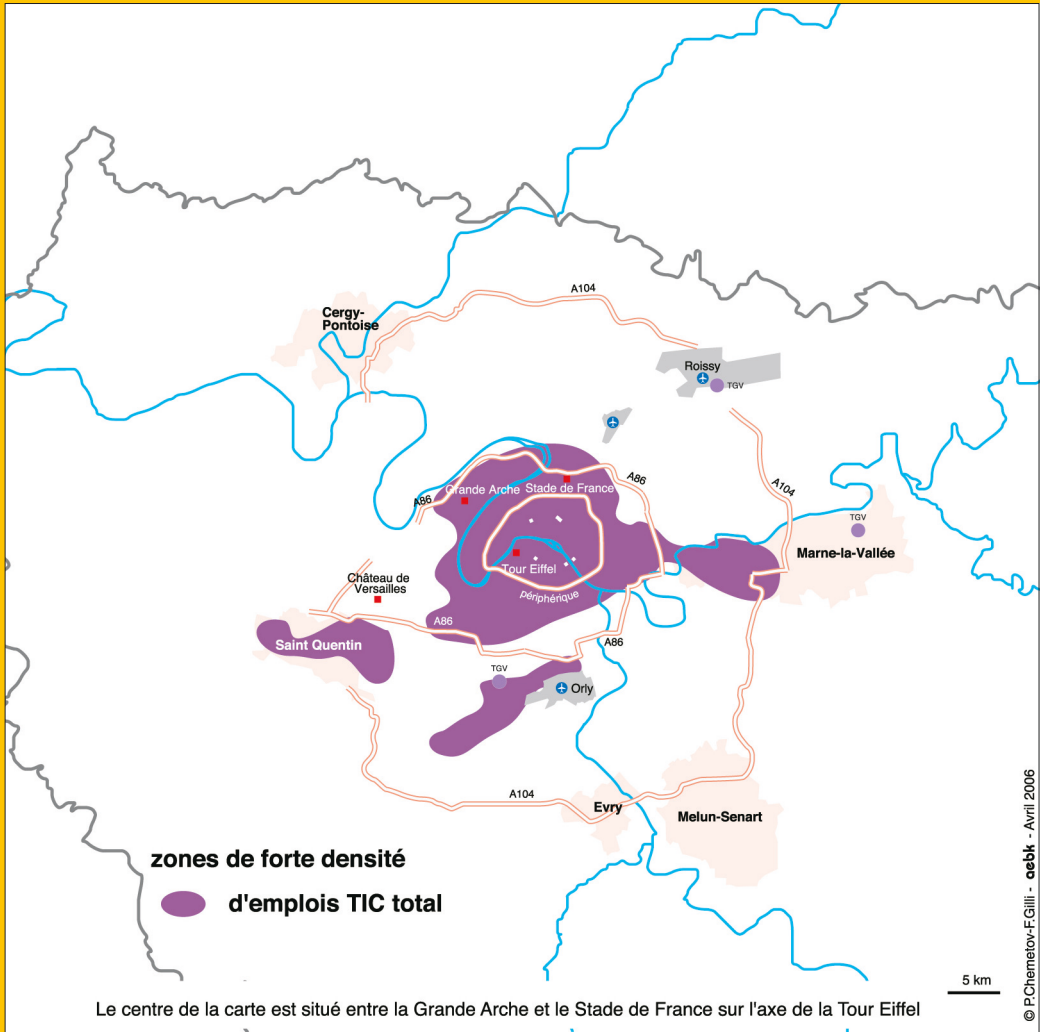
Nombre de m² de bureaux par commune en 2005



Annexe 5 - La zone dense en logistique (Ile-de-France) : Roissy et Francilienne



Annexe 6 - La zone dense en emplois dans les nouvelles technologies (NTIC)

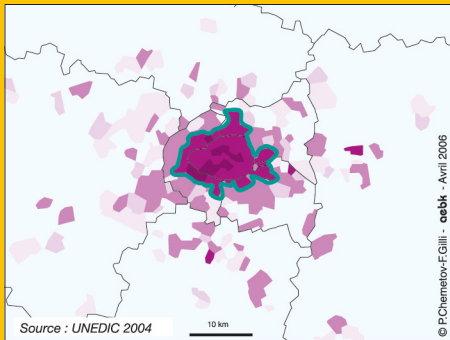
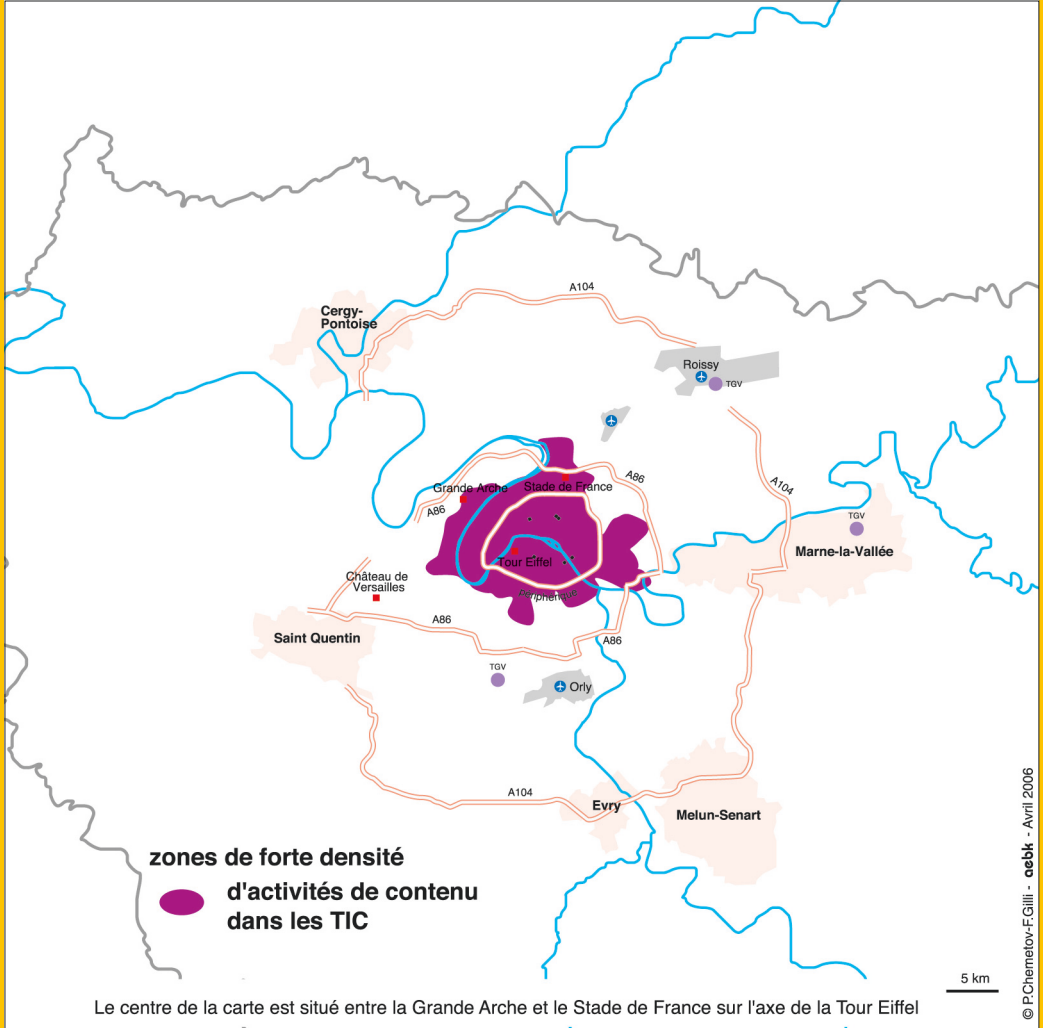


Densité des emplois dans les NTIC à l'hectare par commune

zone dense	Densité
Dark Purple	3 - 80
Medium Purple	1,3 - 3
Light Purple	0,5 - 1,3
Very Light Purple	0 - 0,5
White	0

Définition du champ des NTIC à partir de la nomenclature d'activités (NAF700) : OCDE pour les activités industrielles et de service, INSEE (rapport pour la DATAR cité plus haut) pour les activités de contenu (voir cartes pages suivantes)

Annexe 6a - La zone dense en emplois NTIC (élaboration et gestion de contenus) : très centrale

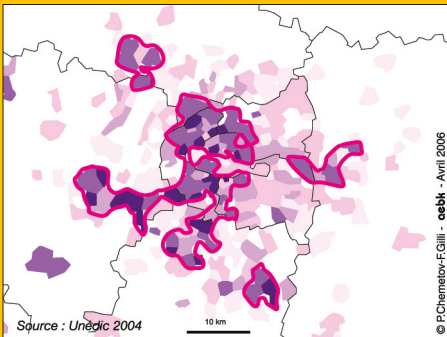
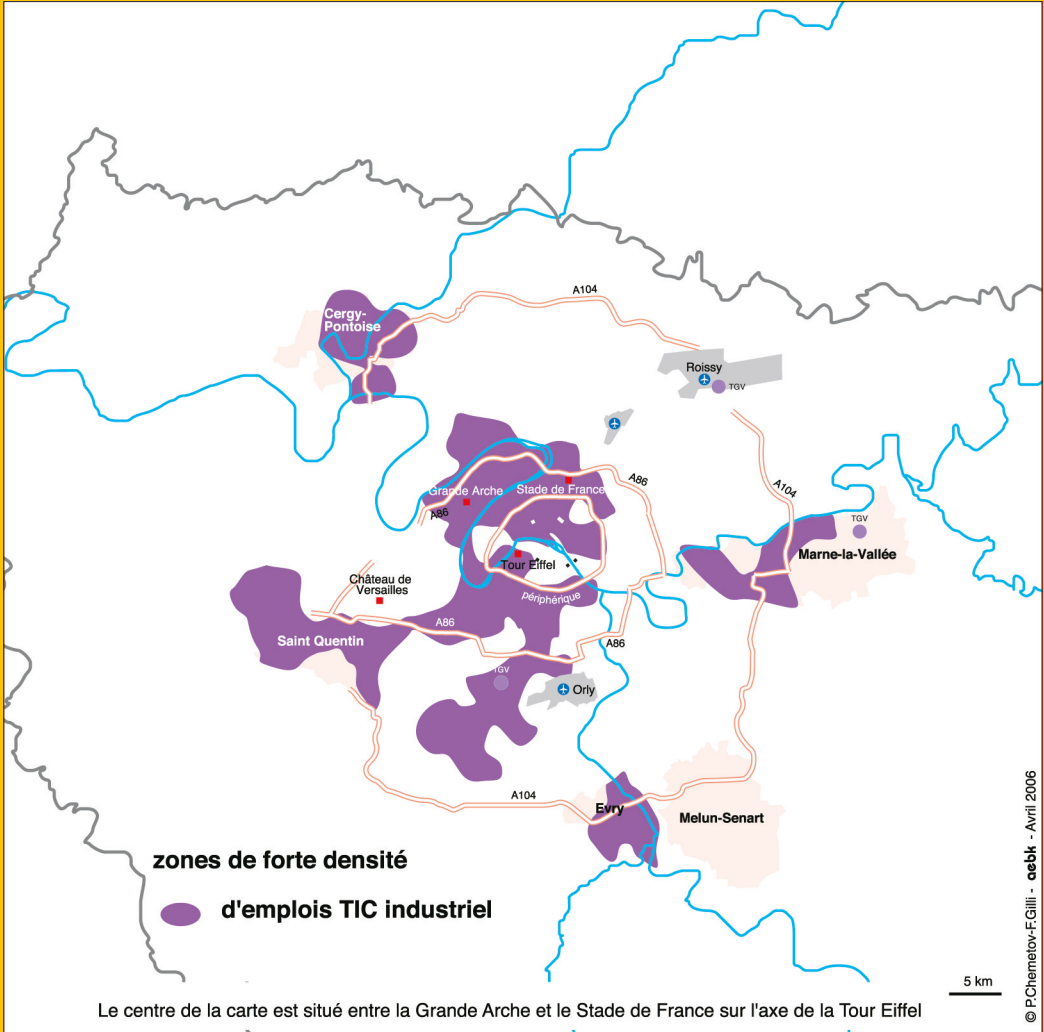


Densité d'activités de contenu dans les NTIC à l'hectare par commune

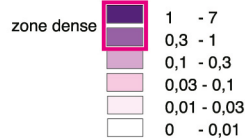
zone dense	5 - 51,27
	0,5 - 5
	0,03 - 0,5
	0,02 - 0,03
	0,01 - 0,02
	0 - 0,01

Activités de contenu dans les NTIC : Edition de revues, périodiques et journaux - Diffusion de programmes de télévision - Edition de livres - Prestations techniques pour le cinéma - Production de programmes de télévision - Agences de presse - Edition d'enregistrements sonores - Production de films pour la télévision, pour le cinéma, institutionnels, publicitaires - Fabrication de jeux et jouets - Autres activités d'édition

Annexe 6b - La zone dense en emplois NTIC (activités industrielles) : périphérique et éclatée

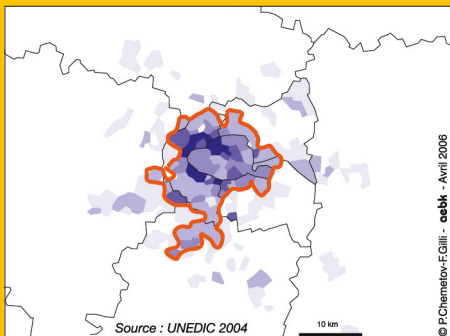
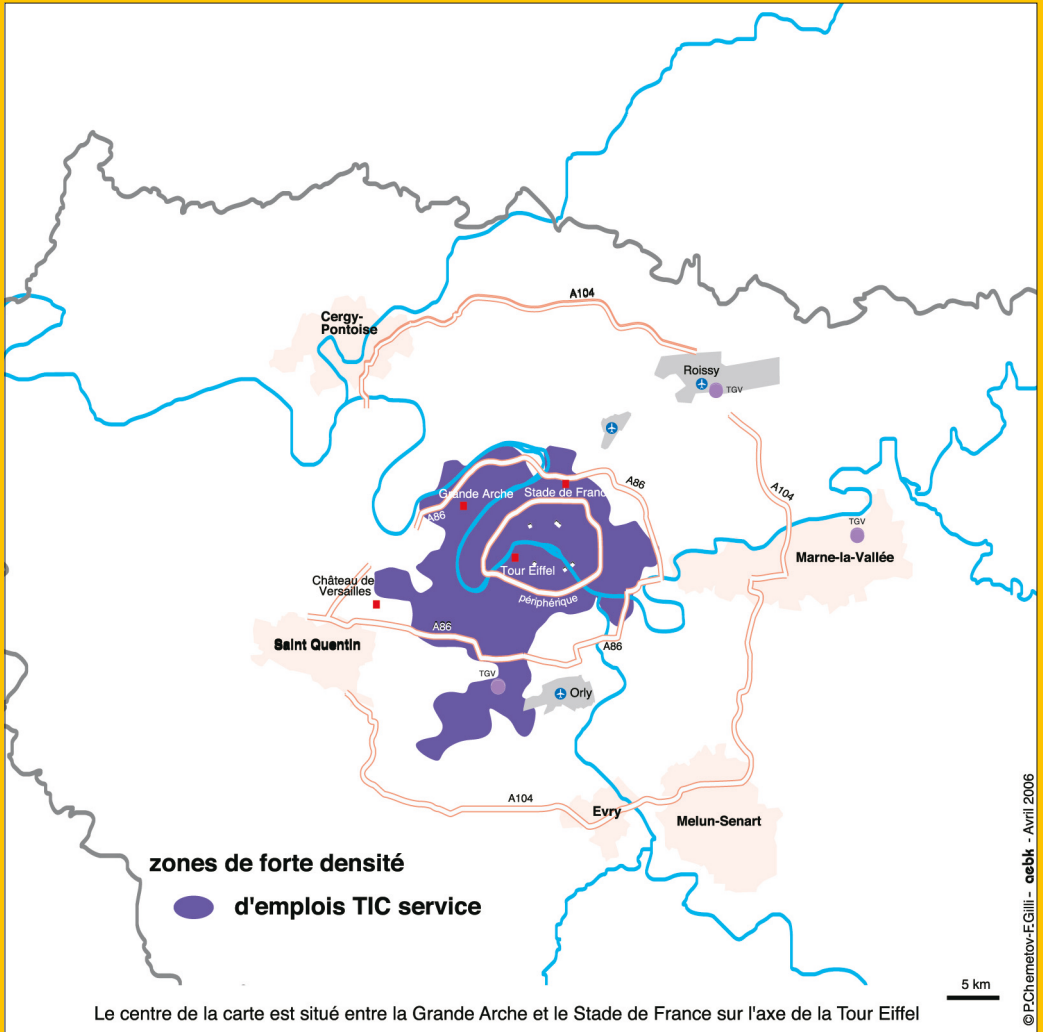


Densité d'emplois industriels dans les NTIC à l'hectare par commune

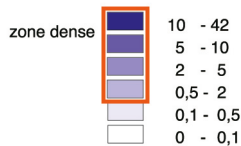


Emplois industriels dans les NTIC : Fabrication d'appareils de téléphonie, d'instrumentation scientifique, d'ordinateurs, d'équipements d'aide à la navigation, de composants électroniques, d'appareils de réception, de fils et câbles isolés, d'équipements d'émission, de composants passifs, d'équipements de contrôle - Reproduction d'enregistrements sonores, vidéo, informatiques

Annexe 6c - La zone dense en emplois NTIC (fournitures de services) : décentrée

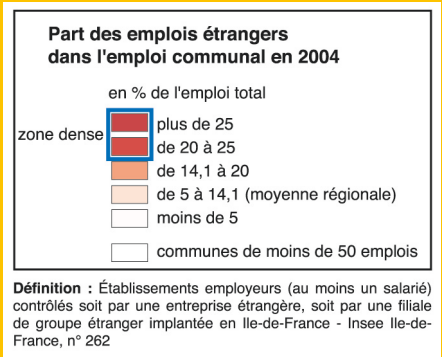
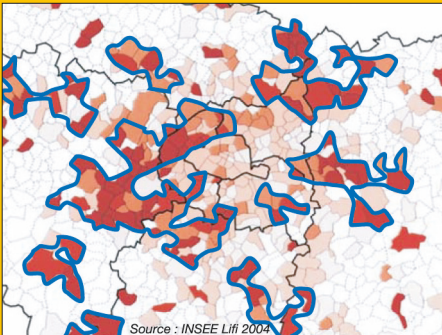
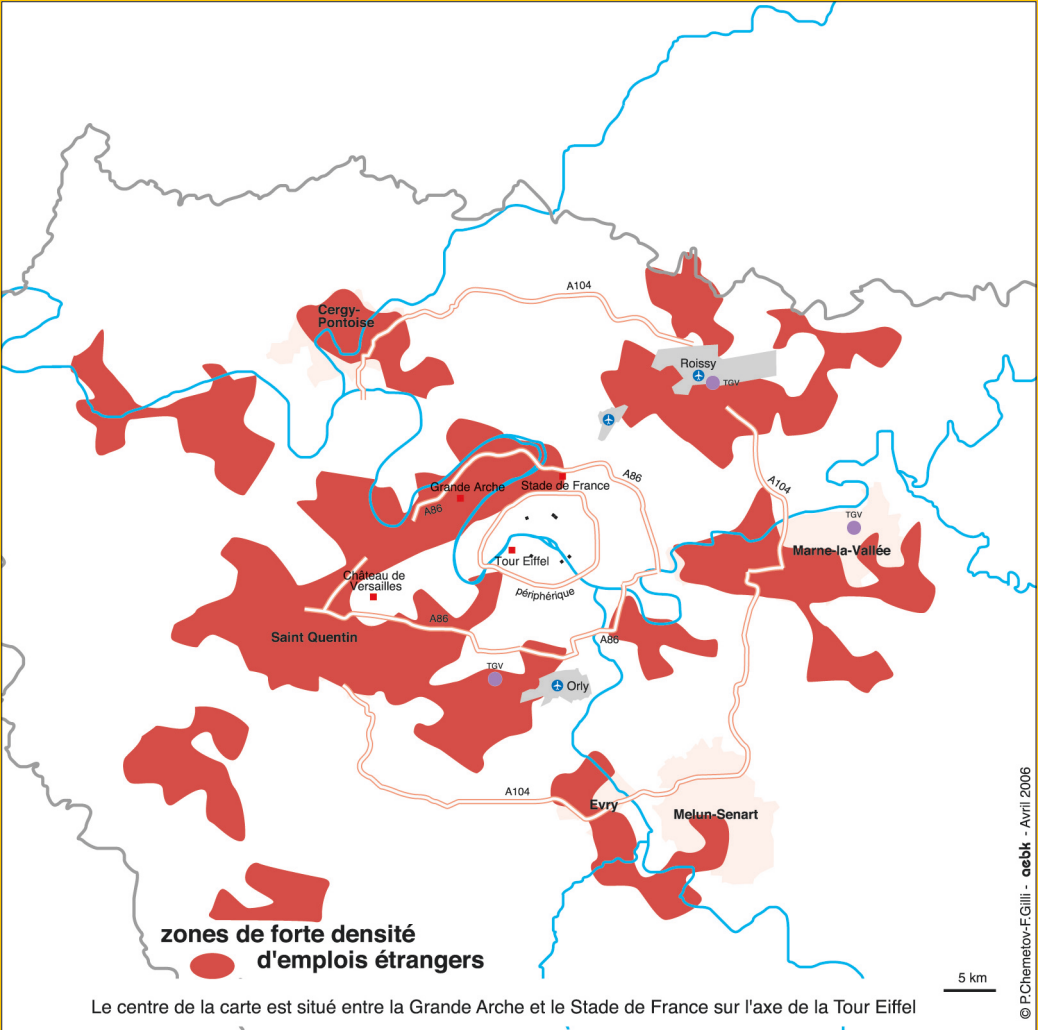


Densité d'emplois de service dans les NTIC à l'hectare par commune

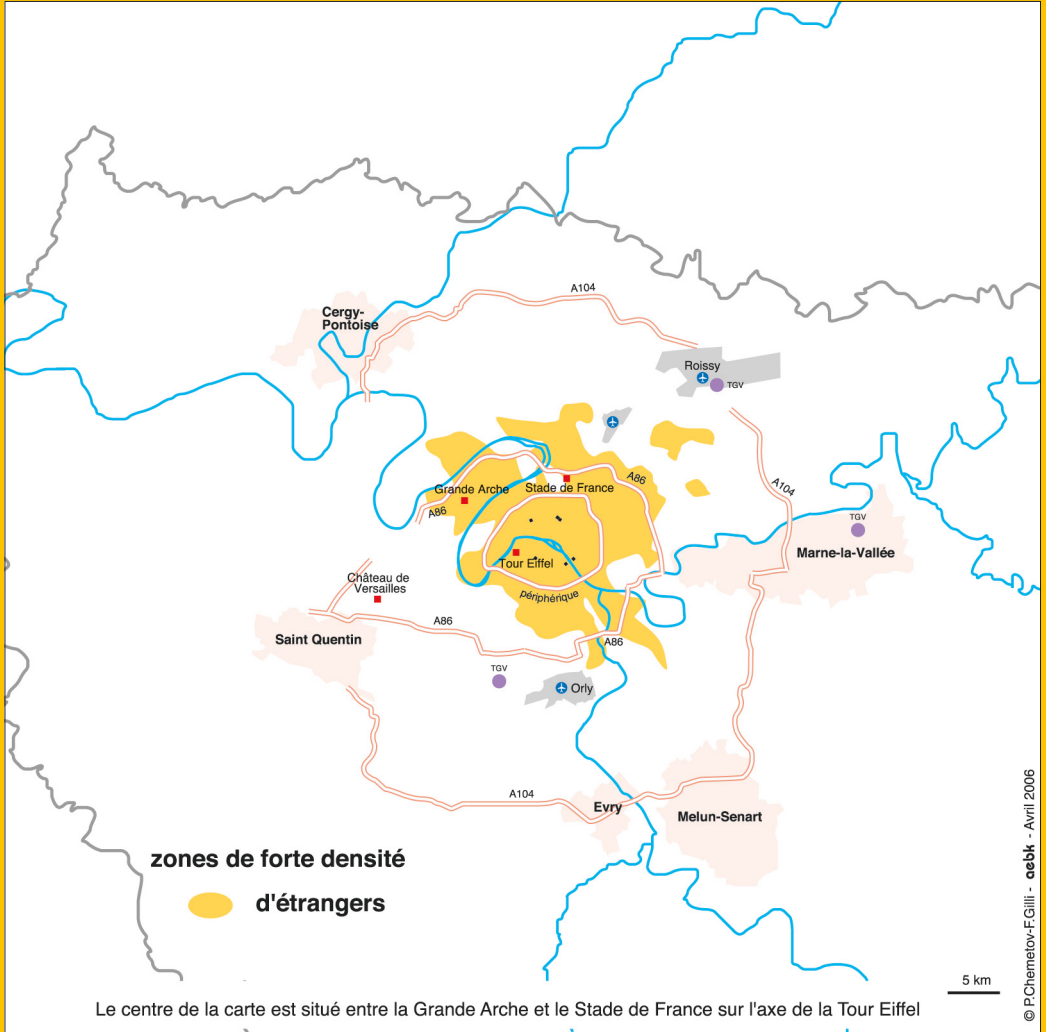


Emplois de service dans les NTIC : Conseil en systèmes informatiques - Télécommunications nationales - Réalisation de logiciels - Commerce de gros de machines de bureau - Autres activités de télécommunications - Traitement de données - Entretien et réparation de machines de bureau - Activités de banques de données - Location de machines de bureau et de matériel électronique

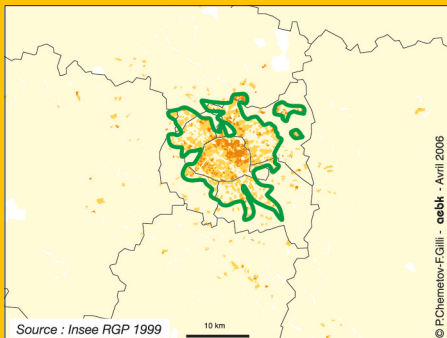
Annexe 7 - La zone dense en emplois internationaux : réseaux économiques et pôles périphériques spécialisés



Annexe 8 - La zone dense en population étrangère : une métropole cosmopolite tirée vers le nord-est



© P.Chemetov-F.Gilli - œebk - Avril 2006

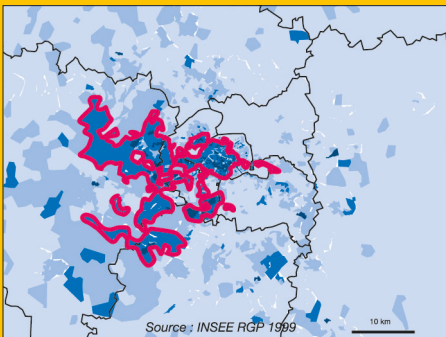
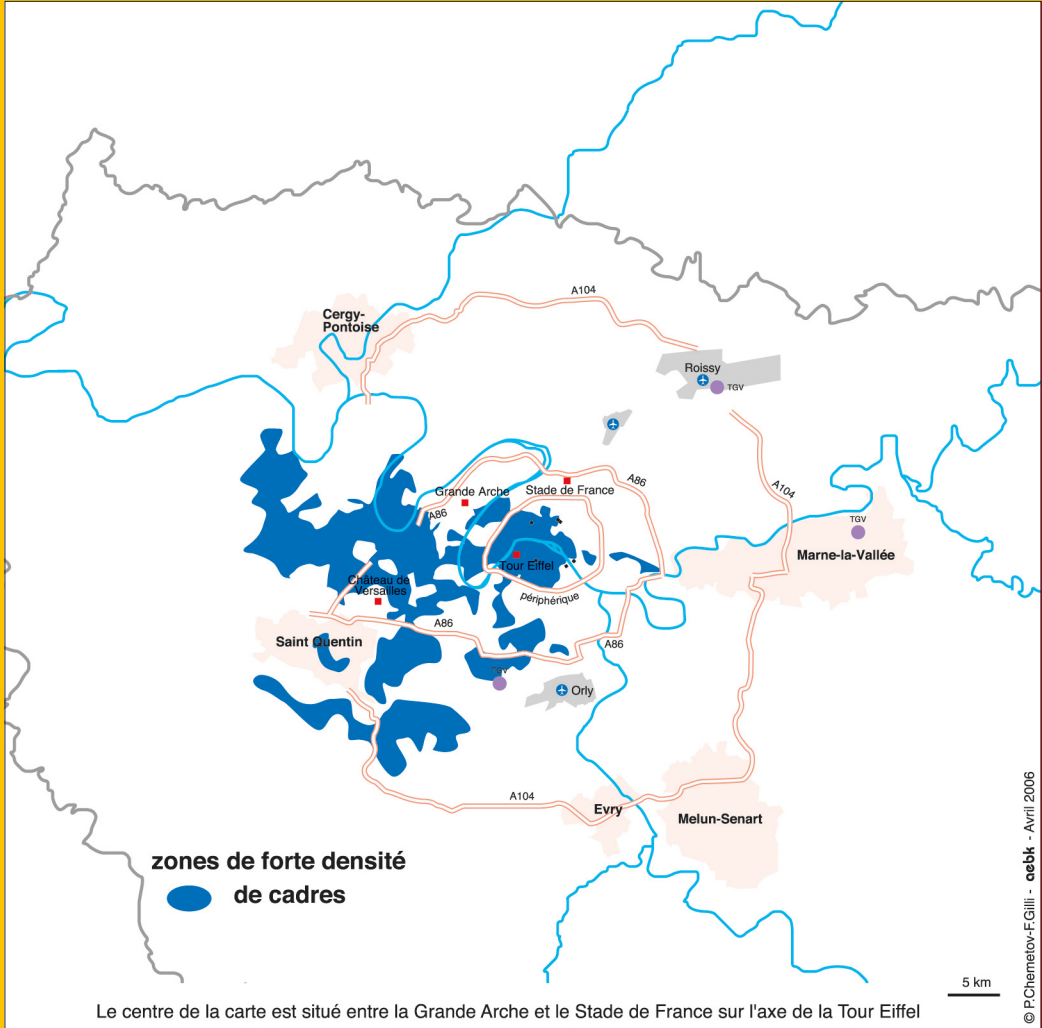


Densité des étrangers* à l'hectare par commune



*est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française

Annexe 9 - La zone dense en cadres : centrée sur les Hauts-de-Seine

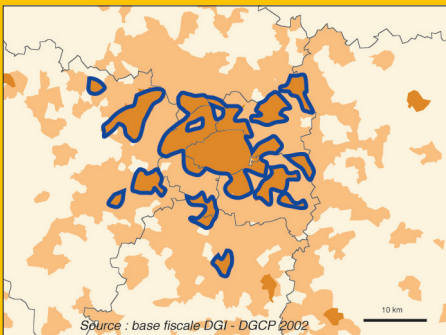
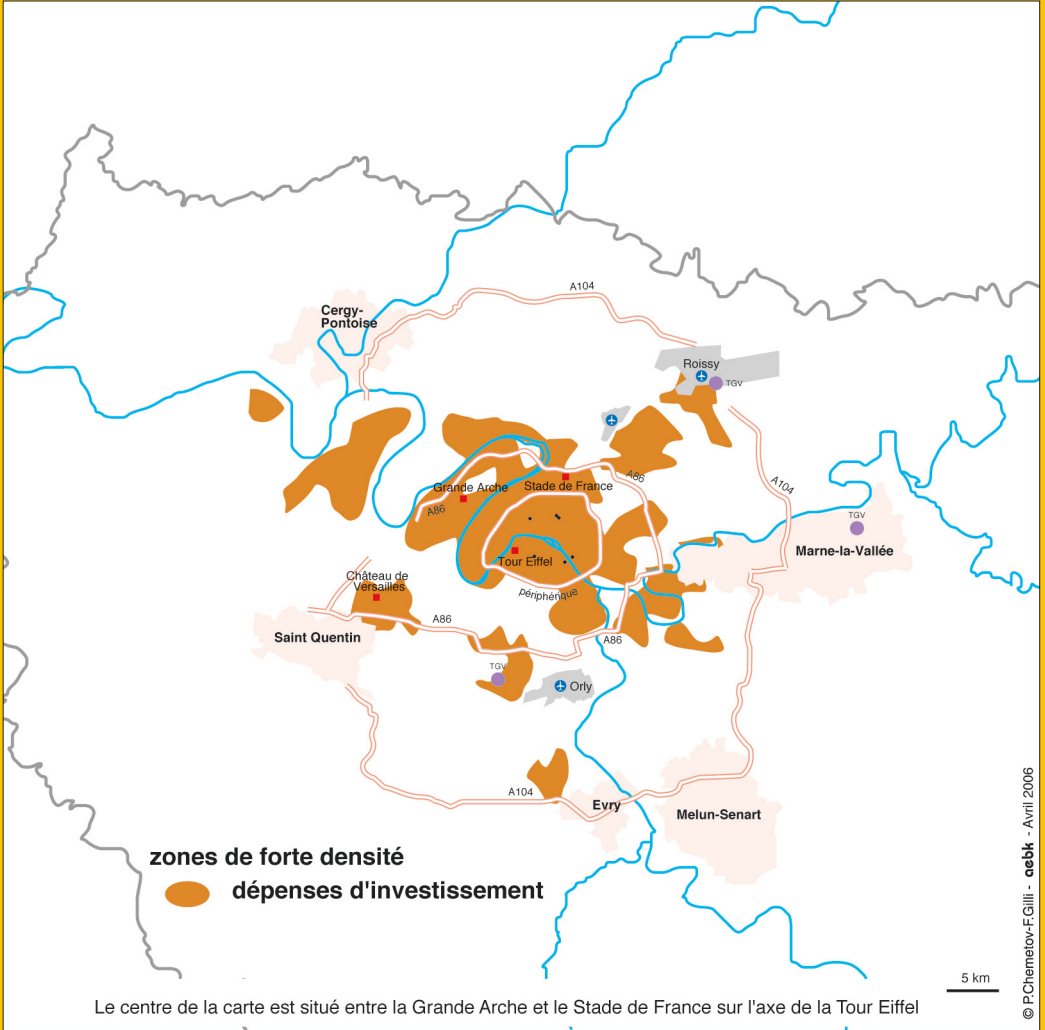


Part des cadres* dans la population active

zone dense		plus de 50
		de 35 à 50
		de 21 à 35
		moins de 21

*Professions libérales et assimilés, cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques, cadres d'entreprise

Annexe 10 - La zone dense en investissements collectifs : au-delà de Paris, morcelée et banlieusarde

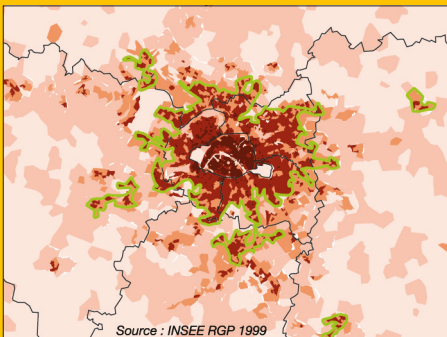
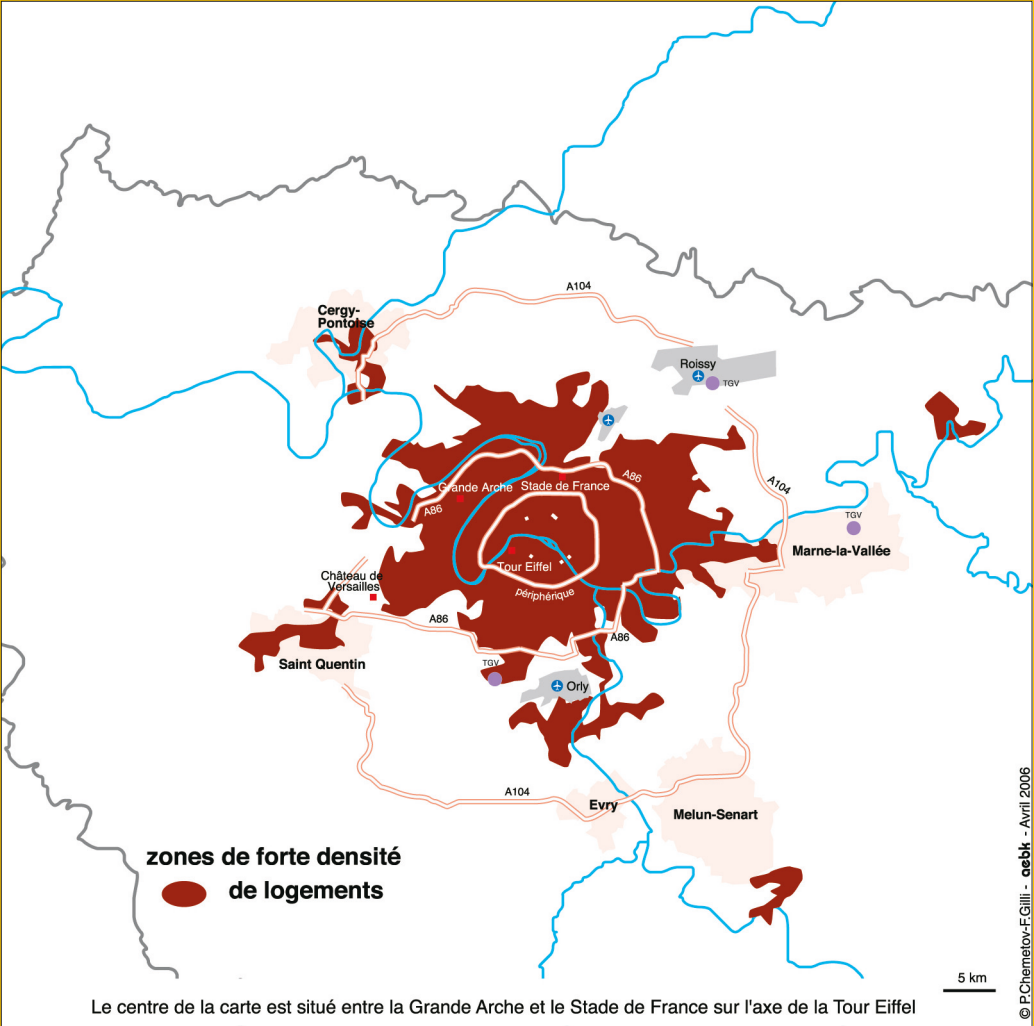


Dépenses d'investissement* en 2002 par commune

en euros	
zone dense	plus de 20 000 000
	de 1 000 000 à
	moins de 1 000

* En comptabilité publique, les dépenses d'investissement comprennent l'essentiel des opérations en capital (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations, etc. et remboursement de la dette en capital)

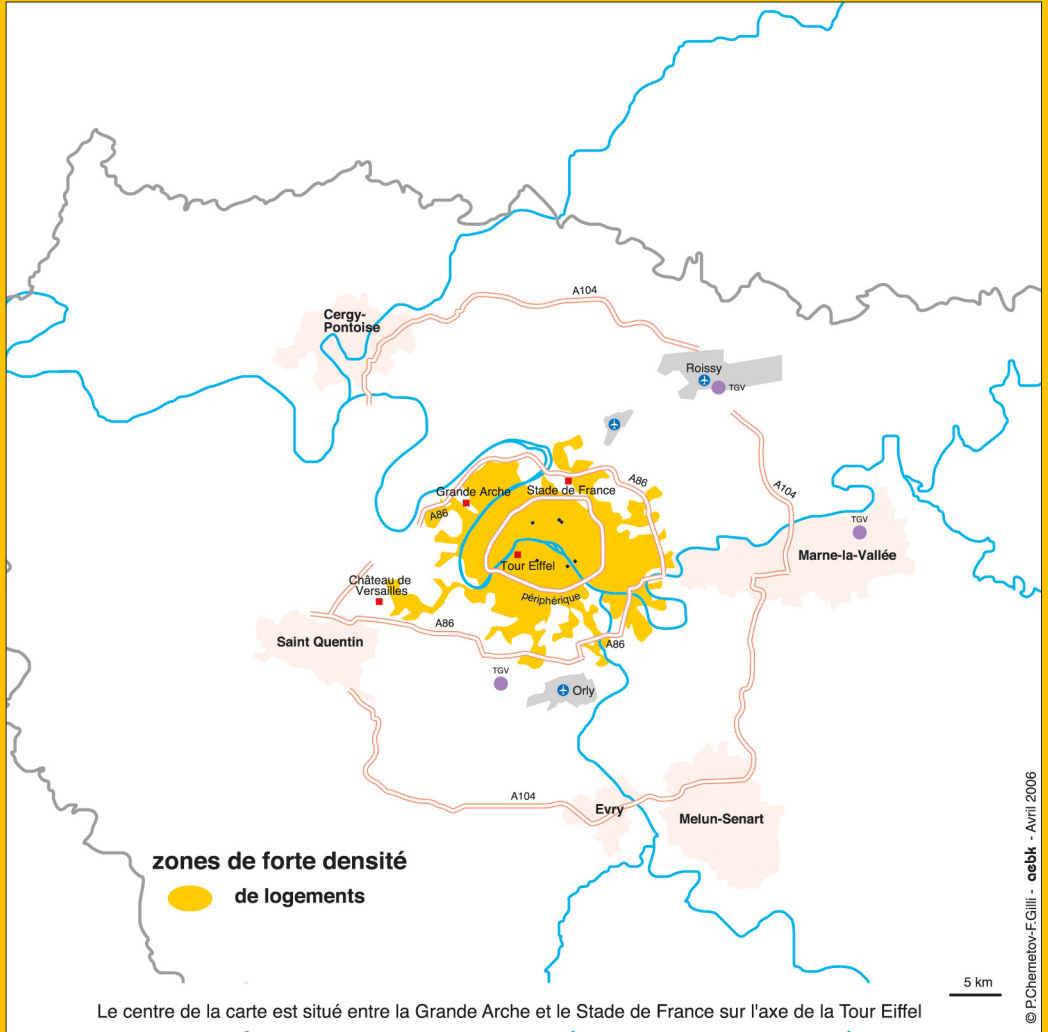
Annexe 11 - La zone dense en logements



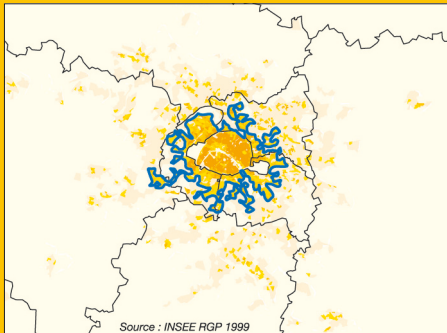
Nombre de logements par hectare

zone dense	Nombre de logements par hectare
	plus de 100
	de 20 à 100
	de 4 à 20
	de 0,5 à 4
	moins de 0,5

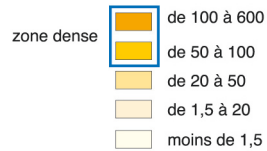
Annexe 11 a - La zone dense en logements collectifs : compacte et ramassée



© F.Chemetov-F.Gilli - cebk - Avril 2006

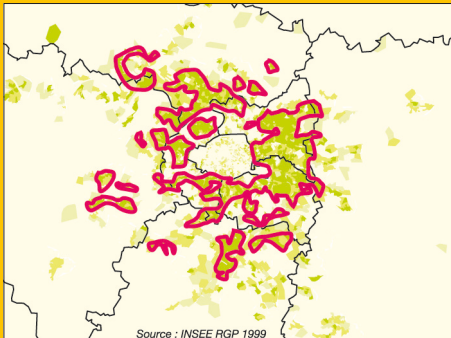
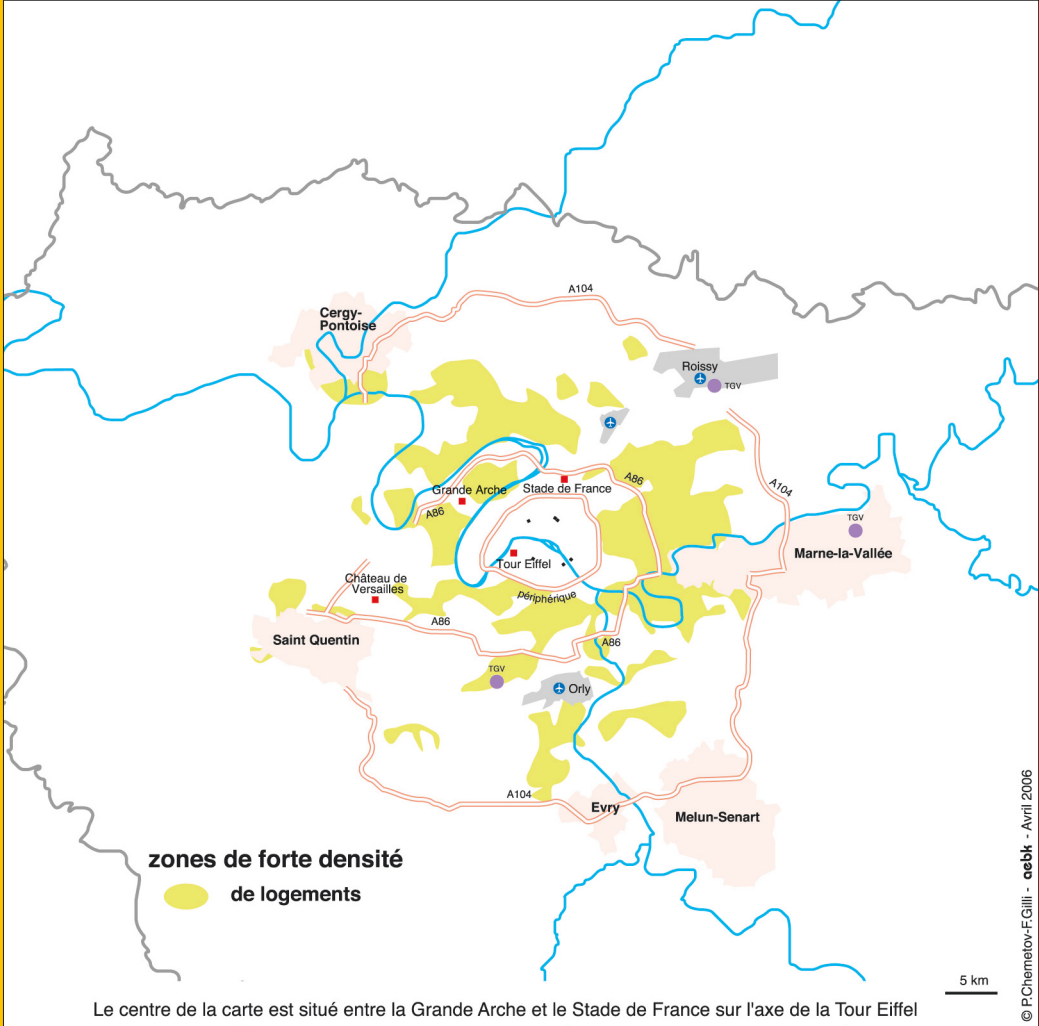


Nombre de logements collectifs*
par hectare



* tous logements collectifs confondus
(parc social et libre, toutes tailles de logement)

Annexe 11b - La zone dense en logements individuels : un halo plus dense au nord-est

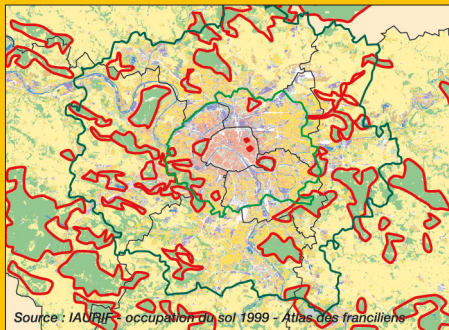
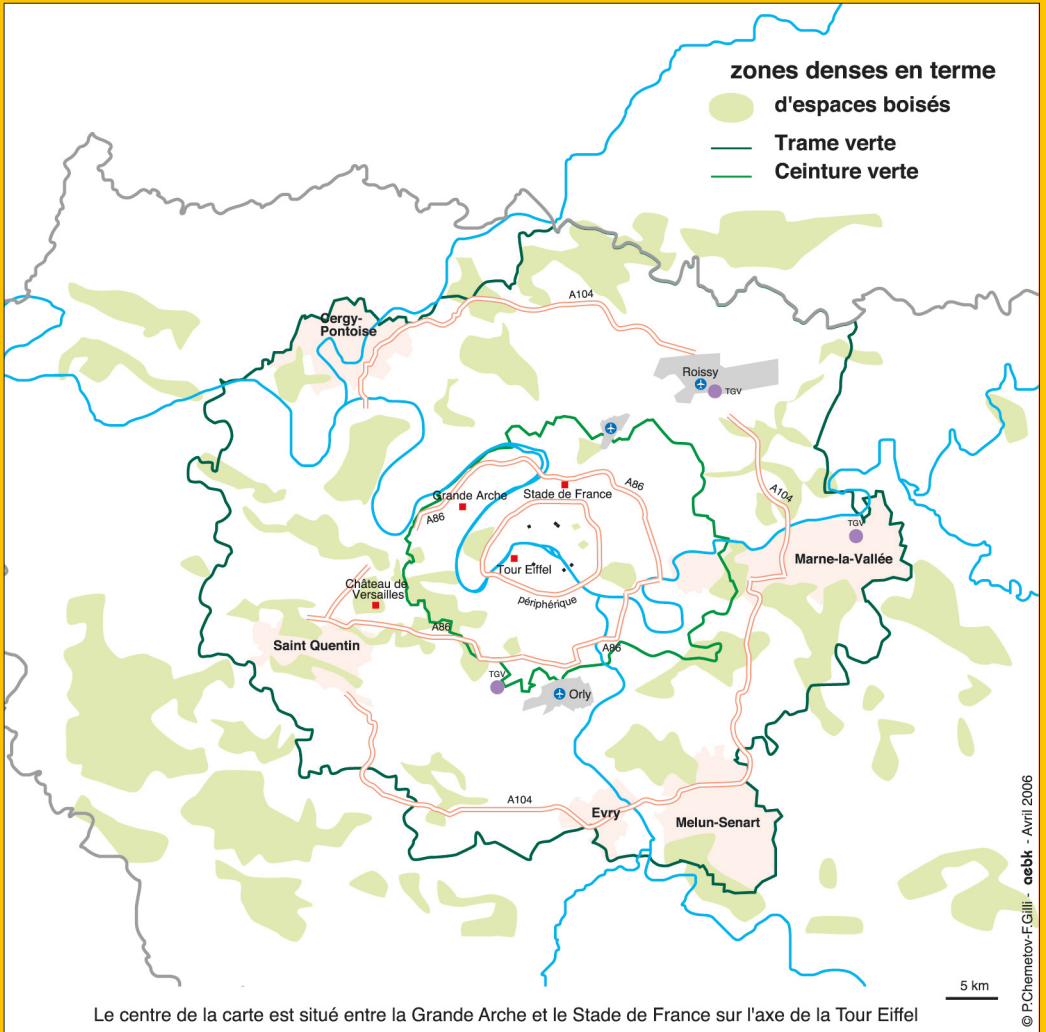


Nombre de logements individuels* par hectare

zone dense		de 7 à 30
		de 3 à 7
		de 1,8 à 3
		moins de 1,8

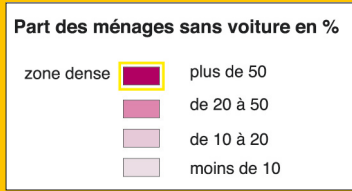
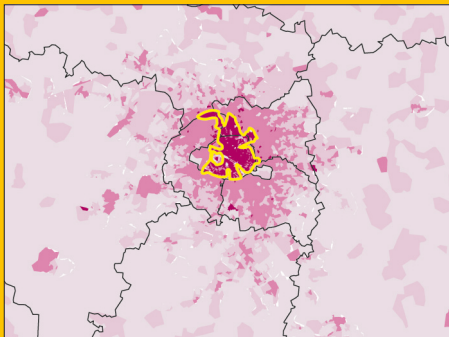
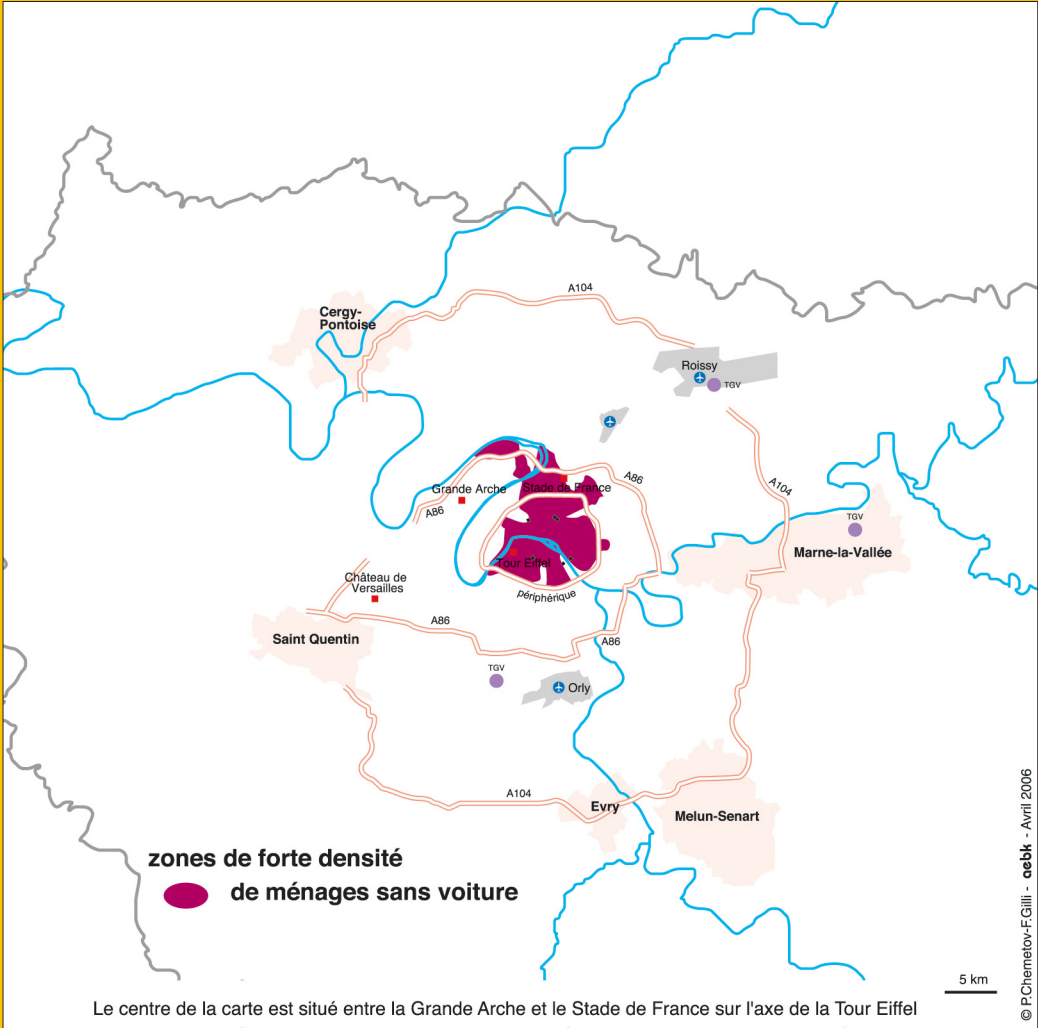
* tous logements individuels confondus

Annexe 12 - La zone dense en espaces verts (Ile de France) : un atout de la périphérie à préserver

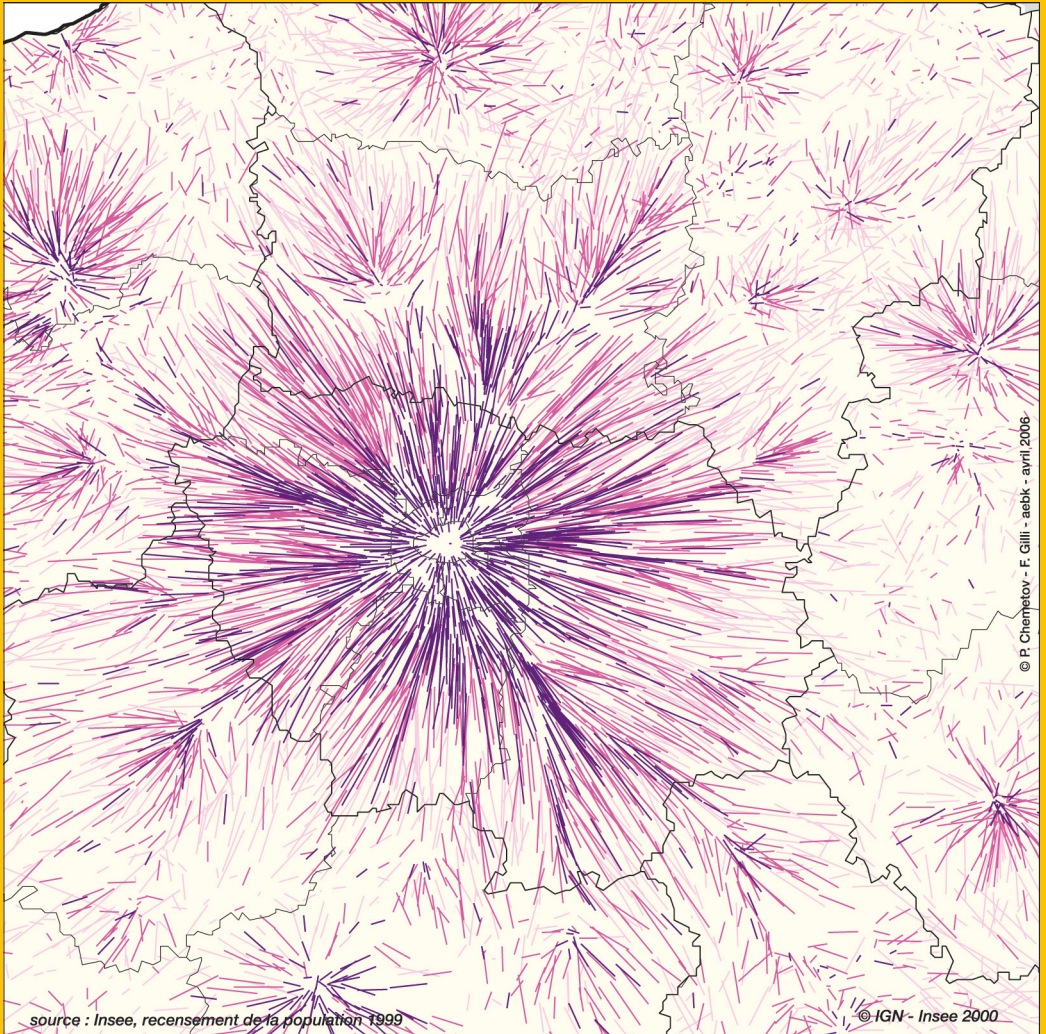


Espace urbain construit		Espace urbain non construit	
	Habitat individuel		Parc, jardin, sport, vacant
	Habitat continu bas		Bois
	Habitat collectif continu haut		Cultures
	Habitat collectif discontinu		Eau
	Habitat autre		Autre rural
	Grande surface commerciale		zone dense
	Bureaux - administration		
	Activités		
	Equipements		
	Transports		
	Chantier, divers		

Annexe 13 - La zone dense en ménages sans voiture : une zone métropolitaine



Annexe 14 a - Flux : résultantes vectorielles, lieu de domicile, lieu de travail

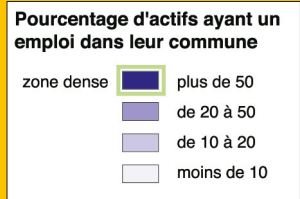
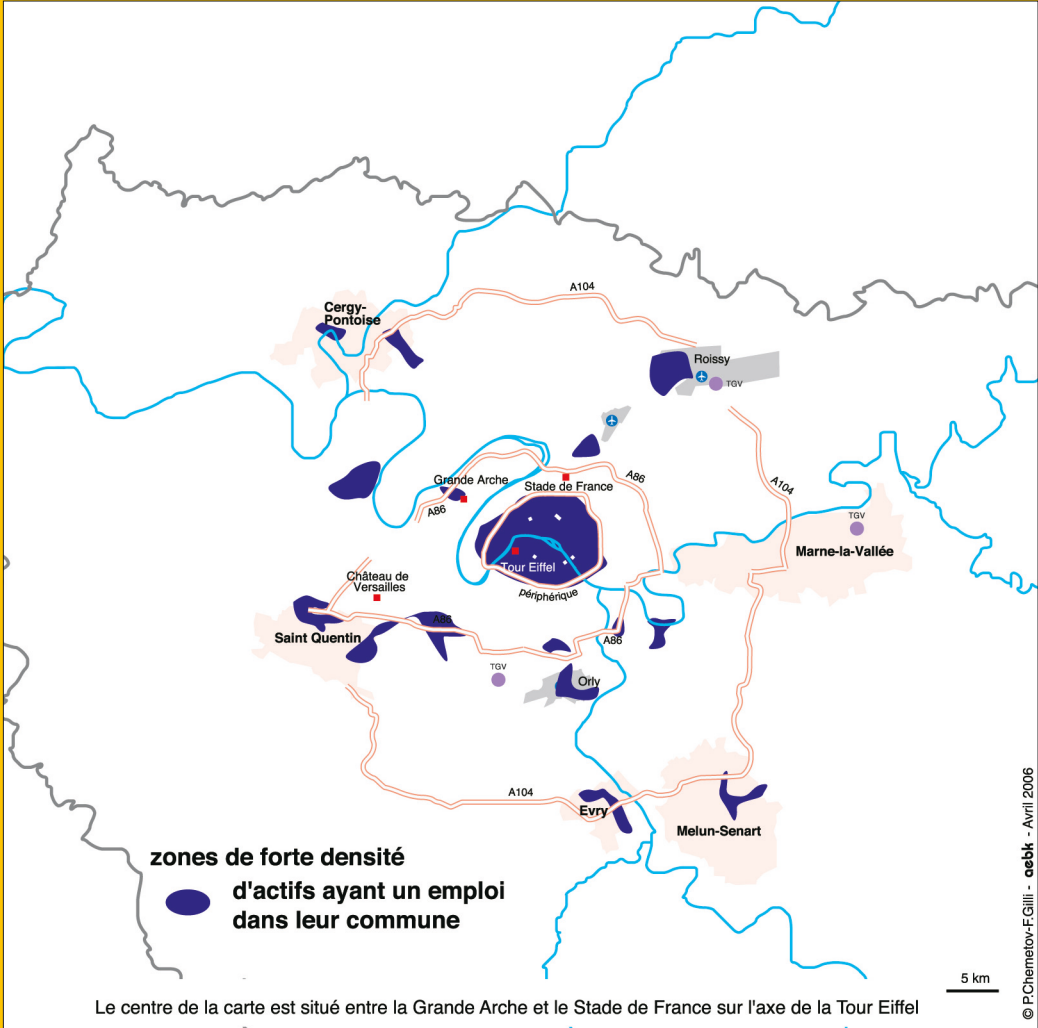


Nombre de déplacements

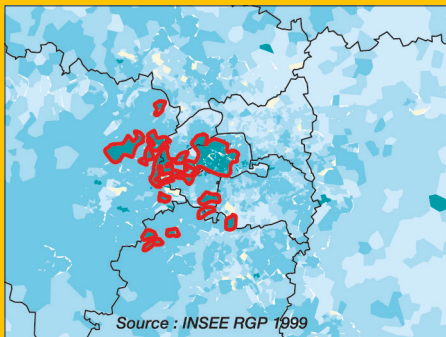
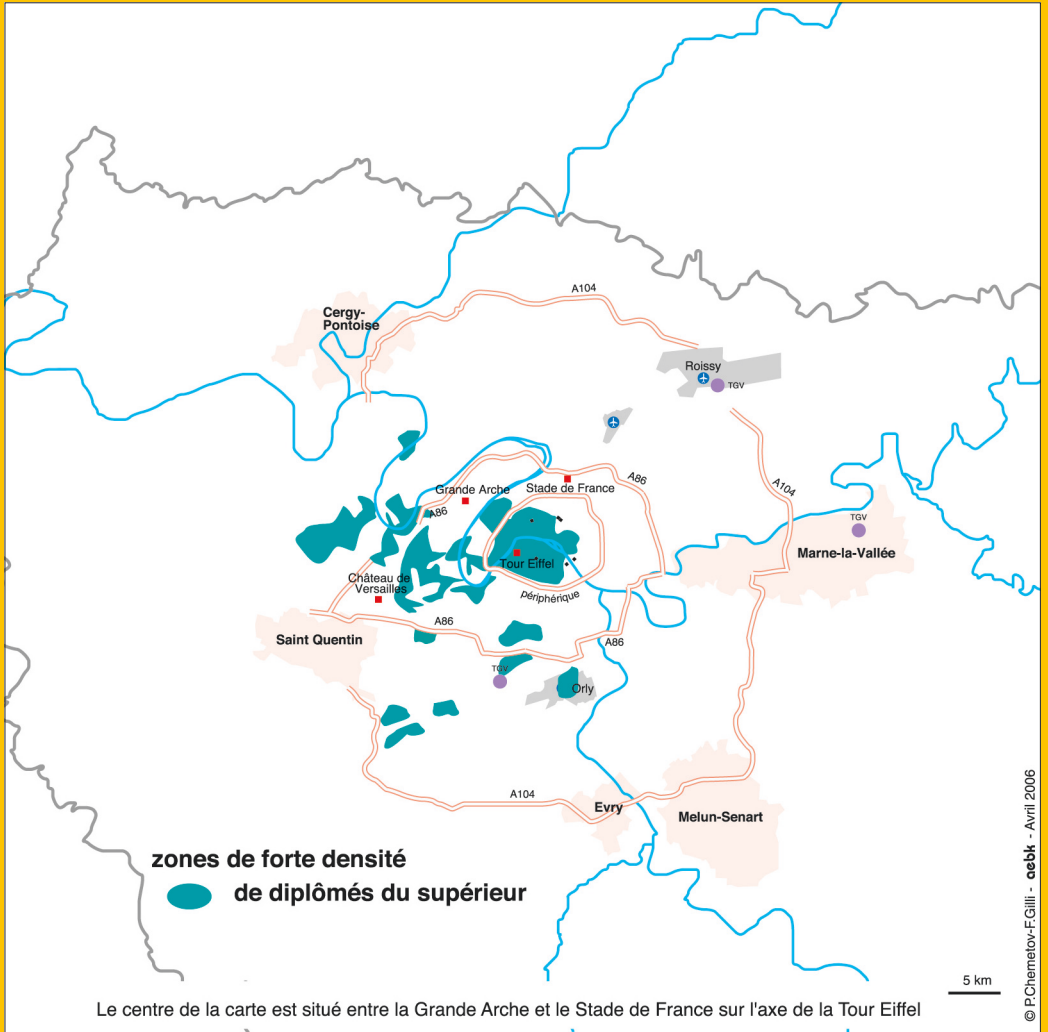
- plus de 500
- de 100 à 500
- moins de 100

Cette carte représente la direction générale et dominante des flux domicile-travail, en reliant la commune de résidence au centre de gravité des lieux de travail

Annexe 14 b - La zone dense en déplacements locaux : une géographie disparate



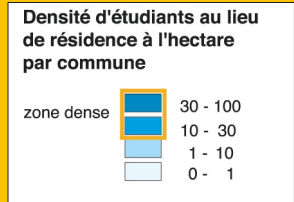
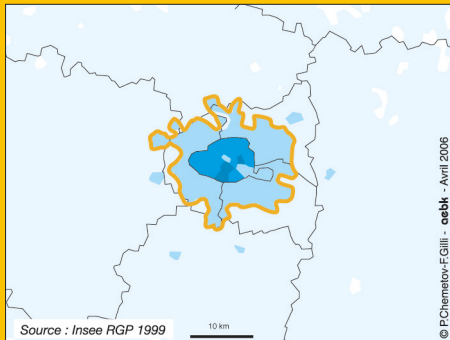
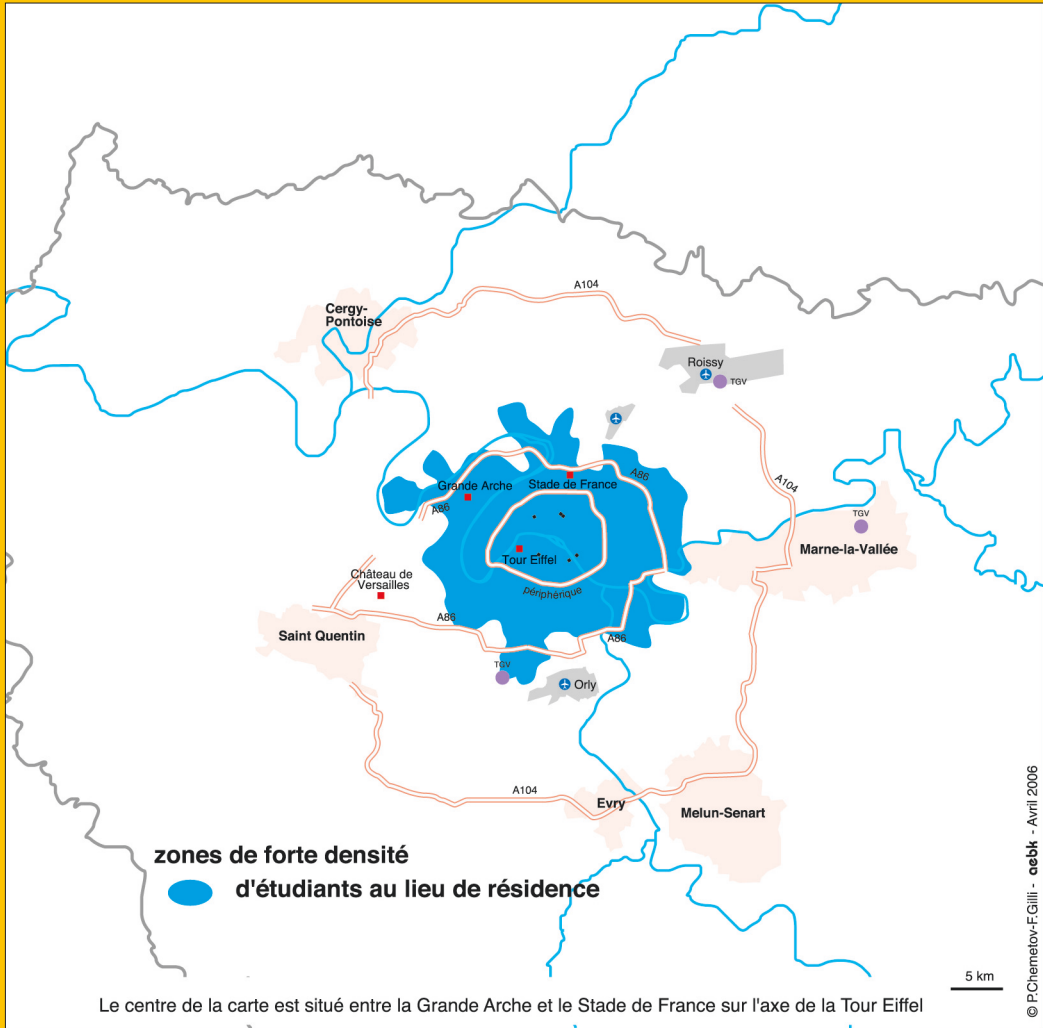
Annexe 15 - La zone dense en diplômés du supérieur : un grand quadrant occidental



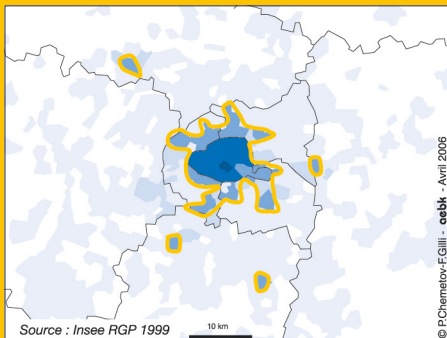
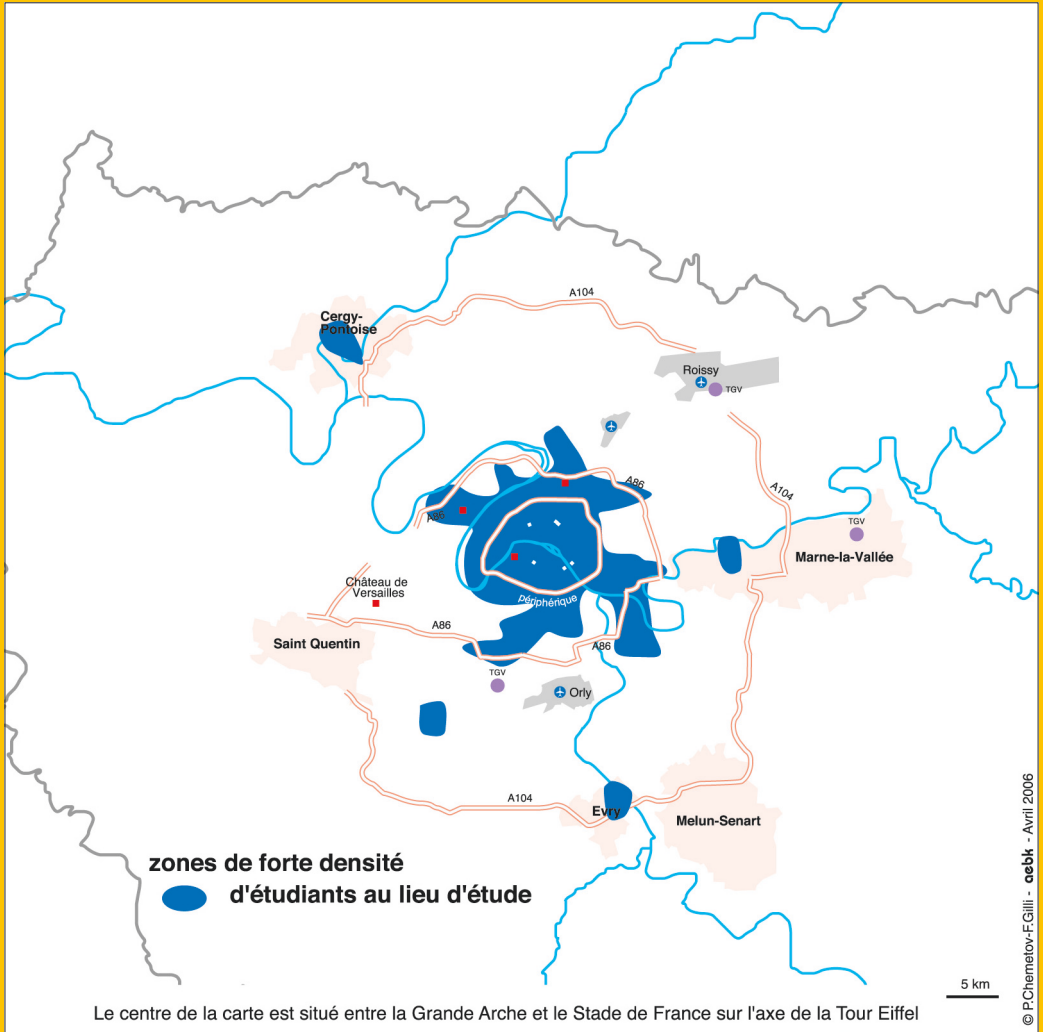
Part des diplômés du supérieur (bac +2) dans l'ensemble de la population de plus de 15 ans

zone dense	en %
	plus de 30
	de 10 à 30
	de 5 à 10
	moins de 5
	aucun diplôme supérieur

Annexe 16 - La zone dense en population étudiante : centrale



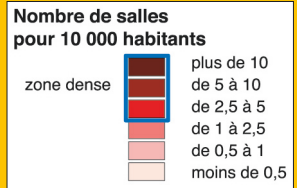
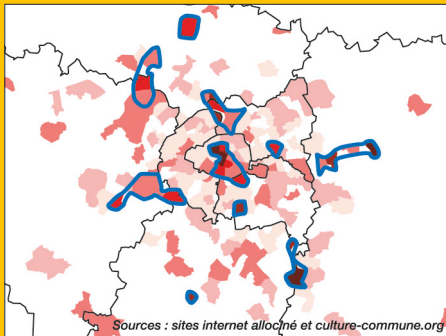
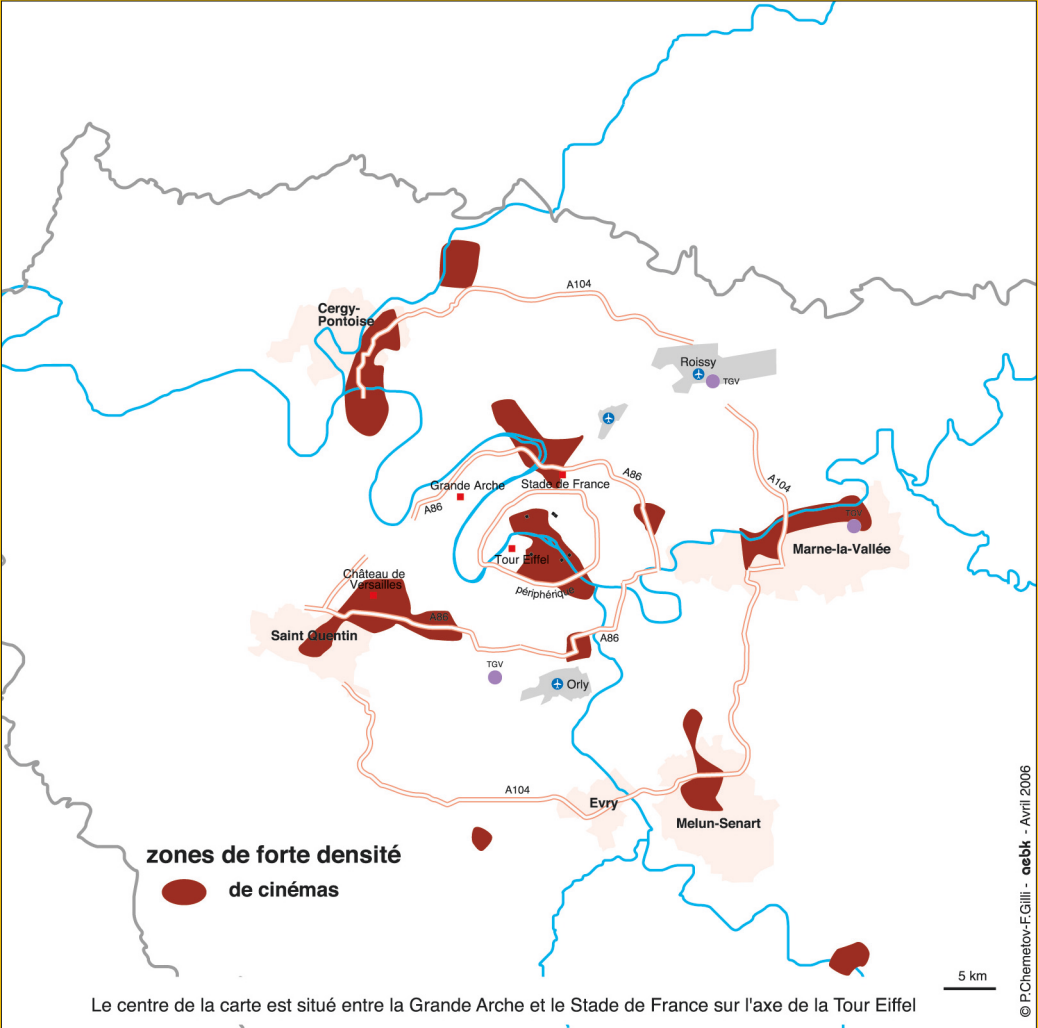
Annexe 17 - La zone dense en étudiants (lieux d'étude) : Paris, sa proche périphérie et quelques pôles spécifiques



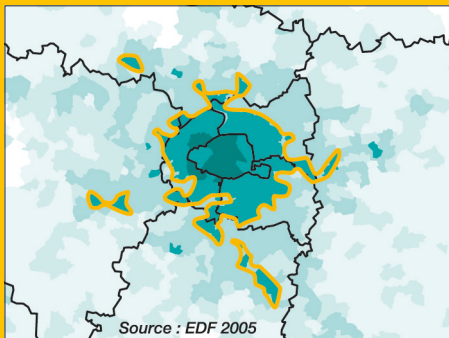
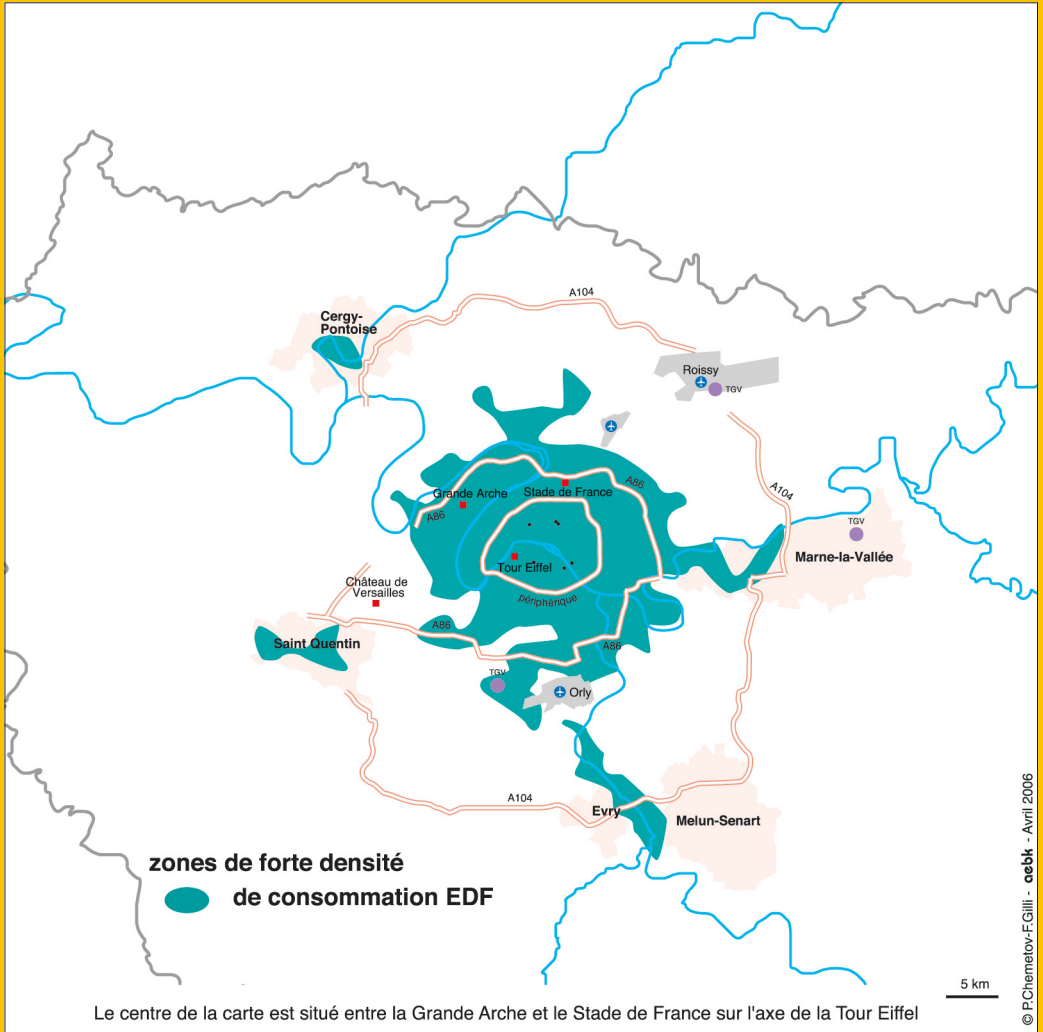
Densité d'étudiants au lieu d'étude par commune



Annexe 18 - La zone dense en cinémas : une géographie très éclatée



Annexe 19 - La zone dense en consommation énergétique :
radioconcentrique et polycentrique au-delà d'un croissant décalé

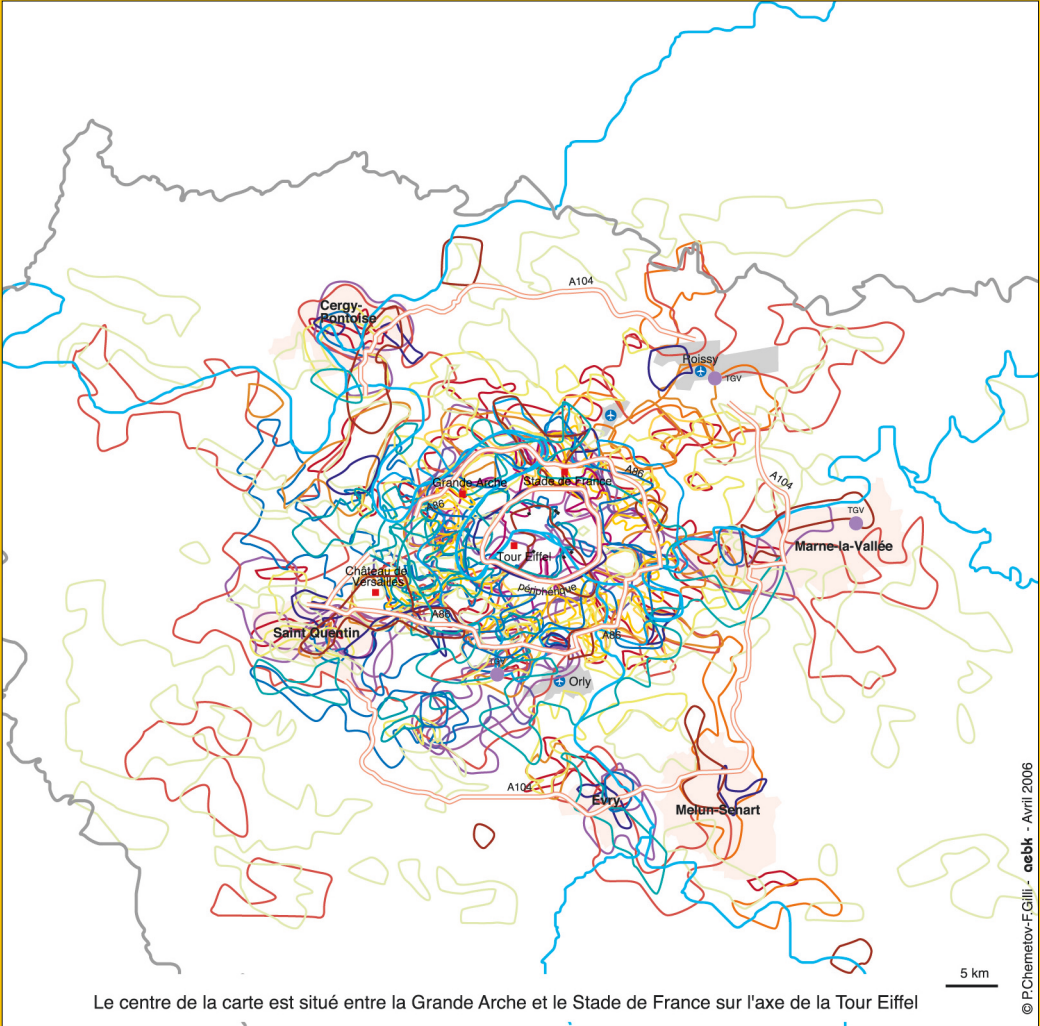


Densité de consommation électrique en kw/h par hectare



Ces données ont été gracieusement communiquées par EDF

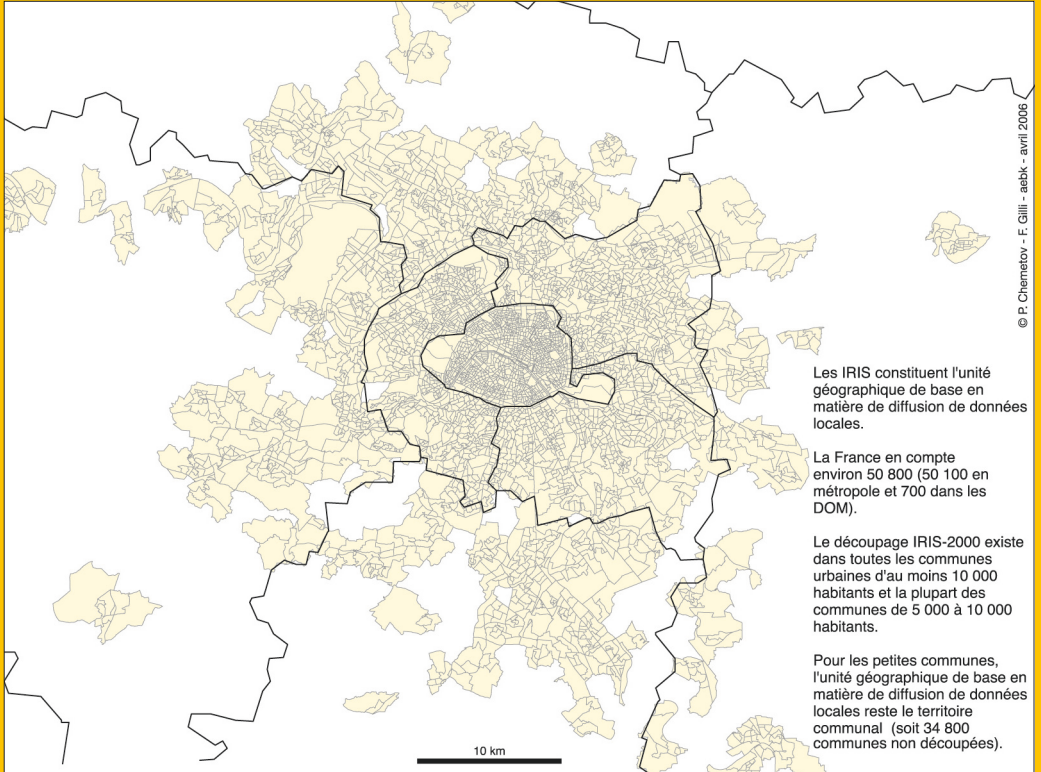
Annexe 20 - La zone dense : un contour flou et discontinu



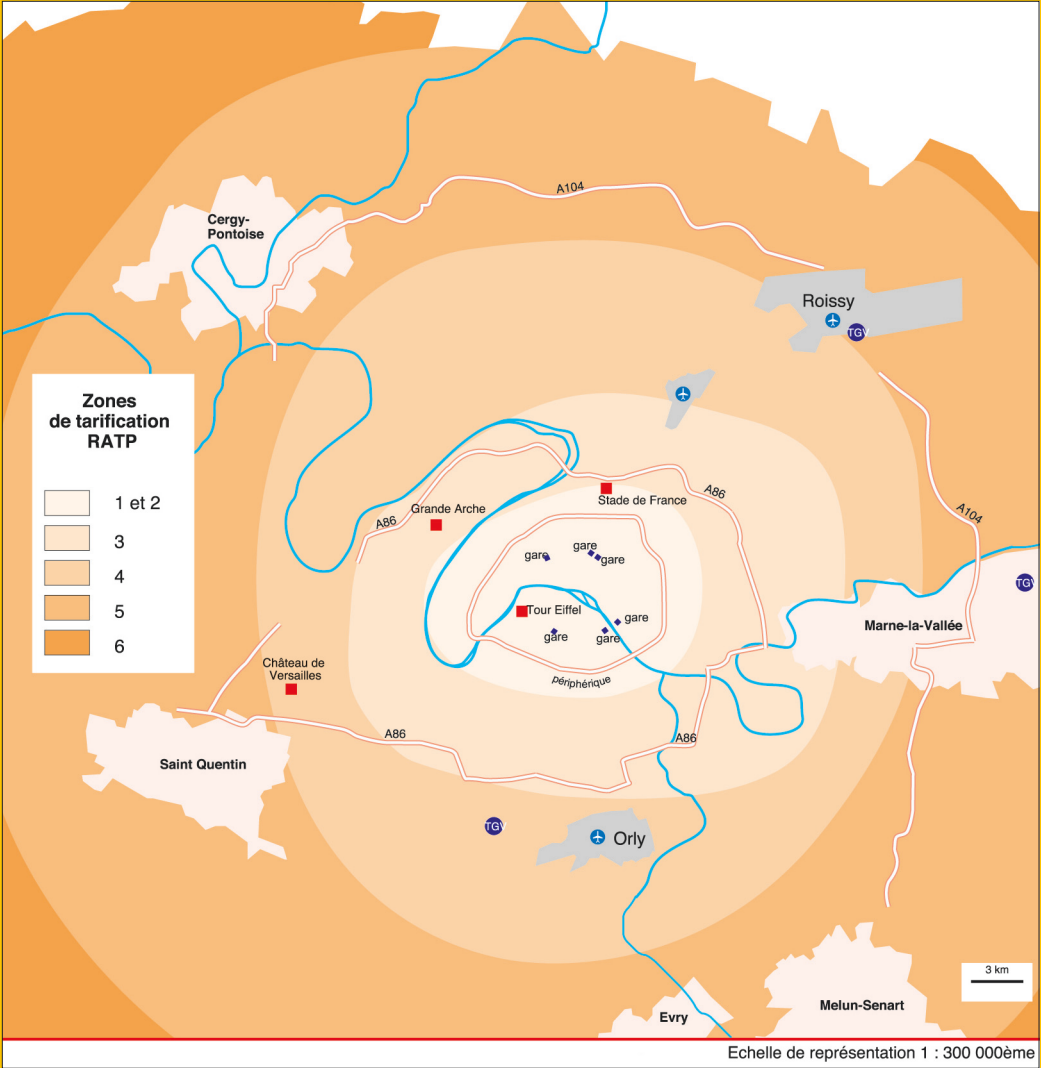
Cumul des zones de forte densité

- | | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------------|
| ○ de populations | ○ de bureaux | ○ de logements individuels |
| ○ d'actifs | ○ d'offre logistique | ○ de logements collectifs |
| ○ d'emplois | ○ de cadres | ○ de ménages sans voiture |
| ○ d'emplois TIC total | ○ de diplômés supérieurs | ○ d'étrangers |
| ○ d'activités de contenu dans les TIC | ○ d'emplois dans une entreprise étrangère | ○ d'étudiants au lieu de résidence |
| ○ d'emplois TIC industriel | ○ dépenses d'investissement | ○ d'étudiants au lieu d'étude |
| ○ d'emplois TIC service | ○ de cinémas | ○ d'espaces boisés |
| | | ○ de consommation énergétique |

Annexe 21 - Note a : Les îlots regroupés pour l'information statique (IRIS)



Annexe 21 - Note b : Zones de tarification RATP



Tous les travaux récents sur la Région urbaine de Paris font le même constat : celle-ci s'est transformée en un ensemble métropolitain qui dépasse les limites de l'Ile-de-France. Il a donc paru utile d'analyser la réalité géographique, physique, sociale et économique de ce qui constitue le noyau central de l'agglomération parisienne d'aujourd'hui, à partir duquel peuvent s'élaborer les réponses à la hauteur des enjeux de la compétitivité de Paris, de la région capitale mais aussi du territoire national.

Tel est l'objet de l'expertise demandée par la DIACT à Paul Chemetov et à Frédéric Gilli, qui concluent à l'existence d'un noyau central aux contours flous et diversement centré que produisent les différentes fonctions métropolitaines. Les auteurs montrent que l'échelle la plus pertinente en matière de gouvernance varie selon les domaines. Ils soulignent aussi que les investissements qu'appelle le renforcement du rayonnement international de l'agglomération centrale doivent être avant tout des investissements en matière grise, aussi lourds soient-ils au plan financier.

Aux acteurs du développement de se saisir maintenant de ces réflexions et pistes d'action très ouvertes ainsi proposées pour que la recomposition du noyau central de la Région urbaine de Paris permette à celle-ci de devenir l'espace métropolitain capable de soutenir, au XXI^{ème} siècle, la compétition avec les très grandes régions urbaines en réseaux qui apparaissent aux quatre coins du monde.



Avec *Travaux*, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) propose une collection destinée à diffuser et à valoriser une partie des études qu'elle lance chaque année. En publiant les contributions d'universitaires, de consultants ou de groupes de prospective qu'elle sollicite, la DIACT souhaite ainsi alimenter et éclairer les différents débats que suscite l'aménagement du territoire.



La Documentation française
29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30
www.ladocumentationfrancaise.fr

Prix : 12 €
Imprimé en France
DF : 5 TD01390
ISBN : 2-11-006287-8

